



GROUPE TMX INC.

1<sup>er</sup> trimestre de 2011

Rapport aux actionnaires

# Occasions





## **Lettre du chef de la direction aux actionnaires**

J'ai le plaisir de vous annoncer que le Groupe TMX a connu un premier trimestre de 2011 très fructueux et stimulant. Nos résultats financiers et opérationnels reflètent les solides rendements des principales composantes de notre entreprise. Les augmentations importantes du niveau d'activité sur les marchés ont contribué à la croissance de 17 % du total des produits.

Le résultat dilué par action ordinaire s'est élevé à 0,84 \$ au premier trimestre, en hausse de 9 % comparativement à 0,77 \$ pour le premier trimestre de 2010. En excluant les coûts connexes au projet de fusion avec le London Stock Exchange Group (LSEG) et un ajustement lié à la taxe à la consommation, le résultat dilué par action a atteint 0,97 \$, soit 26 % de plus qu'au premier trimestre de l'exercice précédent.

L'élan soutenu des inscriptions a été un autre fait saillant du premier trimestre. Le montant total des appels publics à l'épargne sur l'ensemble de nos marchés boursiers a dépassé de 30 % celui du premier trimestre de 2010, en raison notamment d'une augmentation de 97 % des appels publics à l'épargne sur la Bourse de croissance TSX. Pendant le premier trimestre de 2011, 91 sociétés se sont inscrites, y compris 67 dans le cadre de premiers appels publics à l'épargne, ce qui démontre clairement, une fois de plus, la valeur d'une inscription à la Bourse de Toronto ou à la Bourse de croissance TSX.

Les activités de négociation se sont accrues considérablement pendant le premier trimestre de 2011, comparativement à l'exercice précédent. Les volumes de la Bourse de croissance TSX et de la Bourse de Toronto ont augmenté, respectivement, de 64 % et 20 %. Nos autres marchés ont également enregistré des rendements supérieurs à ceux du premier trimestre de l'exercice précédent. La Bourse de Montréal a affiché un volume de négociation record pour le mois de mars et pour le premier trimestre de 2011, avec une hausse de 46 % comparativement au premier trimestre de 2010. La Natural Gas Exchange (NGX) a connu un autre solide trimestre avec une augmentation de 24 % du volume total de produits énergétiques négociés et compensés, par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

Nous avons aussi fait des progrès notables pendant le premier trimestre concernant nos initiatives commerciales.

Nous avons élargi notre gamme de produits de négociation avec le lancement de nouveaux types d'ordres cachés à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. Ces outils de négociation utiles offrent des choix additionnels à nos clients sur le plan de l'exécution des opérations tout en préservant l'intégrité des marchés.

Je suis enchanté des progrès accomplis avec TMX Select, notre nouveau système de négociation parallèle. TMX Select pourra traiter les ordres visibles ou cachés visant les titres cotés à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. Il offrira des fonctions améliorées, des prix très concurrentiels ainsi qu'une nouvelle source de

liquidités à nos clients des services de négociation. Nous procédons actuellement à des essais avec des clients et nous continuons à travailler en vue de son lancement à la fin de juin, sous réserve des approbations réglementaires.

La NGX a élargi son entente de négociation et de compensation avec l'IntercontinentalExchange en ce qui a trait au pétrole brut. De plus, la NGX a ouvert deux nouveaux carrefours de négociation aux États-Unis pour porter leur total à 32.

Quant à nos services d'information, nous avons lancé le réseau TMXnet pour la région du Grand Toronto pendant le trimestre. TMXnet offre des liens directs ultrarapides à nos centres de données, aux fils de données canadiens et américains, aux produits de l'agence de traitement de l'information TMX et aux installations de colocalisation du Groupe TMX.

Pour l'ensemble du Groupe TMX, le service à la clientèle et le développement des affaires demeurent des priorités clés. De plus, nos résultats du premier trimestre démontrent clairement que nous avons continué à mettre l'accent sur l'efficacité des opérations quotidiennes de nos activités.

J'ai mentionné plus tôt l'incidence des coûts de notre projet de fusion avec le LSEG annoncé en février. Beaucoup d'efforts ont également été investis dans ce projet. Nous avons parlé à nos clients, à nos actionnaires, aux gouvernements, aux organismes de réglementation et aux associations industrielles. À la fin d'avril, nous avons annoncé qu'une demande avait été présentée en vertu de la *Loi sur Investissement Canada*. Aujourd'hui, nous annonçons que nous avons transmis nos demandes aux organismes de réglementation provinciaux qui régissent nos opérations.

L'ampleur de notre investissement, en argent comme en temps, reflète clairement l'importance de la fusion et notre engagement envers sa réalisation. Nous croyons qu'il est dans le meilleur intérêt du Canada d'avoir un marché de capitaux concurrentiel à l'échelle mondiale, mais aussi actif à l'échelle nationale. De plus, nous croyons que nos clients, nos actionnaires et les marchés que nous desservons bénéficieront directement de ce solide partenariat avec le LSEG.

Je voudrais également souligner que ce n'est pas un projet que nous devons réaliser, mais bien un projet que nous voulons réaliser.

Vous vous souviendrez, comme nous l'avons dit, que nous prévoyons mener le projet à terme à la fin de l'automne. Nous avons établi notre calendrier de projet en tenant compte des processus réglementaires, puisque nous comprenons et respectons le fait qu'un examen attentif est nécessaire. Nous sommes ouverts aux commentaires.

Je suis impatient de vous faire une mise à jour de nos progrès après la fin du deuxième trimestre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thomas Kloet', written in a cursive style.

Thomas Kloet  
Chef de la direction  
Groupe TMX Inc.  
Le 13 mai 2011

# Groupe TMX Inc.

## Rapport de gestion du premier trimestre de 2011

### RAPPORT DE GESTION

Le 12 mai 2011

Le présent rapport de gestion du Groupe TMX Inc. (Groupe TMX) vous est fourni pour vous permettre d'évaluer notre situation financière, les changements importants qui s'y sont produits, ainsi que nos résultats opérationnels, notamment nos liquidités et nos ressources en capital, au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, comparativement au trimestre clos le 31 mars 2010 ou à l'exercice clos le 31 décembre 2010. Le présent rapport de gestion est daté du 12 mai 2011. Il doit être lu attentivement à la lumière de nos états financiers intermédiaires non audités du premier trimestre de 2011 et des notes complémentaires, pour la période correspondante, qui sont établis en conformité avec les Normes internationales d'informations financières (IFRS). Chacun de ces documents a été déposé auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et peut être consulté sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ou sur notre site Web, au [www.tmx.com](http://www.tmx.com). Les mesures financières comprises dans le présent rapport de gestion sont fondées sur des états financiers qui ont été dressés conformément aux IFRS, sauf indication contraire. Toutes les sommes présentées sont en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

### Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le Conseil des normes comptables du Canada exige que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont nous faisons partie, adoptent les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Par conséquent, les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe TMX pour le trimestre clos le 31 mars 2011 ont été établis conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Pour chacune des périodes de présentation de l'information financière de 2011, nous présenterons également des informations comparatives pour 2010, au besoin, conformes aux IFRS, tant pour les états financiers annuels qu'intermédiaires. Nos états financiers consolidés de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011 seront nos premiers états financiers annuels dressés selon les IFRS. Nous appliquerons l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1) du fait qu'il s'agira du premier exercice pour lequel nous présenterons l'information financière selon les IFRS.

Conformément à l'IFRS 1, nous avons appliqué les IFRS à titre rétrospectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (la « date de transition ») à des fins de comparaison. Aux fins de l'établissement de notre bilan d'ouverture selon les IFRS, nous avons ajusté les montants présentés antérieurement dans nos états financiers établis conformément aux PCGR canadiens en vigueur avant la conversion (voir la rubrique *Modifications de méthodes comptables*).

## Fusion avec le London Stock Exchange Group plc<sup>1</sup>

Le 9 février 2011, nous avons conclu une entente visant le regroupement de nos activités avec celles de LSEG aux termes d'une fusion entièrement en actions d'égal à égal dans le but de créer un groupe boursier de calibre mondial œuvrant dans des marchés à multiples catégories d'actifs. La fusion sera réalisée aux termes d'un plan d'arrangement canadien selon lequel les actionnaires du Groupe TMX recevront 2,9963 actions de LSEG (chacune étant une action de Mergeco) pour chaque action du Groupe TMX qu'ils détiennent. Les actionnaires du Groupe TMX qui sont considérés comme des résidents du Canada à des fins fiscales (et non exonérés d'impôts) pourront choisir de recevoir des actions échangeables (chacune étant une action échangeable) d'une filiale canadienne indirecte du nouveau Groupe LSEG-TMX issu de la fusion (Groupe issu de la fusion) LSEG pour chaque action du Groupe TMX qu'ils détiennent. Les actionnaires du Groupe TMX qui choisiront de recevoir des actions échangeables recevront le nombre équivalent d'actions échangeables au nombre des actions de Mergeco auquel ils auraient eu droit de recevoir autrement aux termes de la fusion. Par conséquent, les actionnaires du Groupe TMX détiendront environ 45 % et les actionnaires de LSEG détiendront environ 55 % du Groupe issu de la fusion immédiatement après la clôture. Les actions de Mergeco seront inscrites à la cote de la London Stock Exchange, où elles seront négociées en livres sterling. En outre, LSEG fera une demande pour inscrire les actions de Mergeco et les actions échangeables à la cote de la Bourse de Toronto, où chacune d'elles sera négociée en dollars canadiens.

Le siège social du groupe issu de la fusion sera basé conjointement à Toronto et à Londres. Par ailleurs, l'accord de fusion prend acte des centres de spécialisation au sein du Groupe issu de la fusion tout en faisant ressortir ces points forts en conférant la responsabilité globale dans l'ensemble de son empreinte géographique, dont les principales villes canadiennes.

Nous estimons que la fusion est un facteur déterminant du point de vue stratégique qui favorisera notre capacité à créer une entreprise plus diversifiée dont la taille et le rayonnement seront plus grands ainsi que de meilleures économies, ce qui permettra de dégager d'importants avantages dont pourront profiter toutes les parties intéressées. Les administrateurs, dirigeants et membres de la direction du Groupe TMX exerceront une présence soutenue et équilibrée dans le leadership de ce nouveau groupe issu de la fusion, pour ce qui est des postes de président du conseil, de président et de chef des finances à l'échelle mondiale.

Les avantages conférés à la transaction s'énumèrent comme suit :

- Avantages liés aux produits – Le groupe issu de la fusion cible des produits de 56,0 millions de dollars au cours de la troisième année pour atteindre des produits annualisés de 160,0 millions de dollars, selon les prévisions, dans la cinquième année suivant la réalisation de l'opération. Les divers secteurs d'activité du groupe issu de la fusion, dont les marchés primaires (les services d'inscriptions et autres services offerts aux émetteurs), les activités inhérentes aux produits dérivés, aux opérations postnégociation (compensation), à l'information et à la technologie, tireront parti des avantages liés aux produits.

---

<sup>1</sup> La rubrique *Fusion avec le London Stock Exchange Group plc* ci-dessus contient des énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

- Synergies des coûts – Le groupe issu de la fusion s’est fixé pour objectif de réaliser des synergies des coûts annualisés, selon les prévisions, et d’autres économies de coûts afférentes aux opérations, de l’ordre de 56,0 millions de dollars d’ici la deuxième année suivant la réalisation de la fusion. Les coûts de mise en œuvre connexes non récurrents, qui devraient être engagés sur une période de deux ans, devraient s’élever à environ 64,0 millions de dollars, ce montant étant essentiellement attribuable à la transition vers une infrastructure technologique commune.
- Création de valeur – Le résultat ajusté par action ordinaire compte tenu des synergies de coûts suivant la fusion devrait s’accroître grâce à cette opération tant pour les actionnaires du Groupe TMX que pour ceux de LSEG au cours de la première année entière suivant la conclusion de la fusion.

La conclusion de la fusion est assujettie aux approbations des autorités de réglementation, des actionnaires et autres ainsi qu’à d’autres conditions. Les approbations devant être obtenues et les conditions devant être respectées comprennent notamment ce qui suit :

- a) l’approbation par au moins 66 ⅔ % des voix exprimées par les actionnaires du Groupe TMX à une assemblée extraordinaire des actionnaires du Groupe TMX;
- b) l’approbation à la majorité des voix exprimées par les actionnaires de LSEG à une assemblée des actionnaires de LSEG;
- c) l’approbation par la Cour de l’Ontario du plan d’arrangement;
- d) l’obtention de certaines approbations des autorités de réglementation, notamment en vertu de la *Loi sur l’investissement Canada*, la *Loi sur la concurrence* (Canada), ainsi que de la Commission des valeurs mobilières de l’Ontario (CVMO), de l’Autorité des marchés financiers (AMF) (Québec), de l’Alberta Securities Commission, de la British Columbia Securities Commission, de la U.S. Securities and Exchange Commission, de la Financial Services Authority (R.-U.), du Office of Fair Trading (R.-U.), de la Banque d’Italie et de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa;
- e) l’inscription à la cote des actions de Mergeco et des actions échangeables de LSEG à la Bourse de Toronto et l’inscription à la cote des actions de Mergeco pouvant être émises aux termes du plan d’arrangement à la London Stock Exchange.

L'accord de fusion, dont la date de mise en application est le 9 novembre 2011 (date pouvant faire l'objet d'un report d'au plus de 30 jours par l'une ou l'autre des parties dans certaines circonstances), comporte certaines clauses usuelles en ce qui trait à une opération de cette nature, y compris des déclarations et garanties, des clauses restrictives, des engagements et exigences. Aux termes de l'accord de fusion, le Groupe TMX et LSEG ont convenu de ne pas solliciter d'autres offres. Cet accord prévoit que les conseils d'administration du Groupe TMX et de LSEG puissent, dans certaines circonstances, y mettre un terme en faveur d'une offre supérieure non sollicitée, sous réserve du paiement de frais de résiliation de 39 millions de dollars et sous réserve du droit de chaque partie de présenter une offre égale à l'offre supérieure en question.

À la suite de l'annonce de la fusion, la direction et les représentants du Groupe TMX et de LSEG ont tenu des rencontres et entamé des discussions les actionnaires, les clients, les instances gouvernementales et les autorités de réglementation ainsi que d'autres parties intéressées au Canada, au Royaume-Uni et en Italie. En mars, les chefs de la direction du Groupe TMX et de LSEG, respectivement M. Tom Kloet et M. Xavier Rolet, ont présenté les détails et les fondements de la transaction au comité spécial du gouvernement de l'Ontario qui étudie la transaction envisagée des deux bourses.

Le Groupe TMX et LSEG ont entamé auprès des autorités fédérales et provinciales du Canada le processus d'approbation réglementaire concernant leur projet de fusion. La demande d'examen aux termes de la *Loi sur l'investissement Canada* a été déposée le 29 avril 2011. En outre, les demandes ont été déposées auprès des autorités des valeurs mobilières provinciales en Ontario, au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Chaque organisme provincial publiera les demandes selon ses procédures. Toutes les demandes seront fondées sur les modalités de la convention de fusion rendue publique le 9 février 2011.

Les commentaires reçus au cours du processus d'examen réglementaire, ainsi que le rapport du comité spécial de l'Ontario, seront étudiés très attentivement par les diverses autorités dans le cadre des demandes d'approbation.

Sous réserve de l'obtention de l'approbation des actionnaires, de la cour et des autorités de réglementation, la fusion devrait prendre effet à l'automne 2011.

## **Conjoncture du marché<sup>2</sup>**

Nos produits varient selon le niveau et la nature de l'activité sur nos bourses, qui elle-même varie selon la clientèle et la gamme de produits offerts, y compris le volume et les contrats négociés en ce qui a trait aux titres de participation au comptant, aux titres à revenu fixe, aux produits dérivés et aux produits énergétiques, le nombre d'émetteurs inscrits et leur capitalisation boursière, le nombre et la valeur des nouvelles inscriptions et des inscriptions additionnelles ainsi que le nombre d'abonnés aux services d'information boursière. Il est impossible de quantifier l'évolution potentielle de certaines de ces mesures, mais les conjonctures futures de l'économie et du marché continueront d'influer sur ces sources de produits et de se répercuter sur les produits et le bénéfice net futurs, étant donné notre structure de coûts, qui est en grande partie de nature fixe.

Le secteur boursier est extrêmement concurrentiel. Depuis leur entrée sur les marchés boursiers canadiens, les systèmes de négociation parallèle (SNP) ont fragmenté les volumes de négociation. En 2010, la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX détenaient ensemble en moyenne 73 % du volume des actions négociées au Canada. Notre volume

---

<sup>2</sup> La rubrique *Conjoncture du marché* ci-dessus contient des énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

combiné a reculé au cours du premier trimestre de 2011 pour s'établir en moyenne à 69 %. Nous nous attendons encore à ce qu'une pression concurrentielle importante continue de s'exercer dans cet environnement multimarchés. Nous exerçons une concurrence en Amérique du Nord et sur la scène internationale au chapitre des inscriptions, en visant plus particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME) et les sociétés du secteur des ressources. Au Canada, un marché exerce actuellement une concurrence dans les services d'inscription et une autre entité a fait une demande auprès des autorités de réglementation pour obtenir le statut de bourse.

Les services de négociation et de compensation de contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut à livraison physique qu'offre Natural Gas Exchange Inc. (NGX) affrontent la concurrence sur les marchés de l'énergie au Canada et aux États-Unis de la part de marchés bilatéraux hors cote (que soutiennent des courtiers vocaux) et de bourses concurrentes qui inscrivent et compensent des produits dérivés sur les marchés de l'énergie. D'autres plateformes de négociation électronique commencent à inscrire des produits à livraison physique conçus pour venir directement en concurrence avec les contrats de NGX. L'alliance que nous avons conclue avec IntercontinentalExchange, Inc. permet à NGX d'exercer une concurrence en matière de services de négociation sur d'autres marchés tout donnant les outils nécessaires pour compenser les contrats bilatéraux hors cote.

Outre la concurrence provenant de marchés de produits dérivés étrangers offrant des produits dérivés comparables, la Bourse de Montréal (MX) doit affronter la concurrence au pays venant de la négociation d'opérations sur produits dérivés qui sont réalisées sur le marché hors cote ou de façon bilatérale entre les institutions. Nous pourrions également dans l'avenir faire face à la concurrence d'autres marchés canadiens. Aux États-Unis, MX rivalise sur le marché de la négociation des options sur actions simples sur des titres interinscrits d'émetteurs canadiens. Toutefois, les options négociées aux États-Unis ne sont pas fongibles avec celles qui sont négociées au Canada.

Notre filiale Boston Options Exchange Group, LLC, ou BOX, affronte encore une concurrence vive sur le marché des options aux États-Unis.

Dans une perspective globale, le rétablissement soutenu de l'économie mondiale et de l'économie canadienne devrait avoir un effet positif sur nos principales sources de produits étant donné qu'une économie en croissance se traduit généralement par de nouveaux appels publics à l'épargne et par une intensification des activités de financement. La croissance des capitaux pourrait à son tour stimuler les activités d'investissement et de négociation dans toutes les catégories d'actifs et tous les marchés. Nous en avons été quelque peu témoins en 2010 avec l'intensification des activités liées aux premiers appels publics à l'épargne, l'augmentation des opérations spéculatives portant sur les marchandises et la hausse marquée des activités de négociation de titres à revenu fixe sur les marchés au comptant et des contrats à terme, éléments qui ont découlé d'une majoration des taux d'intérêt à court terme.

Nous sommes d'avis qu'à long terme, les bourses et les chambres de compensation neutres réglementées dont la structure de propriété ne présente aucun conflit continueront de jouer un rôle essentiel dans le succès des marchés financiers. Nous offrons des marchés transparents pour la formation de capital et la détermination des prix ainsi que des mécanismes de compensation garantis pour la gestion du risque de crédit lié aux contreparties. Nous estimons être bien positionnés sur le plan stratégique, tant au pays qu'à l'étranger, pour continuer de remporter du succès dans ce contexte.

## Initiatives et réalisations de 2011<sup>3</sup>

### Négociation de titres de participation sur les marchés au comptant

#### *Produits*

Depuis le 4 avril 2011, notre nouveau SNP, TMX Select, est offert aux clients et à l'industrie pour qu'ils le mettent à l'essai. Nous sommes en attente de l'obtention de toutes les approbations réglementaires à cet égard. Le barème des droits et le détail des fonctionnalités seront communiqués aux participants au marché avant le lancement qui aura lieu en juin 2011, moyennant l'approbation des autorités de réglementation.

Dans le but d'offrir à nos clients d'autres solutions en matière de services d'exécution des opérations, nous avons lancé, le 16 mars 2011, de nouveaux types d'ordres cachés enregistrés qu'exploitent la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX. Les nouveaux types d'ordres non affichés, soit les ordres cachés au cours médian et les ordres cachés à cours limité, sont maintenant disponibles et intégrés aux registres d'ordres existants. L'introduction de ces nouveaux types d'ordres permet par ailleurs aux participants de réduire sensiblement les coûts d'exécution, de profiter d'une amélioration des prix et de tirer parti des efficiences que représente l'accès par un guichet et par transaction uniques tant à la liquidité cachée qu'à la liquidité visible tout en maintenant l'intégrité des ordres visibles.

Les ordres cachés sont initialement offerts pour quelques symboles boursiers à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX, puis seront graduellement introduits pour l'ensemble des symboles.

#### *Tarification*

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, nous avons réduit les droits dans le cas d'une utilisation importante de notre plateforme d'ordres au premier cours. Cette modification entraîne l'instauration de droits plafonnés pour les entreprises ayant un volume élevé d'ordres au premier cours. Nous avons introduit également des versements liés au crédit résiduel, ou rabais, relativement à la négociation d'ordres à cours limité en continu.

Le 16 mars 2011, nous avons annoncé les modifications apportées à notre barème des droits de négociation sur actions qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011. Ces modifications donnent suite aux commentaires reçus des participants au marché lors d'une consultation et offrent des économies aux utilisateurs qui négocient des actions dont le cours est inférieur à 1,00 \$ (titres à faible cours). Avec ces changements, les droits du Groupe TMX liés aux titres à faible cours sont les plus bas sur le marché canadien, représentant jusqu'à 50 % d'économies des droits demandés aux courtiers actifs.

### Négociation et compensation de produits dérivés

En mars 2011, MX a inscrit un volume mensuel sans précédent avec un total de 5,71 millions de contrats négociés, ce qui surpasse l'ancien record de 4,59 millions de contrats établi en février 2011.

Les records enregistrés deux mois de suite ont permis d'inscrire un volume trimestriel inégalé de 14,55 millions de contrats négociés au premier trimestre de 2011, dépassant ainsi l'ancien record de 12,00 millions de contrats établi au premier trimestre de 2007.

---

<sup>3</sup> La rubrique *Initiatives et réalisations de 2011* ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

Le 10 mai 2011, BOX a annoncé l'obtention d'une concession de brevet se rapportant plus précisément au mécanisme d'amélioration des prix par enchères pour ce qui est de la négociation électronique d'instruments financiers. BOX a lancé, depuis le début de ses activités de négociation en 2004, ce mécanisme novateur, appelé la période d'amélioration des prix, afin d'offrir à la clientèle le meilleur prix possible sur le marché de la négociation électronique.

### **Services de compensation**

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) travaille toujours de concert avec les courtiers et les utilisateurs des marchés pour développer l'infrastructure du service de contrepartie centrale pour le marché canadien des produits à revenu fixe dans le but de respecter d'ici le 31 décembre 2012 l'engagement pris par le Canada dans le cadre du G20 relativement à la compensation des produits dérivés du marché hors cote. Le 5 avril 2011, la CDCC et New York Portfolio Clearing (NYPC) ont annoncé qu'elles avaient conclu un protocole d'entente sur la mise au point d'un lien de compensation pour le marché canadien des swaps.

### **Négociation de contrats de produits énergétiques**

Le 14 février 2011, NGX a annoncé qu'elle offrait maintenant des activités de compensation physique à deux nouveaux carrefours au Texas, aux États-Unis. Il s'agit en l'occurrence du Houston Ship Channel – Houston Pipeline Pool, situé à l'est de Houston, et du Oasis – Waha Pool, vaste région de l'ouest du Texas. Au 31 mars 2011, NGX offrait la compensation physique dans 32 centres aux États-Unis.

### **Comparaison du trimestre clos le 31 mars 2011 avec le trimestre clos le 31 mars 2010**

Le bénéfice net du premier trimestre de 2011 s'est établi à 64,3 millions de dollars (bénéfice net de 63,1 millions de dollars attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX), ou 0,85 \$ par action ordinaire (résultat dilué de 0,84 \$), en hausse de 13 % par rapport à un bénéfice net de 56,7 millions de dollars (bénéfice net de 57,1 millions de dollars attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX), ou 0,77 \$ par action ordinaire (résultat de base et dilué) au premier trimestre de 2010. La hausse du bénéfice net s'explique avant tout par la progression des produits parmi les principales composantes de notre entreprise, ce qui a été neutralisé en partie par une augmentation des charges imputable aux coûts relatifs à la fusion envisagée avec LSEG, un ajustement lié à la taxe à la consommation et des coûts plus élevés relatifs aux régimes incitatifs à court terme et à long terme destinés aux employés.

---

° L'information relative au résultat par action se fonde sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires du Groupe TMX.  
· Se reporter à la rubrique *Frais généraux et frais d'administration*.

## Rapprochement du résultat ajusté par action du premier trimestre de 2011 et du premier trimestre de 2010

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le résultat par action et le résultat ajusté par action avant l'ajustement pour tenir compte des coûts relatifs à la fusion envisagée avec LSEG et de l'ajustement lié à la taxe à la consommation :

	T1 2011		T1 2010	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat par action	0,85 \$	0,84 \$	0,77 \$	0,77 \$
Ajustements :				
<i>Pour tenir compte des coûts relatifs à la fusion envisagée avec LSEG, après l'impôt</i>	0,08 \$	0,08 \$	—	—
<i>Pour tenir compte de l'ajustement lié à la taxe à la consommation*, après l'impôt</i>	0,05 \$	0,05 \$	—	—
Résultat ajusté par action**	<u>0,98 \$</u>	<u>0,97 \$</u>	<u>0,77 \$</u>	<u>0,77 \$</u>

Le résultat ajusté par action\*\* de 0,98 \$ par action ordinaire (résultat dilué de 0,97 \$), est supérieur à celui de 0,77 \$ par action ordinaire (de base et dilué) obtenu au premier trimestre de 2010. La hausse du résultat ajusté par action\*\* s'explique surtout par l'augmentation des produits parmi les principales composantes de notre entreprise, ce qui a été neutralisé en partie par l'incidence des coûts plus élevés relatifs aux régimes incitatifs à court terme et à long terme destinés aux employés.

### Produits

Les produits se sont chiffrés à 174,7 millions de dollars au premier trimestre de 2011, en hausse de 25,3 millions de dollars, ou de 17 %, par rapport à des produits de 149,4 millions de dollars pour le premier trimestre de 2010, hausse qui s'explique par l'augmentation des produits dans l'ensemble de notre entreprise, exception faite d'un recul enregistré dans les produits générés par les services technologiques et autres qui est attribuable aux pertes de change plus élevées au premier trimestre de 2011 eu égard au premier trimestre de 2010.

---

\*\* Les termes « résultat ajusté par action » et « résultat ajusté dilué par action » n'ont pas de signification normalisée conformément aux IFRS. En conséquence, il est peu probable que ces mesures puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le « résultat ajusté par action » et le « résultat ajusté dilué par action » servent à présenter notre rendement d'exploitation, abstraction faite des charges que nous avons engagées au premier trimestre de 2011 à l'égard des coûts relatifs à notre fusion envisagée avec LSEG et à un ajustement lié à la taxe à la consommation. Ces mesures permettent à la direction d'évaluer notre performance financière, exclusion faite de ces coûts, et de faire des comparaisons d'une période à une autre.

· Se reporter à la rubrique *Frais généraux et frais d'administration*.

## Produits tirés des services aux émetteurs

Le tableau suivant présente un résumé des produits tirés des services aux émetteurs aux premiers trimestres de 2011 et de 2010.

(en millions de dollars)

	T1 2011	T1 2010	Augmentation (diminution) en dollars	Augmentation (diminution) en pourcentage
<i>Droits d'inscription initiale</i>	8,3 \$	6,3 \$	2,0 \$	32 %
<i>Droits d'inscription additionnelle</i>	31,7 \$	23,6 \$	8,1 \$	34 %
<i>Droits de maintien de l'inscription</i>	18,9 \$	16,0 \$	2,9 \$	18 %
<i>Autres services aux émetteurs</i>	<u>3,1 \$</u>	<u>3,5 \$</u>	<u>(0,4)\$</u>	(11)%
<i>Total</i>	<u>62,0 \$</u>	<u>49,4 \$</u>	<u>12,6 \$</u>	26 %

- Les *droits d'inscription initiale* ont augmenté au cours du premier trimestre de 2011 par rapport à ceux du premier trimestre de 2010 par suite surtout du nombre plus élevé d'émetteurs qui sont passés de fiducies de revenu à sociétés par actions et des modifications apportées au barème de droits à la Bourse de croissance TSX qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La valeur et le nombre de premiers appels à l'épargne à la Bourse de croissance TSX ont augmenté.
- L'augmentation a été compensée en partie par une diminution de la valeur et du nombre de premiers appels publics à l'épargne à la Bourse de Toronto au cours du premier trimestre de 2011 par rapport au premier trimestre de 2010.
- Les *droits d'inscription additionnelle* ont augmenté au premier trimestre de 2011 par rapport à ceux du premier trimestre de 2010 par suite de la hausse de la valeur et du nombre de premiers appels publics à l'épargne à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX et des modifications qui ont été apportées au barème de droits et qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Les émetteurs inscrits à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX paient des droits de maintien de l'inscription annuels établis principalement en fonction de leur capitalisation boursière à la fin de l'année civile précédente, à l'intérieur de limites minimales et maximales. La hausse des droits de maintien de l'inscription s'explique par l'augmentation globale de la capitalisation boursière des émetteurs inscrits aux deux bourses à la fin de 2010 par rapport à la fin de 2009, ainsi que par les modifications qui ont été apportées au barème de droits à la Bourse de croissance TSX et qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- Les produits tirés des *autres services aux émetteurs* ont reculé car les droits afférents à la prestation de services de relations avec les investisseurs au premier trimestre de 2011 ont été moins élevés que ceux du premier trimestre de 2010; cette diminution a été atténuée par les produits tirés de l'offre de nouveaux produits.

## Produits tirés des droits de négociation, des droits de compensation et des droits connexes

(en millions de dollars)

	T1 2011	T1 2010	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
<i>Produits tirés des marchés au comptant</i>	33,6 \$	31,3 \$	2,3 \$	7 %
<i>Produits tirés des marchés des dérivés</i>	26,3 \$	18,4 \$	7,9 \$	43 %
<i>Produits tirés des marchés de l'énergie</i>	<u>11,4 \$</u>	<u>9,3 \$</u>	<u>2,1 \$</u>	23 %
<i>Total</i>	<u>71,3 \$</u>	<u>59,0 \$</u>	<u>12,3 \$</u>	21 %

### Marchés au comptant

- La hausse des produits tirés des droits de négociation de titres de participation sur les *marchés au comptant* est attribuable à l'augmentation de 64 % du volume de titres négociés à la Bourse de croissance TSX au premier trimestre de 2011 eu égard à celui du premier trimestre de 2010 (25,23 milliards de titres au premier trimestre de 2011, contre 15,37 milliards de titres au premier trimestre de 2010). En outre, le volume de titres négociés à la Bourse de Toronto a progressé de 20 % au premier trimestre de 2011 par rapport au premier trimestre de 2010 (30,32 milliards de titres au quatrième trimestre de 2010 contre 25,34 milliards de titres au premier trimestre de 2010).
- Cette hausse a été quelque peu contrebalancée par des modifications apportées à notre barème de droits de négociation de titres de participation le 1<sup>er</sup> mars 2010, qui incluaient des réductions des droits de négociation pour les opérations actives visant des titres dont le cours est inférieur à 1,00 \$ sur le marché en continu après l'ouverture et le 1<sup>er</sup> avril 2010, lesquelles incluaient une réduction des droits de négociation visant des titres dont le cours est de 1,00 \$ ou plus. Les produits à la hausse ont été quelque peu neutralisés par des modifications apportées depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011 qui réduisent les droits dans le cas d'une utilisation importante de notre plateforme d'ordres au premier cours et introduisent des rabais relativement à la négociation d'ordres à cours limité en continu.
- Par ailleurs, les produits de Shorcan Brokers Limited (Shorcan) tirés des droits de négociation de titres à revenu fixe ont augmenté au cours du premier trimestre de 2011 par rapport au premier trimestre de 2010, grâce à une composition favorable des produits, ce qui a été atténué par des volumes moindres.

### Marchés des dérivés

- La hausse des produits tirés des *marchés des dérivés* reflète une augmentation des produits tirés de BOX. En effet, le volume de négociation à BOX a bondi de 79 % (31,67 millions de contrats négociés au premier trimestre de 2011, contre 17,67 millions de contrats négociés au premier trimestre de 2010). Cette hausse résulte également de la majoration des droits qui sont entrés en vigueur au troisième trimestre de 2010, laquelle a été atténuée par l'incidence de la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien au premier trimestre de 2011 comparativement au premier trimestre de 2010.

- La hausse des produits tirés des marchés des dérivés tient compte également d'une augmentation des produits tirés des droits de négociation et de compensation à MX et CDCC. Les volumes à MX se sont accrus de 46 % (14,55 millions de contrats négociés au premier trimestre de 2011, contre 9,97 millions de contrats négociés au premier trimestre de 2010), ce qui reflète la hausse des opérations sur les contrats BAX et CGB et des options sur des fonds négociés en bourse et sur des actions. La hausse des produits a été contrebalancée en partie par une composition peu favorable en ce qui a trait aux produits et à la clientèle. Les positions ouvertes étaient en hausse de 36 % au 31 mars 2011 comparativement au 31 mars 2010.

### **Marchés de l'énergie**

- La hausse des produits tirés des *marchés de l'énergie* est attribuable à une augmentation de 24 % du volume total des produits énergétiques<sup>#</sup> de NGX par rapport au premier trimestre de 2010 (4,11 millions de térajoules au premier trimestre de 2011, contre 3,32 millions de térajoules au premier trimestre de 2010).
- La hausse reflète également l'inclusion des produits plus élevés générés par Shorcan Energy Brokers Inc. (Shorcan Energy Brokers), filiale en propriété exclusive de Shorcan, qui résultent de l'accroissement des volumes au premier trimestre de 2011, par rapport à ceux du premier trimestre de 2010. Shorcan Energy Brokers a lancé des services de courtage interparticipants de produits énergétiques au premier trimestre de 2010 et les produits qu'elle a générés ont été inclus au premier trimestre de 2010, plus précisément à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.
- L'augmentation des produits a été atténuée par l'incidence de la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien au premier trimestre de 2011 comparativement au premier trimestre de 2010.

### **Produits tirés des services d'information**

(en millions de dollars)

<b>T1 2011</b>	<b>T1 2010</b>	<b>Augmentation en dollars</b>	<b>Augmentation en pourcentage</b>
40,0 \$	37,4 \$	2,6 \$	7 %

- L'augmentation découle de la hausse des produits tirés des services de colocalisation, de l'octroi de licences relatives à des indices, des indices de titres à revenu fixe et de l'intensification des activités facturées à l'utilisation.
- Le nombre moyen d'abonnements professionnels et autres aux services d'information boursière en temps réel de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX s'est accru dans l'ensemble de 5 % (159 072<sup>+</sup> abonnés professionnels et autres aux services d'information boursière en temps réel au premier trimestre de 2011, contre 152 039 abonnés au premier trimestre de 2010). Le nombre moyen d'abonnés aux services d'information boursière de MX a également augmenté de 5 % (23 748<sup>+</sup> abonnés aux services d'information boursière de MX au premier trimestre de 2011, contre 22 649 abonnés au premier trimestre de 2010).

<sup>#</sup> Le volume total des produits énergétiques de NGX comprend la négociation et la compensation de contrats de gaz naturel, de pétrole brut et d'électricité.

<sup>+</sup> Comprend un nombre d'abonnements de base pour tenir compte des clients qui ont conclu des ententes commerciales.

- Ces augmentations ont été neutralisées en partie par l'incidence de la dépréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien au premier trimestre de 2011 comparativement au premier trimestre de 2010 et de l'effet de contrats conclus avec des entreprises clientes.

### Produits tirés des services technologiques et autres

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
1,4 \$	3,6 \$	(2,2)\$	(61)%

- Les *produits tirés des services technologiques et autres* ont diminué en raison des pertes de change plus élevées enregistrées à l'égard des comptes clients libellés en dollars américains, montants qui incluent des ajustements apportés pour des périodes précédentes.

### Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles du premier trimestre de 2011 se sont établies à 77,1 millions de dollars, en hausse de 7,5 millions de dollars, ou de 11 %, par rapport à 69,6 millions de dollars au premier trimestre de 2010, ce qui s'explique surtout par un ajustement lié à la taxe à la consommation et à la hausse des coûts associés aux régimes incitatifs à court terme et à long terme destinés aux employés. Cette augmentation a été neutralisée en partie par la baisse des coûts par suite de la mise hors service de matériel informatique existant et de celle des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

### Rémunération et avantages

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
36,8 \$	32,3 \$	4,5 \$	14 %

- La hausse du poste *rémunération et avantages* s'explique principalement par des coûts plus élevés relatifs aux régimes incitatifs liés au rendement à long terme destinés aux employés qui sont rattachés aux droits à la plus-value d'actions.
- La hausse est également imputable aux coûts plus élevés relatifs aux régimes incitatifs liés au rendement à court terme destinés aux employés ainsi qu'à une augmentation générale de la rémunération et des avantages se rapportant à la progression de l'effectif et des augmentations au mérite ainsi qu'à la perte de certaines exonérations en ce qui a trait au congé fiscal obtenu au Québec qui a pris fin le 31 décembre 2010 (voir la rubrique *Impôt sur le résultat*). Il y avait 857 employés au 31 mars 2011, comparativement à 836 employés au 31 mars 2010.
- Ces augmentations ont été atténuées par la baisse des coûts de transition organisationnelle et des coûts associés aux projets de nature technologique au premier trimestre de 2011 par rapport au premier trimestre de 2010.

## Systèmes d'information et de négociation

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
10,6 \$	12,8 \$	(2,2)\$	(17)%

- Les *coûts des systèmes d'information et de négociation* ont diminué en raison de la baisse des coûts par suite de la mise hors service de matériel informatique existant au deuxième trimestre de 2010 et de ceux liés aux projets de nature technologique au cours du premier trimestre de 2011 par rapport au premier trimestre de 2010.

## Frais généraux et frais d'administration<sup>4</sup>

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
23,1 \$	16,9 \$	6,2 \$	37 %

- Les *frais généraux et frais d'administration* ont augmenté en raison surtout de l'inscription d'une provision de 5,5 millions de dollars associée à un ajustement lié à la taxe à la consommation ainsi qu'à l'augmentation des coûts de marketing.
- Nous sommes en voie de déposer une demande de décision auprès de l'Agence du revenu du Canada (l'ARC) relativement à l'application des taxes (taxe de vente harmonisée ou TVH) exigée en vertu de l'article 165 de la *Loi sur la taxe d'accise* relativement à nos droits d'exécution des opérations portant sur des titres de participation et des produits dérivés. Depuis février 2011, nous avons cessé de facturer la TVH sur nos droits d'exécution des opérations à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. Nous croyons que la demande de décision sera approuvée et nous n'avons donc pas constitué de provision à l'égard de la TVH qui n'est pas facturée aux clients. Si la demande de décision est approuvée, nous pourrions être tenus de rembourser à l'ARC les crédits de taxe sur les intrants (CTI) réclamés au cours des dernières années pour les activités de négociation. Nous sommes persuadés que le montant à payer relativement à ces CTI devrait s'établir à 0 \$. Toutefois, il se pourrait que nous soyons obligés de rembourser les CTI déjà réclamés pour une période allant jusqu'à quatre années. Par conséquent, nous estimons que le remboursement éventuel pourrait se situer entre 0 \$ et 11,0 \$. Une provision de 5,5 millions de dollars au titre de l'ajustement lié à la taxe à la consommation (4,8 millions de dollars en ce qui a trait aux exercices précédents) a été comptabilisée au cours du premier trimestre de 2011. Les estimations futures peuvent différer et il se pourrait s'avérer nécessaire de modifier la provision. Si cette demande de décision venait à être approuvée, nous ne pourrions pas réclamer ces CTI à l'avenir à l'égard de ces activités de négociation.

<sup>4</sup> La rubrique *Frais généraux et frais d'administration* ci-dessus contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

## Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	(Diminution) en dollars	(Diminution) en pourcentage
6,6 \$	7,6 \$	(1,0)\$	(13)%

- Les *amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles* ont diminué par la suite de la réduction de l'amortissement lié aux actifs qui ont été entièrement amortis au premier trimestre de 2011.
- Cette diminution s'explique aussi par la baisse des amortissements des immobilisations incorporelles liés au routeur d'ordres intelligent TMX et de celle de la plateforme de négociation de MX.

## Coûts relatifs à la fusion

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
8,3 \$	–	8,3 \$	–

- Les *coûts relatifs à la fusion* englobent les honoraires d'avocat et d'expert-conseil ainsi que d'autres coûts engagés au premier trimestre de 2011 en lien avec notre fusion envisagée avec LSEG.
- Nous sommes également responsable du paiement d'honoraires de succès de 16,8 millions de dollars qui dépendent de la réalisation de la fusion. Ces honoraires n'ont pas été enregistrés.

## Produits financiers (auparavant Revenu de placement)

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
1,2 \$	0,8 \$	0,4 \$	50 %

- Les *produits financiers* ont augmenté en raison surtout d'une hausse des liquidités disponibles aux fins de placement constatée au premier trimestre de 2011 comparativement au premier trimestre de 2010.

## Charges financières (auparavant Intérêts débiteurs)

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
2,0 \$	1,2 \$	0,8 \$	67 %

- Les *charges financières* ont augmenté par suite de la hausse des taux d'intérêt sur l'encours de la dette. Le 30 avril 2008, nous avons emprunté 430,0 millions de dollars canadiens pour financer la tranche en espèces du prix d'achat de MX (voir la rubrique *Prêt à terme*).

### Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt – Perte

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
0,1 \$	0,1 \$	–	–

- Nous avons conclu une série de swaps de taux d'intérêt qui sont entrés en vigueur le 28 août 2008 pour gérer une partie du risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt de notre dette à terme (voir la rubrique *Prêt à terme*)
- Au cours du premier trimestre de 2011, des profits latents de 0,6 million de dollars et des pertes réalisées de 0,7 million de dollars ont été prises en compte dans le bénéfice net, comparativement à des profits latents de 1,5 million de dollars et à des pertes réalisées de 1,6 million de dollars comptabilisés au premier trimestre de 2010.

### Impôt sur le résultat

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	Taux d'impôt effectif en pourcentage	
		T1 2011	T1 2010
24,7 \$	22,9 \$	28 %	29 %

- Au premier trimestre de 2011, le taux d'impôt effectif a été moins élevé qu'au premier trimestre de 2010 en raison d'une diminution du taux d'imposition fédéral et du taux d'imposition général des sociétés en Ontario, ce qui a été atténué par une augmentation du taux d'imposition des sociétés au Québec par suite d'un congé fiscal obtenu dans cette province qui a pris fin le 31 décembre 2010 et qui visait le secteur financier.
- Du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 31 décembre 2010, MX et CDCC ont bénéficié d'une exemption d'impôt sur le résultat, d'une exemption de la taxe sur le capital et d'autres exemptions qui visaient à appuyer le secteur financier dans la province de Québec.

### Bénéfice net (perte) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

(en millions de dollars)

T1 2011	T1 2010	Augmentation en dollars	Augmentation en pourcentage
1,2 \$	(0,4)\$	1,6 \$	400 %

- MX détient une participation de 53,8 % dans BOX. Les résultats de BOX sont consolidés dans notre état des résultats.

- Le bénéfice net (la perte) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente la part du résultat de BOX attribuable aux autres porteurs de parts, avant impôt, de la période. Au cours du premier trimestre de 2011, le bénéfice net de 1,2 million de dollars reflète l'augmentation des volumes de négociation de BOX. Au premier trimestre de 2010, la perte de 0,4 million de dollars reflétait l'intensification de la concurrence de même qu'un recul important de la part de marché de BOX.

## Analyse sectorielle

### **Marchés au comptant – Titres de participation et titres à revenu fixe (qui incluent les coûts relatifs à la fusion)**

(en millions de dollars)

	<b>T1 2011</b>	<b>T1 2010</b>	<b>Augmentation en dollars</b>	<b>Augmentation en pourcentage</b>
Produits	131,9 \$	117,2 \$	14,7 \$	13 %
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX	51,8 \$	49,5 \$	2,3 \$	5 %

L'augmentation des produits reflète principalement la hausse des produits tirés des services aux émetteurs liés au nombre plus élevé d'émetteurs qui sont passés de fiducies de revenu à sociétés par actions et celle des produits tirés des droits d'inscription additionnelle et des droits de maintien de l'inscription, des produits tirés des services d'information et des droits de négociation de titres à revenu fixe et de titres de participation au premier trimestre de 2011 eu égard à ceux du premier trimestre de 2010. La progression du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX s'explique par l'augmentation des produits atténuée par la hausse des charges afférentes aux honoraires d'avocat et d'expert-conseil ainsi que d'autres coûts en lien avec la fusion envisagée avec LSEG, de celle des frais généraux et frais d'administration, incluant un ajustement lié à la taxe à la consommation, ainsi que de celle de la rémunération et des avantages. Les coûts des systèmes d'information et de négociation ont été inférieurs au premier trimestre de 2011 à ceux enregistrés au premier trimestre de 2010, par suite de la mise hors service de matériel informatique existant.

(en millions de dollars)

	<b>31 mars 2011</b>	<b>31 mars 2010</b>	<b>Augmentation en dollars</b>
Total des actifs	565,5 \$	443,7 \$	121,8 \$
Total des passifs	586,8 \$	564,1 \$	22,7 \$

Le total des actifs a augmenté en raison avant tout de la hausse de la trésorerie et des titres négociables au premier trimestre de 2011 comparativement au premier trimestre de 2010. Le total des passifs a augmenté au premier trimestre de 2011 comparativement à celui du premier trimestre de 2010, en raison de la hausse des produits différés, des fournisseurs et autres crédateurs, découlant essentiellement de la fusion envisagée avec LSEG et d'un ajustement lié à la taxe à la consommation.

## Marchés des dérivés – MX et BOX

(en millions de dollars)

	<b>T1 2011</b>	<b>T1 2010</b>	<b>Augmentation en dollars</b>	<b>Augmentation en pourcentage</b>
Produits	31,4 \$	22,8 \$	8,6 \$	38 %
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX	8,2 \$	5,5 \$	2,7 \$	49 %

La progression des produits reflète pour l'essentiel l'augmentation des produits et des volumes afférents à MX et à BOX. Le bénéfice net du premier trimestre de 2011 a augmenté en raison de l'accroissement des produits, ce qui a été atténué par la hausse des frais généraux et frais d'administration, lesquels englobaient un ajustement lié à la taxe à la consommation, de même que par celle de la rémunération et des avantages comparativement au premier trimestre de 2010. Au cours du premier trimestre de 2011, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX a été quelque peu réduit par l'incidence de la hausse des impôts sur le résultat, comparativement au premier trimestre de 2010, ce qui s'explique en partie par l'expiration, le 31 décembre 2010, d'un congé fiscal au Québec.

(en millions de dollars)

	<b>31 mars 2011</b>	<b>31 mars 2010</b>	<b>(Diminution) en dollars</b>
Total des actifs	1 434,5 \$	1 548,1 \$	(113,6)\$
Total des passifs	402,2 \$	543,6 \$	(141,4)\$

Le total des actifs a diminué surtout en raison d'une baisse de 140,4 millions de dollars des règlements quotidiens et dépôts en espèces. MX a également constaté un passif compensatoire lié aux règlements quotidiens et aux dépôts en espèces, qui avaient diminué de 140,4 millions de dollars au 31 mars 2011 par rapport au 31 mars 2010. Une tendance a été constatée voulant que les membres des chambres de compensation donnent des titres en garantie plutôt que des liquidités. La diminution a été quelque peu compensée par une augmentation de 33,8 millions de dollars de la trésorerie et des titres négociables au 31 mars 2011 comparativement au 31 mars 2010.

## Marchés de l'énergie – NGX et Shorcan Energy Brokers

(en millions de dollars)

	<b>T1 2011</b>	<b>T1 2010</b>	<b>Augmentation en dollars</b>	<b>Augmentation en pourcentage</b>
Produits	11,4 \$	9,4 \$	2,0 \$	21 %
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX	3,1 \$	2,1 \$	1,0 \$	48 %

L'augmentation des produits au premier trimestre de 2011 par rapport à ceux du premier trimestre de 2010 s'explique par l'accroissement des produits tirés de la négociation et de la compensation de contrats de gaz naturel et d'électricité par suite de la hausse des volumes, ce qui a été légèrement contrebalancé par l'incidence négative de la dépréciation du dollar

américain par rapport au dollar canadien au premier trimestre de 2011 par rapport à celui du premier trimestre de 2010. L'augmentation traduit aussi les produits plus élevés générés par Shorcan Energy Brokers qui s'explique par l'accroissement des volumes au premier trimestre de 2011 comparativement au premier trimestre de 2010. Les produits de Shorcan Energy Brokers ont été inclus au premier trimestre de 2010, plus précisément à compter du 1<sup>er</sup> février 2010. L'augmentation du bénéfice net tient compte de la montée des produits neutralisée en partie par la hausse de l'ensemble des charges opérationnelles.

(en millions de dollars)

	<b>31 mars 2011</b>	<b>31 mars 2010</b>	<b>(Diminution) en dollars</b>
Total des actifs	976,2 \$	1 261,7 \$	(285,5)\$
Total des passifs	857,8 \$	1 148,7 \$	(290,9)\$

La diminution du total des actifs s'explique surtout par une baisse de 203,0 millions de dollars de la juste valeur des montants à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques ouverts comparativement à la fin de mars 2010. Cette situation découle pour l'essentiel de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des contrats d'électricité réglés quotidiennement depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010. En tant que contrepartie de compensation de chaque opération, NGX a également constaté un passif compensatoire lié à la juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts, qui avaient aussi diminué de 203,0 millions de dollars au 31 mars 2011 par rapport au 31 mars 2010. La diminution du total des actifs est en outre imputable à la baisse de 91,0 millions de dollars du montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques ouverts en raison du repli des prix du gaz par rapport à la fin de mars 2010. En tant que contrepartie de compensation de chaque opération, NGX constate également un passif compensatoire sous forme de positions créditrices sur nos contrats de produits énergétiques, qui était aussi en baisse de 91,0 millions de dollars à la fin de mars 2011.

## Liquidités et ressources en capital

### Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres négociables

(en millions de dollars)

<b>31 mars 2011</b>	<b>31 décembre 2010</b>	<b>Augmentation en dollars</b>
377,6 \$	331,5 \$	46,1 \$

- L'augmentation est attribuable en grande partie aux entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles d'un montant de 72,1 millions de dollars, qui ont été contrebalancées partiellement par le paiement de dividendes de 29,8 millions de dollars.

## Total des actifs

(en millions de dollars)

31 mars 2011	31 décembre 2010	Augmentation en dollars
2 976,2 \$	2 965,8 \$	10,4 \$

- L'augmentation du *total des actifs* est attribuable à la hausse de 48,4 millions de dollars des clients et autres débiteurs et de 46,1 millions de dollars de la trésorerie et des titres négociables.
- L'augmentation globale a été neutralisée en partie par une diminution de 51,8 millions de dollars du montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques se rapportant aux activités de compensation de NGX et de 15,1 millions de dollars des actifs courants liés à la juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts au 31 mars 2011 par rapport au 31 décembre 2010.
- L'augmentation du *total des actifs* a aussi été contrebalancée en partie par une baisse de 11,8 millions de dollars des règlements quotidiens et des dépôts en espèces de MX au 31 mars 2011 se rapportant aux activités de compensation de MX comparativement à la fin de 2010.

## Facilités de crédit et garantie

### Prêt à terme

(en millions de dollars)

31 mars 2011	31 décembre 2010	(Diminution) en dollars
429,3 \$	429,8 \$	(0,5)\$

- Dans le cadre du regroupement avec MX, nous avons contracté une facilité de crédit non garantie de trois ans non renouvelable de 430,0 millions de dollars (le prêt à terme). Le 30 avril 2008, nous avons prélevé 430,0 millions en dollars canadiens en vertu du prêt à terme pour régler la tranche en espèces du prix d'achat de MX. Le 31 mars 2011, nous avons prolongé et modifié cette facilité de crédit qui venait à échéance le 18 avril 2011. La facilité de crédit modifiée s'élève toujours à 430,0 millions de dollars et viendra à échéance le 31 mars 2012, ou 180 jours après la réalisation ou l'annulation de la fusion avec le LSEG, selon la première des deux éventualités. La facilité pourra être prolongée pour une période n'excédant pas 180 jours sous réserve de certaines restrictions et de certains frais. Jusqu'au 18 avril 2011, la facilité de crédit portait intérêt au taux des acceptations bancaires plus 45 points de base. Après cette date, l'intérêt est calculé au taux des acceptations bancaires plus 85 points de base. La facilité demeure non garantie et continue d'inclure certaines clauses restrictives que le Groupe TMX doit maintenir.

- Cette facilité de crédit est assortie des clauses restrictives habituelles, notamment l'obligation pour le Groupe TMX de respecter les critères suivants :
  - un ratio maximal dette/BAIIA ajusté de 3,5 pour 1, le BAIIA ajusté étant défini comme le bénéfice consolidé avant intérêts, impôts, éléments extraordinaires, exceptionnels ou non récurrents et dépréciation ou amortissement, le tout étant établi en conformité avec les IFRS;
  - une valeur nette consolidée minimale calculée selon une formule préétablie;
  - un ratio d'endettement maximal aux termes duquel le ratio dette/BAIIA ajusté ne doit pas dépasser 3,0 pour 1.

Au 31 mars 2011, toutes les clauses restrictives étaient respectées.

### **Autres facilités de crédit et garantie**

Afin d'assurer la sécurité de ses activités de compensation, NGX a conclu avec une banque à charte canadienne une convention de crédit qui comprend un fonds de sûreté de 100,0 millions de dollars américains. Nous sommes garants de NGX à l'égard de ce fonds jusqu'à concurrence de 100,0 millions de dollars américains, notre cautionnement n'étant pas assorti d'une sûreté. Au 31 mars 2011, aucune somme n'avait été prélevée sur cette facilité.

NGX dispose également d'une facilité de découvert à 24 heures pour les transferts électroniques de fonds (TEF) de 300,0 millions de dollars consentie par une banque à charte canadienne.

CDCC a contracté une facilité de crédit de soutien renouvelable de 50,0 millions de dollars auprès d'une banque canadienne de l'annexe I afin de disposer de liquidités advenant la défaillance d'un membre de la chambre de compensation. Au 31 mars 2011, aucune somme n'avait été prélevée sur cette facilité.

En outre, CDCC a contracté d'autres facilités de crédit en janvier 2011. En effet, une facilité de trésorerie de découvert à 24 heures de 100,0 millions de dollars et une facilité de prêt à vue de 50,0 millions de dollars ont été contractées auprès d'une banque canadienne de l'annexe I. CDCC n'a prélevé aucune somme sur ces facilités.

### **Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société**

(en millions de dollars)

<b>31 mars 2011</b>	<b>31 décembre 2010</b>	<b>Augmentation en dollars</b>
1 109,9 \$	1 070,6 \$	39,3 \$

- Au premier trimestre de 2011, nous avons réalisé un bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX de 63,1 millions de dollars et versé des dividendes de 29,8 millions de dollars. En outre, nous avons reçu un montant de 6,1 millions de dollars provenant du produit de l'exercice d'options sur actions.

- Au 31 mars 2011, 74 587 992 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au premier trimestre de 2011, 217 530 actions ordinaires ont été émises à l'exercice d'options sur actions. Au 31 mars 2011, 3 846 696 actions ordinaires étaient réservées aux fins d'émission à l'exercice d'options attribuées dans le cadre du régime d'options sur actions. Au 31 mars 2011, 1 919 801 options étaient en cours.
- Au 11 mai 2011, il y avait 74 594 400 actions ordinaires émises et en circulation et 1 906 661 options en cours aux termes du régime d'options sur actions.

### Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles

(en millions de dollars)

	T1 2011	T1 2010	Augmentation de la trésorerie
<i>Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles</i>	72,1 \$	70,8 \$	1,3 \$

Les *entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles* ont représenté 1,3 million de dollars de plus au premier trimestre de 2011 qu'au premier trimestre de 2010, en raison des éléments énumérés ci-dessous.

(en millions de dollars)

	T1 2011	T1 2010	Augmentation (diminution) de la trésorerie
Bénéfice net	64,3 \$	56,7 \$	7,6 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6,6 \$	7,6 \$	(1,0)\$
(Profit) latent sur les swaps de taux d'intérêt	(0,6)\$	(1,5)\$	0,9 \$
Perte latente sur les titres négociables	0,5 \$	0,4 \$	0,1 \$
(Augmentation) des clients et autres débiteurs et des charges payées d'avance	(46,7)\$	(23,1)\$	(23,6)\$
(Augmentation) diminution des impôts différés	(4,8)\$	0,2 \$	(5,0)\$
(Diminution) nette des fournisseurs et autres créiteurs, des charges à payer à long terme et autres passifs non courants	(11,9)\$	(12,9)\$	1,0 \$
Augmentation des produits différés	58,3 \$	51,6 \$	6,7 \$
Augmentation (diminution) nette des impôts sur le résultat exigibles	0,3 \$	(8,0)\$	8,3 \$
Provisions, y compris l'ajustement lié à la taxe à la consommation (2011)	5,4 \$	(0,1)\$	5,5 \$
Augmentation (diminution) nette des autres éléments	<u>0,7 \$</u>	<u>(0,1)\$</u>	<u>0,8 \$</u>
<i>Entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles</i>	<u>72,1 \$</u>	<u>70,8 \$</u>	<u>1,3 \$</u>

## Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement

(en millions de dollars)

	T1 2011	T1 2010	Augmentation de la trésorerie
<i>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</i>	(24,6)\$	(28,1)\$	3,5 \$

Les (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement ont diminué de 3,5 millions de dollars au premier trimestre de 2011 comparativement à celles du premier trimestre de 2010, en raison des éléments énumérés ci-dessous.

(en millions de dollars)

	T1 2011	T1 2010	Augmentation (diminution) de la trésorerie
Dividendes sur les actions ordinaires	(29,8)\$	(28,0)\$	(1,8)\$
Produit de l'exercice d'options sur actions	6,1 \$	0,1 \$	6,0 \$
(Diminution) nette des autres éléments	<u>(0,9)\$</u>	<u>(0,2)\$</u>	<u>(0,7)\$</u>
<i>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</i>	<u>(24,6)\$</u>	<u>(28,1)\$</u>	<u>3,5 \$</u>

## Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement

(en millions de dollars)

	T1 2011	T1 2010	Augmentation de la trésorerie
<i>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement</i>	(33,0)\$	(63,8)\$	30,8 \$

Les (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement ont diminué de 30,8 millions de dollars au premier trimestre de 2011 comparativement à celles du premier trimestre de 2010, en raison des éléments énumérés ci-dessous.

(en millions de dollars)

	T1 2011	T1 2010	Augmentation (diminution) de la trésorerie
Dépenses d'investissement liées principalement à des investissements en technologie et à des améliorations locatives	(0,3)\$	(4,9)\$	4,6 \$
Ajouts aux immobilisations incorporelles, y compris la transmission de données TSX Quantum (2011 et 2010), les coûts de développement relatifs à la compensation des opérations de pension sur titres (2011 et 2010) des types d'ordres non affichés enregistrés (2011) et les coûts de développement interne de SOLA (2010)	(2,5)\$	(2,1)\$	(0,4)\$
Coûts d'acquisition de PCF MinesOnline.com Pty Ltd.	(1,0)\$	–	(1,0)\$
Produit tiré de la sortie du placement dans EDX	3,2 \$	–	3,2 \$
(Achat) de titres négociables, montant net	<u>(32,4)\$</u>	<u>(56,8)\$</u>	<u>24,4 \$</u>
<i>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement</i>	<u>(33,0)\$</u>	<u>(63,8)\$</u>	<u>30,8 \$</u>

### Sommaire de la situation de trésorerie et autres questions<sup>5</sup>

Au 31 mars 2011, nous avons une trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables d'une valeur de 377,6 millions de dollars. En fonction de nos activités et de notre modèle opérationnels actuels, nous estimons disposer de liquidités suffisantes pour exercer nos activités. Au cours du premier trimestre de 2011, nous avons constaté des produits de 174,7 millions de dollars et engagé des charges opérationnelles de 77,1 millions de dollars. Nous avons un encours de 429,3 millions de dollars sur le prêt à terme. Le 31 mars 2011, nous avons prolongé et modifié notre facilité de crédit de 430,0 millions de dollars qui venait à échéance le 18 avril 2011. La facilité de crédit modifiée s'élève toujours à 430,0 millions de dollars et viendra à échéance le 31 mars 2012, ou 180 jours après la réalisation ou l'annulation de la fusion avec le LSEG, selon la première des deux éventualités. La facilité pourra être prolongée pour une période n'excédant pas 180 jours sous réserve de certaines restrictions et de certains frais. Compte tenu du niveau actuel des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, nous croyons que le prêt à terme pourrait être remboursé au moyen de la trésorerie existante, des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles futurs et, au besoin, d'un refinancement.

En juin 2010, nous avons déposé un prospectus préalable de base simplifié auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières dans chacune des provinces canadiennes. Ce prospectus nous permettra de placer et d'émettre des titres d'emprunt, des actions et d'autres titres pour une valeur maximale de 1,0 milliard de dollars sur une période de 25 mois se terminant en juillet 2012. Le produit net tiré de tout placement de titres serait affecté aux fins générales de l'entreprise, notamment au remboursement de la dette impayée à l'occasion et au

<sup>5</sup> La rubrique *Sommaire de la situation de trésorerie et autres questions* contient certains énoncés prospectifs. Voir l'exposé des risques et incertitudes que comportent ces énoncés sous la rubrique *Mise en garde concernant l'information prospective*.

financement des acquisitions ou placements futurs. Aux termes de l'accord de fusion avec LSEG, il nous est impossible à l'heure actuelle de mobiliser des fonds sans son consentement.

Au cours du premier trimestre de 2011, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à 72,1 millions de dollars et nous avons versé des dividendes de 29,8 millions de dollars (ou 0,40 \$ par action ordinaire).

Au troisième trimestre de 2009, nous avons annoncé les phases 3 et 4 de notre importante expansion de nos services de colocalisation et l'agrandissement de nos installations en réaction à la forte demande. Les nouvelles installations sont conçues pour accueillir jusqu'à 190 emplacements de colocalisation, ce qui devrait répondre à la demande à court et à moyen terme. Des dépenses d'investissement d'environ 0,1 million de dollars associées à la phase 3 de ce projet d'expansion ont été engagées au premier trimestre de 2011. Nous prévoyons engager des dépenses d'investissement additionnelles d'environ 2,2 millions de dollars relativement à la phase 3. Depuis le 30 juin 2010, les clients ont commencé à faire héberger leurs applications de négociation au centre de données TMX. Nous avons commencé à réaliser un accroissement des produits tirés de ces activités au troisième trimestre de 2010.

Toujours déterminés à offrir à notre clientèle des services à la fine pointe de la technologie, nous continuons à investir dans notre projet à multiples volets visant à étendre l'infrastructure à l'ensemble de nos activités de négociation et de transmission d'information. Afin d'accroître le taux de traitement de nos données, nous procédons à une expansion des réseaux internes, de la capacité de stockage et des serveurs d'applications. La première phase d'expansion a été terminée au premier trimestre de 2010 et la deuxième phase est bien enclenchée. Nous engageons des charges opérationnelles annuelles, y compris les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, d'environ 10,0 millions de dollars dans le cadre de ce projet.

Le financement par emprunt se rapportant à de futures occasions d'investissement pourrait être limité par la conjoncture économique actuelle et future, par les clauses restrictives des facilités de crédit existantes du Groupe TMX, par les restrictions prévues dans l'accord de fusion avec LSEG ainsi que par les critères de viabilité financière qui nous sont imposés par les autorités de réglementation des valeurs mobilières.

L'ordonnance de reconnaissance de TSX Inc. par la CVMO contient certains critères de viabilité financière qui doivent être respectés. Si TSX Inc. omet de respecter l'un de ces critères pendant une période de plus de trois mois, elle ne peut pas, sans l'approbation préalable du directeur de la CVMO, verser de dividendes, entre autres choses, jusqu'à ce qu'elle ait à nouveau respecté ces critères pendant au moins six mois, ou une période plus courte convenue par le personnel de la CVMO. La Bourse de croissance TSX est tenue par diverses commissions des valeurs mobilières provinciales de maintenir des ressources financières suffisantes pour exécuter ses fonctions d'une manière qui sert l'intérêt du public et qui est conforme aux modalités de ses ordonnances de reconnaissance. Aux termes de son ordonnance de reconnaissance, MX est également assujettie à certains critères de viabilité financière prescrits par l'AMF qu'elle doit respecter. Si elle ne respecte pas ces critères pendant plus de trois mois, MX ne peut pas, sans l'approbation préalable de l'AMF, verser de dividendes, entre autres choses, jusqu'à ce qu'elle ait à nouveau respecté ces critères pendant au moins six mois. NGX est tenue, par l'ASC, de maintenir des ressources financières suffisantes pour pouvoir exploiter ses systèmes de négociation et soutenir ses fonctions d'exécution des ordres.

Au 31 mars 2011, nous nous conformions à toutes les exigences susmentionnées.

## Gestion du capital

Nos principaux objectifs de gestion du capital, qui, selon notre définition, inclut notre capital-actions et nos diverses facilités de crédit, sont les suivants :

- Conserver un capital suffisant pour poursuivre nos activités et maintenir la confiance du marché. À l'heure actuelle, nous avons pour objectif de conserver un minimum de 100,0 millions de dollars en trésorerie et titres négociables, sous réserve de modifications.
- Pour ce faire, nous gérons notre capital compte tenu des obligations de maintien du capital qui nous sont imposées ainsi qu'à nos filiales, comme suit.
  - Relativement à TSX Inc., l'obligation imposée par la CVMO de respecter les ratios réglementaires suivants qui sont définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par la CVMO :
    - ratio de liquidité générale d'au moins 1,1 pour 1;
    - ratio dette sur les flux de trésorerie d'au plus 4 pour 1;
    - ratio de levier financier, soit le total des actifs ajusté sur les capitaux propres ajustés, d'au plus 4 pour 1.

Nous respectons les obligations précitées en matière de capital imposées par ce tiers.

- Relativement à la Bourse de croissance TSX, l'obligation imposée par diverses commissions des valeurs mobilières provinciales de maintenir des ressources financières adéquates.

Nous respectons les obligations précitées en matière de capital imposées par ces tiers.

- Relativement à NGX :
  - l'obligation de maintenir des ressources financières adéquates imposée par l'ASC;
  - l'obligation de maintenir un ratio de liquidité générale d'au moins 1 pour 1 et l'exigence de maintenir une valeur corporelle nette d'au moins 9,0 millions de dollars imposées par une banque à charte canadienne de l'annexe I.

Nous respectons les obligations précitées en matière de capital imposées par ces tiers.

- Relativement à Shorcan, l'obligation imposée par l'OCRCVM de maintenir des capitaux propres d'au moins 0,5 million de dollars.

Nous respectons l'obligation précitée en matière de capital imposée par ce tiers.

- Relativement à MX, l'obligation imposée par l'AMF de respecter les ratios réglementaires suivants définis dans l'ordonnance de reconnaissance rendue par l'AMF :
  - ratio de fonds de roulement d'au moins 1,5 pour 1;
  - ratio des flux de trésorerie sur la dette totale de plus de 20 %;
  - ratio de levier financier, soit le total des actifs sur les capitaux propres, de moins de 4 pour 1.

Nous respectons les obligations précitées en matière de capital imposées par ce tiers.

- Maintenir un capital suffisant pour satisfaire aux critères imposés relativement à notre prêt à terme (voir la rubrique *Prêt à terme*).

Nous respectons les obligations précitées en matière de capital imposées par ces tiers.

- Conserver un capital suffisant pour investir dans nos activités et poursuivre notre croissance à l'interne et au moyen d'acquisitions.
- Accroître le rendement total pour les actionnaires, notamment en versant des dividendes et en rachetant des actions aux fins d'annulation dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités.

Nous n'avons pas modifié nos objectifs, politiques et méthodes de gestion du capital dans la conjoncture économique actuelle.

### **Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Nonobstant notre conversion aux IFRS, aucune modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière apportée au cours du trimestre ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et clos le 31 mars 2011 n'a eu d'incidence importante, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante, sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## Information trimestrielle

Le tableau suivant présente un sommaire des résultats opérationnels consolidés trimestriels du Groupe TMX. Comme nous avons adopté les IFRS en date du 1<sup>er</sup> janvier 2010, notre information trimestrielle pour 2009 est présentée selon les PCGR canadiens. Par conséquent, notre information trimestrielle pour 2011 et 2010 ne pourra être comparée à celle de 2009 (voir la rubrique *Incidence de l'adoption des IFRS – Rapprochements pour 2010*).

(en millions de dollars, sauf les montants par action)

	IFRS					PCGR canadiens		
	31 mars 2011	31 déc. 2010	30 sept. 2010	30 juin 2010	31 mars 2010	31 déc. 2009	30 sept. 2009	30 juin 2009
<i>Produits</i>	174,7 \$	174,1 \$	146,0 \$	156,1 \$	149,4 \$	153,6 \$	131,6 \$ <sup>+</sup>	138,1 \$ <sup>+</sup>
<i>Bénéfice net (perte)</i>	64,3	67,5	55,5	57,9	56,7	(26,8)	41,7	46,9
<i>Résultat par action :</i>								
<i>De base</i>	0,85	0,90	0,74	0,79	0,77	(0,36)	0,56	0,63
<i>Dilué</i>	0,84	0,90	0,74	0,79	0,77	(0,36)	0,56	0,63

## 2011

### IFRS

- Les produits du premier trimestre de 2011 ont augmenté par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2010 en raison de la hausse des produits tirés de la négociation et de la compensation des produits dérivés ainsi que des produits générés par la négociation de titres de participation sur les marchés au comptant. Cette hausse a été largement compensée par la baisse des produits générés par les services aux émetteurs, la négociation de contrats de produits énergétiques, les services technologiques et autres. Le bénéfice net du premier trimestre de 2011 a reculé par rapport à celui du quatrième trimestre de 2010 en raison essentiellement des coûts relatifs à la fusion envisagée avec LSEG et de la hausse des frais généraux et des frais d'administration se rapportant à un ajustement lié à la taxe à la consommation.

· Pour 2010 et 2011, des provisions pour créances douteuses sont incluses dans les *frais généraux et frais d'administration*, tandis qu'en 2009, ces provisions prenaient la forme de réductions touchant diverses sources de produits. Les chiffres correspondants des produits et charges de 2009 ont été reclassés afin de respecter la présentation de l'information financière adoptée pour 2010.

2010

IFRS

- Il nous est impossible de comparer les produits générés au premier trimestre de 2010 (selon les IFRS) avec ceux du quatrième trimestre de 2009 (selon les PCGR canadiens) étant donné que les produits tirés des services aux émetteurs ont été comptabilisés selon un référentiel comptable différent. Toutefois, abstraction faite de produits tirés des services aux émetteurs, les produits du premier trimestre de 2010 ont diminué par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2009 en raison des produits élevés générés par les services technologiques au quatrième trimestre de 2009 découlant des droits de licence non récurrents de 13,5 millions de dollars se rapportant à LSEG, ainsi que de la baisse des produits générés par la négociation de titres de participation sur les marchés au comptant et de contrats de produits énergétiques, ce qui a été contrebalancé en partie par la hausse des produits générés par la négociation de titres à revenu fixe sur les marchés au comptant et par les services d'information. Par ailleurs, si l'on exclut l'impact de la comptabilisation des produits générés par les services aux émetteurs selon un référentiel comptable antérieur, un bénéfice net a été enregistré au premier trimestre de 2010 contre une perte au quatrième trimestre de 2009, laquelle perte était en grande partie imputable à la charge hors trésorerie de 77,3 millions de dollars au titre de la perte de valeur eu égard au goodwill lié à BOX et à la réduction de 10,4 millions de dollars de la valeur des actifs et des passif d'impôt différé.
- Les produits du deuxième trimestre de 2010 ont augmenté par rapport à ceux du premier trimestre de 2010 en raison des produits plus élevés générés par les services aux émetteurs, les services d'information, la négociation de contrats de produits énergétiques et de produits dérivés au Canada, ce qui a été compensé en partie par le repli des produits tirés de la négociation de titres de participation sur les marchés au comptant et de produits dérivés aux États-Unis. Le bénéfice net enregistré au deuxième trimestre de 2010 a augmenté par rapport à celui du premier trimestre de 2010, situation qui s'explique en grande partie par des produits à la hausse, neutralisés en partie par des charges plus élevées étant donné que nous investissons encore dans des projets de nature technologique, l'expansion de l'entreprise et le marketing.
- Les produits du troisième trimestre de 2010 ont diminué par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2010 principalement en raison de la baisse des produits tirés des services aux émetteurs. La diminution est imputable également aux produits moins élevés générés par la négociation de titres sur les marchés au comptant et de ceux des services technologiques, ce qui a été compensé en partie par la progression des produits tirés de la négociation de contrats de produits énergétiques. Le bénéfice net enregistré au troisième trimestre de 2010 a diminué par rapport à celui du deuxième trimestre de 2010, situation qui s'explique par la baisse des produits, atténuée par la baisse des coûts afférents aux systèmes d'information et de négociation et des frais généraux et frais d'administration.
- Les produits du quatrième trimestre de 2010 ont augmenté par rapport à ceux du troisième trimestre de 2010 principalement en raison de l'accroissement important des produits générés par les services aux émetteurs et les services de négociation sur les marchés au comptant, ainsi que de la hausse des produits générés par la négociation et la compensation de produits dérivés, ce qui a été atténué par le repli des produits tirés des services technologiques. Le bénéfice net a été supérieur au quatrième trimestre de 2010 par rapport à celui du troisième trimestre de 2010. L'augmentation des produits a été en partie contrebalancée par la hausse de la rémunération et des avantages, des

coûts afférents aux systèmes d'information et de négociation ainsi que des frais généraux et frais d'administration ainsi que par la baisse des produits financiers (auparavant revenu de placement). En plus, nous avons réduit de 1,7 million de dollars la valeur de notre participation de 19,9 % dans EDX au quatrième trimestre de 2010 pour la ramener à sa juste valeur estimative.

## **2009**

### *PCGR canadiens*

- Les produits du deuxième trimestre de 2009 ont augmenté par rapport à ceux du premier trimestre de 2009 en grande partie en raison de l'augmentation des produits générés par la négociation de titres de participation sur les marchés au comptant à la Bourse de croissance TSX et de contrats de produits énergétiques, y compris les produits générés par NetThruPut Inc. (NTP) depuis le 1<sup>er</sup> mai 2009. Le bénéfice net du deuxième trimestre de 2009 a augmenté par rapport à celui du premier trimestre de 2009, en raison surtout de l'augmentation des produits et de la diminution de la rémunération et des avantages.
- Les produits du troisième trimestre de 2009 ont diminué par rapport à ceux du deuxième trimestre de 2009 en grande partie en raison de la diminution des produits générés par la négociation de titres de participation sur les marchés au comptant à la Bourse de Toronto et des produits tirés des services d'information. Le bénéfice net du troisième trimestre de 2009 a diminué par rapport à celui du deuxième trimestre de 2009 principalement en raison de la diminution des produits et de l'augmentation de la rémunération et des avantages, des coûts des systèmes d'information et de négociation et de la charge d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Les produits du quatrième trimestre de 2009 ont augmenté par rapport à ceux du troisième trimestre de 2009 principalement en raison de l'accroissement des produits générés par les services technologiques, qui incluaient des droits de licence non récurrents de 13,5 millions de dollars se rapportant à LSEG, ainsi que des produits générés par les services aux émetteurs, la négociation sur les marchés au comptant, et les services d'information. Cet accroissement a été contrebalancé en partie par une baisse des produits générés par la négociation de produits dérivés et de contrats de produits énergétiques. La perte du quatrième trimestre de 2009 est en grande partie imputable à la charge hors trésorerie de 77,3 millions de dollars au titre de la perte de valeur eu égard au goodwill lié à BOX et à l'augmentation des impôts sur le résultat découlant de la réduction de 10,4 millions de dollars de la valeur des actifs et des passifs d'impôt différé, contrebalancée en partie par l'augmentation des produits et une baisse générale des charges par rapport au troisième trimestre de 2009.

## **Modifications de méthodes comptables – Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou IFRS)**

### ***Application initiale – Répercussions de la conversion aux IFRS***

Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion, bien qu'il y ait d'importantes différences en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation de l'information. Les éléments ayant subi les répercussions de la transition des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion vers les IFRS sont énumérés plus loin par ordre d'importance. La comptabilisation des produits tirés des droits d'inscription initiale et additionnelle et l'incidence fiscale connexe ont eu l'incidence la plus significative sur nos états financiers au moment de la transition aux IFRS. Pour chacun des éléments ainsi touchés que nous avons relevés, nous indiquons les exemptions à l'IFRS 1 applicables et les différences entre les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion et les IFRS en ce qui a trait aux méthodes comptables. Les répercussions monétaires de l'adoption des IFRS sur la situation et la performance financières du Groupe TMX présentées ci-dessous constituent de l'information financière non auditée.

### ***Comptabilisation des produits***

L'incidence la plus significative des IFRS se manifeste à l'égard de la comptabilisation des produits tirés des services aux émetteurs qui ont trait aux droits d'inscription initiale et additionnelle, y compris l'incidence connexe sur les actifs d'impôt différé. Les droits d'inscription initiale et les droits d'inscription additionnelle tant à la Bourse de Toronto qu'à la Bourse de croissance TSX en ont subi les répercussions. La conversion aux IFRS ne touche aucune autre source de produits.

- *Différences entre les PCGR canadiens et les IFRS*

PCGR canadiens – Les droits d'inscription initiale et additionnelle étaient constatés à titre de produits différés et comptabilisés selon le mode linéaire sur une période de service estimative de dix ans conformément au CPN-141, *Constatation des produits*.

IFRS – Les droits d'inscription initiale et additionnelle sont constatés en totalité dans la période au cours de laquelle surviennent les inscriptions.

- *Incidence sur le Groupe TMX*

À la date de transition, les produits différés à court terme (droits d'inscription initiale et additionnelle) et les produits différés à long terme (droits d'inscription initiale et additionnelle) ont été réduits de 78,0 millions de dollars et de 405,1 millions de dollars respectivement, un montant équivalent étant porté aux résultats non distribués. L'incidence fiscale de l'ajustement transitoire susmentionné s'est traduite par une diminution des actifs d'impôt différé de l'ordre de 128,4 millions de dollars et un montant équivalent est porté aux résultats non distribués. Pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les produits tirés des services aux émetteurs ont respectivement augmenté de 9,7 millions de dollars et de 50,1 millions de dollars tandis que la charge d'impôt s'est respectivement accrue de 1,6 million de dollars et de 8,9 millions de dollars à la suite de cette modification de méthode comptable.

Le tableau suivant présente l'historique sur six ans du total des produits tirés des services aux émetteurs présentés aux termes des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion ainsi que du total des produits tirés des services aux émetteurs facturés aux émetteurs inscrits de la Bourse de Toronto et de la Bourse de croissance TSX. Ce tableau dresse l'incidence que pourrait avoir eu cette modification de méthode comptable sur les produits tirés des services aux émetteurs si les IFRS avaient été en vigueur pour les périodes indiquées.

(en millions de dollars)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total des produits tirés des services aux émetteurs selon les IFRS <sup>+</sup>	146,3 \$	175,9 \$	212,5 \$	181,2 \$	173,3 \$	213,1 \$
Total des produits tirés des services aux émetteurs selon les PCGR canadiens antérieurs <sup>+</sup>	<u>87,7 \$</u>	<u>108,5 \$</u>	<u>133,9 \$</u>	<u>153,0 \$</u>	<u>143,0 \$</u>	<u>163,0 \$</u>
Produits supplémentaires qui auraient été présentés selon les IFRS	<u>58,6 \$</u>	<u>67,4 \$</u>	<u>78,6 \$</u>	<u>28,2 \$</u>	<u>30,3 \$</u>	<u>50,1 \$</u>

En juin 2010, l'IASB a publié un exposé-sondage intitulé « Revenue from Contracts from Customers » pour lequel les commentaires devaient être acheminés au plus tard le 22 octobre 2010. L'exposé-sondage ne précise aucune date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme. Cependant, on y propose que des modifications soient apportées à titre rétrospectif. Nous évaluons actuellement l'incidence que pourrait avoir cet exposé-sondage sur les produits tirés des services aux émetteurs. Il est possible que cela donne lieu à un report des droits d'inscription initiale et additionnelle.

### **Regroupements d'entreprises**

- *Exemption à l'IFRS 1*

Cette exemption permet à un nouvel adoptant d'appliquer l'IFRS 3 (révisée), *Regroupements d'entreprises*, à titre prospectif à compter de la date de transition ou à titre rétrospectif seulement aux acquisitions après une date déterminée qui précède la date de transition. Si cette exemption n'est pas appliquée, il faudra procéder à un retraitement à titre rétrospectif de l'ensemble des regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition.

Exercice d'un choix – Nous avons décidé de ne pas appliquer l'IFRS 3 à titre rétrospectif aux regroupements d'entreprises survenus avant 2008, année au cours de laquelle nous avons procédé à notre plus importante acquisition (MX). Nous avons retraité les acquisitions de MX, BOX et NTP dans le but de prendre en compte les exigences de l'IFRS 3 au moment de l'adoption des IFRS.

---

<sup>+</sup> En 2008, 2009 et 2010, les dotations à la provision pour créances douteuses sont incluses au poste *Frais généraux et frais d'administration* alors qu'au cours d'exercices précédents, ces dotations étaient portées en réduction des diverses sources de produits. Ces montants ne sont pas audités.

- *Différences entre les PCGR canadiens et les IFRS*
- Évaluation du prix d'achat

PCGR canadiens – Les actions émises comme contrepartie étaient évaluées selon leur juste valeur estimative à la date à laquelle les parties au regroupement d'entreprises étaient parvenues à un accord sur le prix d'achat et que l'annonce concernant l'opération envisagée avait été faite.

IFRS – Les actions émises comme contrepartie sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

- Coûts d'acquisition

PCGR canadiens – Les coûts directs et différentiels des regroupements d'entreprises étaient capitalisés à titre d'éléments du prix d'achat.

IFRS – Les coûts d'acquisition en regard des regroupements d'entreprises sont comptabilisés séparément et passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

- Provisions de restructuration

PCGR canadiens – Les coûts de restructuration étaient inclus dans le prix d'achat, pourvu que certaines conditions étaient réunies, même si une obligation actuelle n'existait pas à la date d'acquisition.

IFRS – Les coûts de restructuration sont inclus dans le regroupement d'entreprises seulement s'ils représentent une obligation actuelle à la date d'acquisition.

- Participations ne donnant pas le contrôle

PCGR canadiens – Les participations ne donnant pas le contrôle étaient comptabilisées selon la quote-part de la valeur comptable existante de l'actif net acquis.

IFRS – Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à leur juste valeur, soit selon la quote-part de la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise. Le Groupe TMX a choisi cette dernière méthode qu'elle applique à BOX.

- Augmentation de la participation dans une filiale

PCGR canadiens – L'augmentation de la participation dans une filiale était comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

IFRS – Lorsqu'une entité augmente sa participation dans un placement, entraînant ainsi une prise de contrôle, la participation précédemment détenue est de nouveau évaluée à sa juste valeur par le biais du résultat net. Dans le cas où une entité augmente sa participation dans une filiale qu'elle contrôlait auparavant, les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, doivent être ajustées afin de refléter les changements de ses participations relatives dans la filiale.

- Passifs éventuels

PCGR canadiens – Les passifs éventuels repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises étaient comptabilisés lorsqu'il était probable qu'un passif avait été créé à la date d'acquisition et que le montant pouvait être évalué de manière raisonnable.

IFRS – Un passif éventuel est comptabilisé à sa juste valeur à la date d'acquisition s'il s'agit d'une obligation actuelle résultant d'événements passés et que sa juste valeur peut être évaluée de manière fiable.

- *Incidence sur le Groupe TMX*

Les acquisitions de MX, BOX et NTP ont fait l'objet d'un retraitement aux termes de l'IFRS 3. Par conséquent, l'application de la méthode de l'acquisition a été modifiée. L'incidence du retraitement s'est traduit par une diminution de 155,5 millions de dollars du goodwill associé à l'acquisition de MX, de 141,1 millions de dollars du capital social et de 14,4 millions de dollars des résultats non distribués de même que par une augmentation de 14,3 millions de dollars des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de BOX et de 16,0 millions de dollars des participations ne donnant pas le contrôle, montant qui a été reclassé dans les capitaux propres, et par une baisse de 1,7 million de dollars des résultats non distribués. De plus, il y aura une diminution de 5,3 millions de dollars du goodwill associé à l'acquisition de NTP, de 3,6 millions de dollars du capital social et de 1,7 million de dollars des résultats non distribués. L'incidence fiscale des ajustements transitoires ci-dessus donne lieu à une diminution de 0,5 million de dollars du goodwill et un montant équivalent est porté en réduction des résultats non distribués.

## **Dépréciation d'actifs**

- *Différences entre les PCGR canadiens et les IFRS*

PCGR canadiens – Une perte de valeur était comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme excédait sa valeur recouvrable, évaluée par le Groupe TMX comme étant le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation et de sa sortie éventuelle. La perte de valeur correspondait à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

IFRS – Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

- *Incidence sur le Groupe TMX*

Une charge de dépréciation de 14,8 millions de dollars a été constatée à la date de transition en ce qui a trait à l'immobilisation incorporelle associée aux participants de BOX, dont une tranche de 6,8 millions de dollars se rapporte aux participations ne donnant pas le contrôle. La tranche résiduelle, soit 8,0 millions de dollars, se rapporte à la participation du Groupe TMX et elle a été par conséquent imputée aux résultats non distribués au moment de la conversion. La valeur d'utilité correspondait à la valeur recouvrable de l'immobilisation à un taux d'actualisation de 15 %. La dépréciation découle principalement de l'intensification de la concurrence et de l'amenuisement de la part du marché de la négociation des options sur actions aux États-Unis, qui ont entraîné un recul des produits actuels et prévus en 2009. Une charge de dépréciation du goodwill a alors été comptabilisée en vertu des PCGR canadiens, et l'immobilisation incorporelle associée aux participants a également fait l'objet d'un test mais n'a pas subi de perte de valeur aux termes des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion.

## **Avantages du personnel**

- *Exemption à l'IFRS 1*

Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de comptabiliser les gains et les pertes actuariels non amortis cumulés directement dans les résultats non distribués à la date de transition, ramenant ainsi les gains et pertes actuariels non amortis à zéro. En ne profitant pas de cette exemption, il nous faudrait appliquer l'IAS 19, *Avantages du personnel* (IAS 19), à titre rétrospectif, depuis la création des régimes d'avantages.

Exercice d'un choix – Nous avons appliqué cette exemption et comptabilisé dans les résultats non distribués l'ensemble des gains et pertes actuariels non amortis selon les PCGR canadiens à la date de transition. Nous avons décidé d'appliquer cette exemption plutôt que de procéder à la réévaluation et au retraitement de tous les régimes d'avantages, y compris les régimes de retraite, depuis l'instauration de chacun des régimes selon l'IAS 19. De ce fait, nous avons appliqué l'IAS 19 à titre prospectif à compter de la date de transition.

- *Différences entre les PCGR canadiens et les IFRS*
- Gains et pertes actuariels

PCGR canadiens – Nous amortissons les gains et pertes actuariels découlant d'un régime d'avantages sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs lorsque le gain ou (la perte) actuariel cumulé net était supérieur à 10 % des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime, selon le plus élevé des deux montants, au début de l'exercice.

IFRS – Conformément à l'IAS 19, nous comptabilisons immédiatement dans les autres éléments du résultat global les gains et pertes actuariels afférents aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, sans transférer de montant à l'état des résultats dans les périodes subséquentes.

- Date de mesure

PCGR canadiens – Nous avons fixé au 30 septembre la date de mesure des obligations au titre des prestations définies et des actifs de certains régimes.

IFRS – Nous sommes tenus de déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la date de clôture. Par conséquent, à la date de transition, nous avons changé la date de mesure de nos régimes au 31 décembre.

- Comptabilisation des coûts des services passés

PCGR canadiens – Les coûts des services passés découlant d'une modification ou de la mise en place d'un régime étaient amortis selon le mode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs au moment de ladite modification.

IFRS – Les coûts des services passés découlant d'une modification ou de la mise en place d'un régime sont amortis selon le mode linéaire sur la durée moyenne restante à courir jusqu'à l'acquisition des droits. Toutes prestations dont les droits sont déjà acquis sont comptabilisées immédiatement dans les résultats.

- Plafonnement de l'actif au titre des prestations constituées

PCGR canadiens – Lorsqu'un régime à prestations définies donnait lieu à un actif au titre des prestations constituées, une provision pour moins-value était alors constatée lorsqu'il y avait un excédent de l'actif au titre des prestations constituées sur les prestations futures prévues. L'actif au titre des prestations constituées était présenté déduction faite de la provision pour moins-value au bilan. Toute modification de cette provision était constatée en résultat net.

IFRS – Les normes fixent également un plafond en ce qui a trait à l'actif au titre des prestations constituées pouvant être constaté au bilan, bien que le calcul diffère de celui des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion. Toute variation du montant recouvrable est constatée immédiatement à l'état du résultat global.

- *Incidence sur le Groupe TMX*

Les actifs des régimes de retraite et les prestations constituées payables ont subi une diminution de 8,1 millions de dollars et de 3,5 millions de dollars respectivement, et un montant équivalent de 4,6 millions de dollars a été imputé aux résultats non distribués. L'incidence fiscale de l'ajustement transitoire ci-dessus s'est traduite par une diminution de 0,7 million de dollars des actifs d'impôt différé et de 1,9 million de dollars des passifs d'impôt différé, et un montant équivalent est constaté dans les résultats non distribués.

### **Contrats de location**

- *Exemption à l'IFRS 1*

Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de choisir d'appliquer l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (« IFRIC 4 ») seulement aux accords en vigueur à la date de transition. Il existe une autre exemption qui permet à un nouvel adoptant de ne pas effectuer le réexamen de ses accords aux termes de l'IFRIC 4 s'il a déjà déterminé qu'un accord contient un contrat de location conformément au CPN-150, *Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location* (« CPN-150 »), qui s'inscrit dans les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion.

Exercice d'un choix – Nous avons choisi d'appliquer les deux exemptions, limitant ainsi notre réexamen, selon l'IFRIC 4, aux accords en vigueur à la date de transition qui ne sont pas assujettis au champ d'application du CPN-150 aux termes des PCGR canadiens antérieurs. Nous avons décidé d'appliquer ces exemptions au lieu d'examiner tous les accords actuels et antérieurs pour déterminer si l'IFRIC 4 s'appliquait et de modifier notre méthode comptable au besoin.

- *Différences entre les PCGR canadiens et les IFRS*
- Classement

PCGR canadiens – Le critère qui servait à déterminer si un contrat de location devait être classé comme un contrat de location-exploitation ou un contrats de location-financement (auparavant contrat de location-acquisition) tenait compte d'un seuil de démarcation, notamment à savoir si la durée du contrat de location était supérieure à 75 % de la durée économique du bien loué ou si la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du contrat de location était supérieure à 90 % de la juste valeur du contrat de location.

IFRS – Le critère du classement repose pour une grande part sur la substance de l'accord et ne comporte aucun seuil de démarcation.

- Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location

PCGR canadiens – La valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location était calculée selon le moins élevé des montants suivants, soit i) le taux d'intérêt implicite du contrat de location et ii) le taux d'intérêt marginal du preneur.

IFRS – La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le taux d'intérêt marginal du preneur ne doit être appliqué que lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé.

- *Incidence sur le Groupe TMX*

Un certain nombre de contrats de location ont été reclassés à la date de transition de la catégorie de contrats de location-financement (contrats de location-acquisition aux termes des PCGR canadiens antérieurs) vers celle des contrats de location simple. Par conséquent, une diminution de 7,1 millions de dollars des obligations aux termes des contrats de location-financement et du matériel connexe a été inscrite au bilan.

### **Paiements fondés sur des actions**

- *Exemption à l'IFRS 1*

L'IFRS 1 incite les nouveaux adoptants, sans les obliger, à appliquer l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (IFRS 2) aux instruments de capitaux propres octroyés le 7 novembre 2002 ou avant cette date ou aux instruments de capitaux propres attribués après cette date mais pour lesquels les droits seront acquis à la date de transition. De plus, l'IFRS 1 encourage les nouveaux adoptants, encore une fois sans les y obliger, à appliquer l'IFRS 2 aux obligations découlant des paiements fondés sur des actions qui ont été effectués avant la date de transition.

Exercice d'un choix – Nous avons choisi d'appliquer l'IFRS 2 uniquement aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits d'acquisition n'ont pas été obtenus à la date de transition, de même qu'aux obligations qui sont non réglées au moment de la transition. Nous avons décidé d'appliquer les deux exemptions plutôt que l'IFRS 2 à l'ensemble des attributions réglées en instruments de capitaux propres et en trésorerie qui ont été consenties par le passé.

- *Différences entre les PCGR canadiens et les IFRS*
- Comptabilisation des charges

PCGR canadiens – Dans le cas des attributions d'actions assorties d'une acquisition graduelle de droits, nous constatons la juste valeur totale de l'attribution sur une base linéaire sur le délai d'acquisition des droits.

IFRS – Chaque tranche d'une attribution assortie d'une acquisition graduelle de droits constitue une attribution distincte comportant une date d'acquisition des droits et une juste valeur différentes. Chacune des tranches est donc comptabilisée de cette façon.

- Extinctions

PCGR canadiens – Les extinctions d’attributions étaient constatées lorsqu’elles se produisaient.

IFRS – Le coût de rémunération est constaté sur la base du nombre estimatif d’attributions pour lesquelles les droits finissent par être acquis et il est revu si l’information obtenue ultérieurement indique que les extinctions réelles diffèrent des estimations.

- Paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie

PCGR canadiens – L’obligation relative aux unités d’actions de négociation restreinte et aux unités d’actions à versement différé était comptabilisée sur la base de la valeur intrinsèque de l’attribution et les variations de la valeur intrinsèque qui surviennent à chaque période étaient portées à l’état des résultats

IFRS – Nous sommes tenus d’évaluer l’obligation à sa juste valeur à la date d’attribution et à chaque date de clôture qui suit en appliquant un modèle d’évaluation d’options. Les variations de la juste valeur sont portées à l’état des résultats

- *Incidence sur le Groupe TMX*

La composante capitaux propres du régime d’options sur actions a augmenté de 0,9 million de dollars par suite des modifications apportées au traitement comptable des options sur actions. Les fournisseurs et autres créiteurs ont diminué de 0,6 million de dollars en raison des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. La différence de 0,3 million de dollars a été portée en diminution des résultats non distribués. L’incidence fiscale de l’ajustement transitoire ci-dessus a donné lieu à une diminution de 0,1 million de dollars des actifs d’impôt différé, et un montant équivalent est imputé aux résultats non distribués.

### **Écarts de conversion cumulés**

- *Exemption à l’IFRS 1*

Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de constater tous les écarts de conversion cumulés des établissements étrangers directement dans les résultats non distribués à la date de transition. Les écarts de conversion cumulés sont ainsi ramenés à zéro. Ne pas opter pour cette exemption signifierait qu’il faudrait appliquer à titre rétrospectif l’IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* (IAS 21), depuis la date de création ou d’acquisition des établissements étrangers.

Exercice d’un choix – Nous avons choisi d’appliquer cette exemption et de ramener à zéro nos écarts de conversion cumulés par le biais des résultats non distribués à la date de transition. Nous avons opté pour ce choix au lieu de retraiter les autres éléments du résultat global comme si les IFRS avaient toujours été appliqués.

- *Incidence sur le Groupe TMX*

Le solde des écarts de conversion cumulés de 3,2 millions de dollars à la date de transition a été comptabilisé comme un ajustement des résultats non distribués au moment de la transition aux IFRS. Cette exemption n’a pas eu de répercussion sur le montant net des capitaux propres.

## **Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle**

- *Exemption à l'IFRS 1*

Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de choisir d'appliquer prospectivement, à la date de transition, plutôt que rétrospectivement, les dispositions de l'IFRIC 1, *Variation des passifs existants relatifs au démantèlement et à la remise en état, et des passifs similaires* (IFRIC 1). L'IFRIC 1 impose que des changements dans les estimations d'un passif soient ajoutés ou déduits du coût de l'actif auquel ils correspondent; le montant amortissable ajusté de l'actif est ensuite amorti de manière prospective sur sa durée d'utilité restant à courir.

Exercice d'un choix – Nous avons décidé d'adopter cette exemption; de ce fait, nous appliquerons les exigences de l'IFRIC 1 de manière prospective aux passifs relatifs au démantèlement qui existaient à la date de transition. Nous avons opté pour cette exemption afin de restreindre notre examen aux passifs courants et futurs, au lieu de procéder à une réévaluation des estimations historiques. Nous avons comptabilisé ces passifs à la date de transition conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et ajusté le coût des actifs connexes en conséquence.

- *Incidence sur le Groupe TMX*

Aucune incidence n'a été notée par suite de la transition.

## **Impôts sur le résultat**

- *Différences entre les PCGR canadiens et les IFRS*

PCGR canadiens – La constatation des impôts différés sur le résultat en ce qui a trait aux différences temporelles découlant d'opérations intersociétés était interdite.

IFRS – Il n'existe aucune interdiction de la sorte aux termes des IFRS.

- *Incidence sur le Groupe TMX*

Les actifs d'impôt différé ont diminué de 0,3 million de dollars au moment de la transition et un montant équivalent est porté aux résultats non distribués.

## **Incidence fiscale des autres ajustements entre les PCGR en vigueur avant la conversion et les IFRS**

Les ajustements relatifs à l'impôt sur le résultat par suite de la transition aux IFRS comprennent l'effet de la comptabilisation, le cas échéant, de l'incidence fiscale différée des autres différences entre les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion et les IFRS exposées ci-dessus. Ces incidences fiscales ont été incluses dans les notes précédentes.

## Incidence de l'adoption des IFRS – Rapprochements pour 2010

Le tableau qui suit présente un rapprochement des répercussions des différences présentées ci-dessus sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX du premier trimestre de 2010.

(montants non audités, en millions de dollars, sauf les montants par action)

	PCGR canadiens Trimestre clos le 31 mars 2010	Comptabilisation des produits (droits d'inscription initiale et additionnelle)	Autres répercussions <sup>o</sup>	IFRS Trimestre clos le 31 mars 2010
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	39,7 \$	9,7 \$		49,4 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	59,0			59,0
Services d'information	37,4			37,4
Services technologiques et autres	3,6			3,6
	<u>139,7</u>	<u>9,7</u>		<u>149,4</u>
<b>Charges</b>				
Rémunération et avantages	32,2		0,1	32,3
Systèmes d'information et de négociation	12,1		0,7	12,8
Frais généraux et frais d'administration	16,9			16,9
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8,4		(0,8)	7,6
	<u>69,6</u>		<u>(0,8)</u>	<u>69,6</u>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<u>70,1</u>	<u>9,7</u>		<u>79,8</u>
Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0,3			0,3
Produits financiers (auparavant Revenu de placement)	0,8			0,8
Charges financières (auparavant Intérêts débiteurs)	(1,3)		0,1	(1,2)
Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt	(0,1)			(0,1)
	<u>(0,1)</u>			<u>(0,1)</u>
<b>Bénéfice avant l'impôt sur le résultat</b>	<u>69,8</u>	<u>9,7</u>	<u>0,1</u>	<u>79,6</u>
Charge d'impôt sur le résultat	21,1	1,6	0,2	22,9
	<u>48,7</u>	<u>8,1</u>	<u>(0,1)</u>	<u>56,7</u>
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle	(0,4)		–	(0,4)
	<u>(0,4)</u>			<u>(0,4)</u>
<b>Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX</b>	<u>49,1 \$</u>	<u>8,1 \$</u>	<u>(0,1)\$</u>	<u>57,1 \$</u>

<sup>o</sup> Comprend les répercussions des IFRS sur les régimes de retraite, les avantages complémentaires de retraite et les avantages du personnel, la dépréciation des immobilisations incorporelles, les paiements fondés sur des actions et les impôts sur le résultat.

Le tableau qui suit présente un rapprochement supplémentaire des répercussions des différences présentées ci-dessus sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX du deuxième trimestre de 2010.

(montants estimatifs non audités et provisoires, en millions de dollars, sauf les montants par action)

	PCGR canadiens Trimestre clos le 30 juin 2010	Comptabilisation des produits (droits d'inscription initiale et additionnelle)	Autres répercussions <sup>o</sup>	IFRS Trimestre clos le 30 juin 2010
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	40,6 \$	13,4 \$		54,0 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	58,5			58,5
Services d'information	38,8			38,8
Services technologiques et autres	4,7			4,7
	<u>142,6</u>	<u>13,4</u>		<u>156,0</u>
<b>Charges</b>				
Rémunération et avantages	32,4		0,1	32,5
Systèmes d'information et de négociation	14,0		0,9	14,9
Frais généraux et frais d'administration	19,3			19,3
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8,0		(0,9)	7,1
	<u>73,7</u>		<u>0,1</u>	<u>73,8</u>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>68,9</b>	<b>13,4</b>	<b>(0,1)</b>	<b>82,2</b>
Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0,3			0,3
Produits financiers (auparavant Revenu de placement)	1,9			1,9
Charges financières (auparavant Intérêts débiteurs)	(1,3)			(1,3)
Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt	(0,2)			(0,2)
<b>Bénéfice avant l'impôt sur le résultat</b>	<b>69,6</b>	<b>13,4</b>	<b>(0,1)</b>	<b>82,9</b>
Charge d'impôt sur le résultat	22,4	2,4	0,2	25,0
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	47,2	11,0	(0,3)	57,9
Participations ne donnant pas le contrôle	(0,4)		(0,1)	(0,5)
<b>Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX</b>	<b>47,6 \$</b>	<b>11,0 \$</b>	<b>(0,2)\$</b>	<b>58,4 \$</b>

<sup>o</sup> Comprend les répercussions des IFRS sur les régimes de retraite, les avantages complémentaires de retraite et les avantages du personnel, la dépréciation des immobilisations incorporelles, les paiements fondés sur des actions et les impôts sur le résultat.

Le tableau qui suit présente un rapprochement supplémentaire des répercussions des différences présentées ci-dessus sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX du troisième trimestre de 2010.

(montants estimatifs non audités et provisoires, en millions de dollars, sauf les montants par action)

	PCGR canadiens Trimestre clos le 30 sept. 2010	Comptabilisation des produits (droits d'inscription initiale et additionnelle)	Autres répercussions	IFRS Trimestre clos le 30 sept. 2010
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	40,5 \$	4,4 \$		44,9 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	58,0			58,0
Services d'information	38,8			38,8
Services technologiques et autres	4,3			4,3
	<u>141,6</u>	<u>4,4</u>		<u>146,0</u>
<b>Charges</b>				
Rémunération et avantages	32,3			32,3
Systèmes d'information et de négociation	10,6		0,7	11,3
Frais généraux et frais d'administration	17,3			17,3
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8,0		(0,7)	7,3
	<u>68,2</u>		<u>0,0</u>	<u>68,2</u>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>73,4</b>	<b>4,4</b>		<b>77,8</b>
Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0,3			0,3
Produits financiers (auparavant Revenu de placement)	2,1			2,1
Charges financières (auparavant Intérêts débiteurs)	(1,7)			(1,6)
Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt	0,1		0,1	0,1
<b>Bénéfice avant l'impôt sur le résultat</b>	<b>74,2</b>	<b>4,4</b>	<b>0,1</b>	<b>78,7</b>
Charge d'impôt sur le résultat	23,1	0,1		23,2
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	51,1	4,3	0,1	55,5
Participations ne donnant pas le contrôle	0,3			0,3
<b>Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX</b>	<b>50,8 \$</b>	<b>4,3 \$</b>	<b>0,1 \$</b>	<b>55,2 \$</b>

° Comprend les répercussions des IFRS sur les régimes de retraite, les avantages complémentaires de retraite et les avantages du personnel, la dépréciation des immobilisations incorporelles, les paiements fondés sur des actions et les impôts sur le résultat.

Le tableau qui suit présente un rapprochement supplémentaire des répercussions des différences présentées ci-dessus sur le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX du quatrième trimestre de 2010.

(montants estimatifs non audités et provisoires, en millions de dollars, sauf les montants par action)

	PCGR canadiens Trimestre clos le 31 déc. 2010	Comptabilisation des produits (droits d'inscription initiale et additionnelle)	Autres répercussions <sup>o</sup>	IFRS Trimestre clos le 31 déc. 2010
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	42,1 \$	22,6 \$		64,7 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	66,7			66,7
Services d'information	39,4			39,4
Services technologiques et autres	3,3			3,3
	151,5	22,6		174,1
<b>Charges</b>				
Rémunération et avantages	36,5		(0,1)	36,4
Systèmes d'information et de négociation	11,1		0,5	11,6
Frais généraux et frais d'administration	19,5			19,5
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7,9		(0,6)	7,3
	75,0		(0,2)	74,8
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	76,5	22,6	0,2	99,3
Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	0,4			0,4
Perte sur les placements comptabilisés au coût	(1,7)			(1,7)
Produits financiers (auparavant Revenu de placement)	0,5			0,5
Charges financières (auparavant Intérêts débiteurs)	(1,9)		(0,1)	(2,0)
Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt				
<b>Bénéfice avant l'impôt sur le résultat</b>	73,8	22,6	0,1	96,5
Charge d'impôt sur le résultat	24,1	4,7	0,2	29,0
<b>Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle</b>	49,7	17,9	(0,1)	67,5
Participations ne donnant pas le contrôle	0,6		(0,1)	0,5
<b>Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions du Groupe TMX</b>	49,1 \$	17,9 \$	– \$	67,0 \$

<sup>o</sup> Comprend les répercussions des IFRS sur les régimes de retraite, les avantages complémentaires de retraite et les avantages du personnel, la dépréciation des immobilisations incorporelles, les paiements fondés sur des actions et les impôts sur le résultat.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'incidence (après impôt) des modifications susmentionnées sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2010, date de la transition aux IFRS.

(en millions de dollars) (non audité)

	<b>1<sup>er</sup> janvier 2010</b>
Capitaux propres selon les PCGR canadiens	770,6 \$
Ajustements selon les IFRS augmentant (diminuant) les capitaux propres présentés :	
Comptabilisation des produits	354,7
Regroupements d'entreprises	(163,0)
Autres éléments	<u>8,8</u>
Total des capitaux propres selon les IFRS	<u>971,1 \$</u>

### **Modifications de méthodes comptables futures**

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers. En particulier, les nouvelles normes et interprétations révisées qui suivent doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- Améliorations annuelles 2011
- *IFRS 7, Instruments financiers – informations à fournir* – Modifications concernant les transferts d'actifs financiers
- *IFRS 9, Instruments financiers*
- *IAS 12, Impôts sur le résultat* : Modifications concernant l'impôt différé – Recouvrement d'actifs sous-jacents

La mise en œuvre des nouvelles normes et interprétations ci-dessus ne devrait pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers.

### **Mise en garde concernant l'information prospective**

Le présent rapport de gestion du Groupe TMX renferme de l'« information prospective » (au sens attribué à ce terme dans la législation en valeurs mobilières canadienne applicable) qui est fondée sur des attentes, des hypothèses, des estimations, des prévisions et d'autres facteurs que la direction estime pertinents en date du présent rapport de gestion. On reconnaît souvent, mais pas toujours, l'information prospective à l'emploi de termes et d'expressions de nature prospective comme « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « planifier », « viser », « estimer », « avoir l'intention », ou « croire », ou des variantes de ces termes et expressions ou leur forme négative ou des déclarations selon lesquelles certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent », « devraient », « pourraient » ou « pourront », ou non, être prises, survenir ou se matérialiser. De par sa nature, l'information prospective exige que nous formulions des hypothèses et est assujettie à des risques et à des incertitudes d'importance en raison desquels nos attentes, nos conclusions et nos prévisions pourraient se révéler inexactes.

L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion comprend notamment les facteurs relatifs aux bourses de valeurs, de produits dérivés et de contrats de produits énergétiques et aux chambres de compensation ainsi qu'à l'entreprise, aux objectifs et aux priorités stratégiques, à la conjoncture du marché, aux tarifs, aux projets de nature technologique et à d'autres initiatives, à la situation financière, aux activités et aux perspectives du Groupe TMX, aux avantages liés aux produits, aux synergies des coûts et à la création de valeur par suite de la fusion avec LSEG, qui comportent des risques et des incertitudes d'importance. Ces risques incluent la concurrence d'autres bourses ou marchés, y compris les systèmes de négociation parallèles et les nouvelles technologies, à l'échelle nationale ou internationale; la dépendance à l'égard de l'économie canadienne; les répercussions défavorables sur nos résultats de l'incertitude entourant l'économie mondiale; l'incapacité de recruter et de maintenir en poste du personnel qualifié; des facteurs géopolitiques et autres qui pourraient entraîner une interruption des activités; la dépendance à l'égard de la technologie de l'information; la vulnérabilité de nos réseaux et des fournisseurs de services tiers à l'égard des risques de sécurité; l'incapacité de mettre en œuvre nos stratégies; les contraintes imposées par la réglementation; les risques de litiges; la dépendance envers une clientèle suffisante; l'incapacité de développer ou de faire accepter de nouveaux produits; le risque de change; l'incidence défavorable de nouvelles activités commerciales; l'incapacité à répondre aux besoins de trésorerie en raison de notre structure de société de portefeuille et des restrictions applicables au versement de dividendes; la dépendance envers les permis, les licences et d'autres arrangements et les restrictions aux termes de ceux-ci; la dépendance des activités de négociation à l'égard d'un petit nombre de clients; les nouvelles technologies facilitant la transmission de nos données; les risques liés à nos activités de compensation; les défis de l'expansion internationale; les restrictions sur la propriété d'actions du Groupe TMX; notre incapacité à protéger la propriété intellectuelle; la dépendance envers des fournisseurs tiers; les répercussions défavorables d'un événement de marché systémique sur notre entreprise du secteur des produits dérivés; les risques liés au crédit des clients; le fait que les structures de coûts sont largement fixes; les risques liés à l'intégration dans le Groupe TMX des activités, des systèmes et du personnel des sociétés nouvellement acquises et la dépendance à l'égard du niveau d'activité boursière, qui échappe à notre volonté.

L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion est présentée dans le but d'aider le lecteur à comprendre notre situation financière, nos résultats opérationnels et nos stratégies, priorités et objectifs et peut ne pas convenir à d'autres fins. Les événements, performances, réalisations et résultats réels différeront vraisemblablement, voire sensiblement, de ceux présentés explicitement ou implicitement par l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion.

Cette information prospective, y compris celle à l'égard de l'augmentation des produits, des synergies des coûts et de la création de valeur, est fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment les hypothèses relatives à la capacité du Groupe TMX et du Groupe issu de la fusion au moment de la réalisation de la fusion de soutenir la concurrence mondiale et régionale; la conjoncture économique et commerciale en général; les taux de change (y compris les estimations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien); le niveau des opérations et de l'activité sur les marchés et particulièrement le niveau des opérations sur les principaux produits, des activités d'expansion, de marketing et de vente du Groupe TMX et du Groupe issu de la fusion au moment de la réalisation de la fusion; la disponibilité continue de financement à des conditions acceptables pour des projets futurs; les niveaux de productivité du Groupe TMX et du Groupe issu de la fusion au moment de la réalisation de la fusion, de même que ceux des concurrents du Groupe TMX et du Groupe issu de la fusion au moment de la réalisation de la fusion; la concurrence sur le marché; les activités de recherche et de développement; la capacité de lancer avec succès de nouveaux produits et de leur acceptation par les clients; le lancement réussi de diverses ressources et capacités

technologiques; la capacité d'intégrer avec succès des fonctions de soutien; la possibilité que la fusion avec LSEG ne soit pas réalisée au moment attendu ou qu'elle ne se concrétise pas si les approbations requises des autorités de réglementation, des actionnaires ou autres n'ont pas été reçues ou que les conditions afférentes à la clôture n'ont pas été respectées au moment opportun ou à aucun moment; les avantages prévus de la fusion avec LSEG ne se réalisent pas dans un délai imparti ou à aucun moment par suite de changements survenus dans l'économie ou sur les marchés; les avantages fiscaux et les modifications au régime fiscal; l'incidence de divers règlements sur le Groupe TMX, et le Groupe issu de la fusion au moment de la réalisation de la fusion et ses clients; le maintien de bonnes relations entre le Groupe TMX et ses employés, et la durée de toute interruption de travail, panne d'équipement ou autre interruption importante des activités à l'une de ses exploitations, à l'exception des interruptions pour entretien et autres interruptions similaires prévues.

Bien que nous estimions que des événements ou des faits nouveaux pourraient nous amener à modifier notre point de vue, nous n'avons nullement l'intention de mettre à jour la présente information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige. On ne doit pas se fier à la présente information prospective comme s'il s'agissait de notre avis à une date postérieure à celle du présent rapport de gestion. Nous avons tenté de répertorier les facteurs importants susceptibles de faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats réels de ceux qui sont actuellement présentés dans l'information prospective. Toutefois, il peut exister d'autres facteurs pouvant faire différer sensiblement les mesures, événements ou résultats de ceux qui sont actuellement prévus, estimés ou attendus. Rien ne garantit que l'information prospective se révélera exacte, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier outre mesure à l'information prospective. La liste des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur nous ne se veut pas exhaustive. La rubrique *Risques et incertitudes* du rapport de gestion annuel de 2010 contient une description des facteurs de risque susmentionnés.

États financiers consolidés intermédiaires de

## **GROUPE TMX INC.**

Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010

(en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

(non audité)

# GROUPE TMX INC.

## Bilan consolidé résumé intermédiaire

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

	Note	31 mars 2011	31 décembre 2010	1 <sup>er</sup> janvier 2010
<b>Actifs</b>				
<b>Actifs courants</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie		84,2 \$	69,9 \$	88,9 \$
Titres négociables		293,4	261,6	103,2
Clients et autres débiteurs		138,1	89,7	79,4
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques		703,1	754,9	714,5
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts		126,8	141,9	202,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces		181,3	193,1	565,4
Charges payées d'avance		7,9	6,7	6,0
Actifs d'impôt exigible		2,4	4,3	12,3
		<b>1 537,2</b>	<b>1 522,1</b>	<b>1 772,5</b>
<b>Actifs non courants</b>				
Locaux et matériel		26,6	28,4	24,4
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		15,6	14,2	12,8
Goodwill		420,8	421,3	422,5
Autres immobilisations incorporelles		917,4	920,1	932,0
Actifs d'impôt différé		48,5	43,4	41,7
Autres actifs non courants		10,1	16,3	21,2
		<b>2 976,2</b>	<b>2 965,8</b>	<b>3 227,1</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs		44,4 \$	58,6 \$	43,9 \$
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques		703,1	754,9	714,5
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts		126,8	141,9	202,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces		181,3	193,1	565,4
Produits différés		76,9	18,7	15,1
Provisions	10	5,9	0,4	1,2
Passifs d'impôt exigible		5,7	7,3	10,9
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt		0,1	0,7	2,1
Prêt à terme	8	429,3	429,8	-
		<b>1 573,5</b>	<b>1 605,4</b>	<b>1 555,9</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Avantages du personnel à payer		12,2	12,1	10,9
Passifs d'impôt différé		233,8	233,5	232,9
Autres passifs non courants		27,3	25,4	23,7
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt		-	-	3,6
Prêt à terme		-	-	429,0
		<b>1 846,8</b>	<b>1 876,4</b>	<b>2 256,0</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	6	966,9	959,4	957,9
Résultats non distribués (déficit)		135,7	102,4	(16,5)
Surplus d'apport		11,6	12,0	9,6
Cumul des autres éléments du résultat global		(4,3)	(3,2)	-
		<b>1 109,9</b>	<b>1 070,6</b>	<b>951,0</b>
<b>Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société</b>		<b>1 109,9</b>	<b>1 070,6</b>	<b>951,0</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		19,5	18,8	20,1
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 129,4</b>	<b>1 089,4</b>	<b>971,1</b>
		<b>2 976,2</b>	<b>2 965,8</b>	<b>3 227,1</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GROUPE TMX INC.

## État consolidé résumé intermédiaire des résultats

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

(non audité)

	Note	Trimestres clos les 31 mars	
		2011	2010
<b>Produits</b>			
Services aux émetteurs		62,0 \$	49,4 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes		71,3	59,0
Services d'information		40,0	37,4
Services technologiques et autres		1,4	3,6
<b>Total des produits</b>		<b>174,7</b>	<b>149,4</b>
<b>Charges</b>			
Rémunération et avantages		36,8	32,3
Systèmes d'information et de négociation		10,6	12,8
Frais généraux et frais d'administration	10	23,1	16,9
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		6,6	7,6
<b>Total des charges opérationnelles</b>		<b>77,1</b>	<b>69,6</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		<b>97,6</b>	<b>79,8</b>
Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		0,4	0,3
Profit sur la sortie de placements disponibles à la vente		0,2	-
Coûts relatifs à la fusion	9	(8,3)	-
Produits financiers/(charges financières)			
Produits financiers		1,2	0,8
Charges financières		(2,0)	(1,2)
Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt, montant net		(0,1)	(0,1)
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>		<b>89,0</b>	<b>79,6</b>
Charge d'impôt sur le résultat		24,7	22,9
<b>Bénéfice net de la période</b>		<b>64,3 \$</b>	<b>56,7 \$</b>
<b>Bénéfice net attribuable</b>			
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		63,1 \$	57,1 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle		1,2	(0,4)
		<b>64,3 \$</b>	<b>56,7 \$</b>
<b>Résultat par action</b>			
	4		
De base		0,85 \$	0,77 \$
Dilué		0,84 \$	0,77 \$

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GROUPE TMX INC.

## État consolidé résumé intermédiaire du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

	<i>Note</i>	<b>Trimestres clos les 31 mars</b>	
		<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Bénéfice net de la période</b>		<b>64,3 \$</b>	<b>56,7 \$</b>
Autres éléments du résultat global			
Perte latente sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger (après l'impôt de néant et de néant)		<b>(1,6)</b>	<b>(3,0)</b>
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (après l'impôt de néant et de 0,1 \$)		-	<b>(0,3)</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>62,7 \$</b>	<b>53,4 \$</b>
<b>Résultat global total attribuable</b>			
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société		<b>62,0 \$</b>	<b>54,5 \$</b>
Aux participations ne donnant pas le contrôle		<b>0,7</b>	<b>(1,1)</b>
		<b>62,7 \$</b>	<b>53,4 \$</b>

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GROUPE TMX INC.

## État consolidé résumé intermédiaire des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société							Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Note	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global		Résultats non distribués	Total attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres		
				Compte des écarts de conversion cumulés	Profits ou pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente				
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2011</b>		<b>959,4 \$</b>	<b>12,0 \$</b>	<b>(3,2)\$</b>	<b>- \$</b>	<b>102,4 \$</b>	<b>1 070,6 \$</b>	<b>18,8 \$</b>	<b>1 089,4\$</b>
Bénéfice net de la période		-	-	-	-	63,1	63,1	1,2	64,3
Autres éléments du résultat global									
Écarts de conversion, après l'impôt		-	-	(1,1)	-	-	(1,1)	(0,5)	(1,6)
Résultat global total pour la période		-	-	(1,1)	-	63,1	62,0	0,7	62,7
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	5	-	-	-	-	(29,8)	(29,8)	-	(29,8)
Produit de l'exercice d'options sur actions		6,1	-	-	-	-	6,1	-	6,1
Coût des options sur actions exercées		1,4	(1,4)	-	-	-	-	-	-
Coût du régime d'options sur actions		-	1,0	-	-	-	1,0	-	1,0
<b>Solde au 31 mars 2011</b>		<b>966,9 \$</b>	<b>11,6 \$</b>	<b>(4,3)\$</b>	<b>-</b>	<b>135,7 \$</b>	<b>1 109,9 \$</b>	<b>19,5 \$</b>	<b>1 129,4\$</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010		957,9 \$	9,6 \$	- \$	- \$	(16,5)\$	951,0 \$	20,1 \$	971,1 \$
Bénéfice net de la période		-	-	-	-	57,1	57,1	(0,4)	56,7
Autres éléments du résultat global									
Écarts de conversion, après l'impôt		-	-	(2,3)	-	-	(2,3)	(0,7)	(3,0)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, après l'impôt		-	-	-	(0,3)	-	(0,3)	-	(0,3)
Résultat global total pour la période		-	-	(2,3)	(0,3)	57,1	54,5	(1,1)	53,4
Dividendes aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	5	-	-	-	-	(28,0)	(28,0)	-	(28,0)
Produit de l'exercice d'options sur actions		0,1	-	-	-	-	0,1	-	0,1
Coût du régime d'options sur actions		-	0,5	-	-	-	0,5	-	0,5
<b>Solde au 31 mars 2010</b>		<b>958,0 \$</b>	<b>10,1 \$</b>	<b>(2,3)\$</b>	<b>(0,3)\$</b>	<b>12,6 \$</b>	<b>978,1 \$</b>	<b>19,0 \$</b>	<b>997,1 \$</b>

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GROUPE TMX INC.

## Tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

(non audité)

	Note	Trimestres clos les 31 mars	
		2011	2010
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles</b>			
Bénéfice net		64,3	56,7
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		6,6	7,6
Perte latente sur les titres négociables		0,5	0,4
Quote-part du bénéfice net des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		(0,4)	(0,3)
Profit réalisé sur les placements disponibles à la vente		(0,2)	-
Coût du régime d'options sur actions		1,0	0,5
Frais de financement amortis		0,2	0,2
Profit latent sur les swaps de taux d'intérêt		(0,6)	(1,5)
Impôts différés		(4,8)	0,2
Clients et autres débiteurs, et charges payées d'avance		(46,7)	(23,1)
Autres actifs non courants		0,1	(0,5)
Fournisseurs et autres créditeurs		(14,2)	(11,9)
Provisions		5,4	(0,1)
Produits différés		58,3	51,6
Charges à payer à long terme et autres passifs non courants		2,3	(1,0)
Impôts sur le résultat exigibles		0,3	(8,0)
		<b>72,1</b>	<b>70,8</b>
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>			
Réduction des obligations au titre des contrats de location-financement		(0,2)	(0,2)
Produit de l'exercice d'options sur actions		6,1	0,1
Frais de financement du prêt à terme	8	(0,7)	-
Dividendes sur les actions ordinaires	5	(29,8)	(28,0)
		<b>(24,6)</b>	<b>(28,1)</b>
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>			
Ajouts aux locaux et matériel		(0,3)	(4,9)
Ajouts aux immobilisations incorporelles		(2,5)	(2,1)
Acquisition d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence		(1,0)	-
Produit tiré de la sortie de placements disponibles à la vente		3,2	-
Titres négociables		(32,4)	(56,8)
		<b>(33,0)</b>	<b>(63,8)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>14,5</b>	<b>(21,1)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		69,9	88,9
Perte latente de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des filiales à l'étranger		(0,2)	(0,4)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>84,2</b>	<b>67,4</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>			
Intérêts payés		1,6	1,0
Intérêts reçus		1,9	1,5
Impôts sur le résultat payés		29,1	30,3

*Les montants payés et reçus ci-dessus sont compris dans les entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles.*

Se reporter aux notes complémentaires qui font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GRUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## Information générale

Le Groupe TMX Inc. est une société domiciliée au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). Son bureau principal est situé dans The Exchange Tower au 130 King Street West, à Toronto (Ontario) au Canada.

Le Groupe TMX Inc. détient TSX Inc. (« TSX »), qui exploite la Bourse de Toronto, une bourse canadienne pour les sociétés à grande capitalisation, la Bourse de croissance TSX Inc, une bourse canadienne pour le marché du capital de risque public. À celles-ci s'ajoutent la Bourse de Montréal Inc. (« MX »), bourse canadienne de produits dérivés, Natural Gas Exchange Inc. (« NGX »), bourse fournissant une plate-forme sur laquelle sont négociés et compensés des contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut en Amérique du Nord, Shorcan Brokers Limited (« Shorcan »), courtier interprofessionnel, et The Equicom Group Inc. (« Equicom »), fournisseur de services de relations avec les investisseurs et de services de communications d'entreprise.

Les états financiers résumés consolidés intermédiaires non audités (les « états financiers ») au 31 mars 2011 et pour le trimestre clos à cette date comprennent les comptes du Groupe TMX Inc. et de ses filiales en propriété exclusive, dont TSX, MX, NGX, Shorcan, Equicom, NetThruPut Inc. (« NTP »), TMX Exchange Services Limited, depuis le 26 octobre 2010, TMX Select Inc., depuis le 3 août 2010, ainsi que les comptes des filiales en propriété exclusive ou sous contrôle de TSX, de MX, NGX et Shorcan collectivement appelées le « Groupe TMX » ou la « société ».

## 1. Base d'établissement

### a) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis par la direction conformément aux exigences des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et des interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), à l'égard de la préparation d'états financiers intermédiaires, et ils sont conformes à la norme IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Il s'agit des premiers états financiers IFRS du Groupe TMX pour une partie de l'exercice visé par ses premiers états financiers annuels établis conformément aux IFRS, l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, ayant été appliquée. Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les informations exigées par les IFRS pour des états financiers annuels. Les précédents états financiers du Groupe TMX, y compris ses états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR canadiens ») en vigueur avant la conversion. Comme il s'agit des premiers états financiers du Groupe TMX dressés selon les IFRS, des informations sur les méthodes comptables appliquées figurent à la note 2. En cas de différence par rapport aux PCGR canadiens, et d'éléments jugés importants, des informations supplémentaires qui ne seraient normalement exigées que dans des états financiers annuels selon les IFRS, sont fournies à la note 12. En outre, la note 11 contient des rapprochements et des explications sur la mesure

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

dans laquelle la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie du Groupe TMX.

Le conseil d'administration du Groupe TMX a autorisé la publication des présents états financiers le 12 mai 2011.

## **b) Base d'évaluation**

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains actifs et passifs détenus à la juste valeur, relevés dans les méthodes comptables qui suivent.

## **c) Utilisation d'estimations et recours au jugement**

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs jugés pertinents par la direction. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement et toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des jugements et des estimations critiques ont été faits au sujet des éléments suivants pendant la préparation des présents états financiers :

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles – des tests de dépréciation sont effectués à l'aide de la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente, lorsque ces données sont disponibles, et les calculs de la valeur d'utilité, déterminée au moyen des meilleures estimations de la direction quant aux flux de trésorerie futurs, des taux de croissance à long terme et des taux d'actualisation appropriés. Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au moment de l'acquisition à l'aide des méthodes appropriées et amorties sur leur durée d'utilité économique estimée, à l'exception des cas où l'on juge que les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée, lorsqu'il n'y a aucune limite prévisible à l'égard de la période au cours de laquelle ces immobilisations incorporelles généreraient des flux de trésorerie nets. Ces évaluations et durées sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant au rendement futur et aux périodes pendant lesquelles une valeur est attendue des immobilisations incorporelles.
- Comptabilisation des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi – les évaluations des actifs et des passifs au titre des prestations définies reposent sur des hypothèses actuarielles faites par la direction suivant les conseils de l'actuaire externe du Groupe TMX;

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

- Locaux et matériel et immobilisations incorporelles – les durées d'utilité sur lesquelles les immobilisations sont amorties sont basées sur le jugement de la direction à l'égard de l'utilisation et du rendement futurs;
- Contrats de location – le classement des contrats de location, soit comme contrat de location simple, soit comme contrat de location-financement, est basé en partie sur le jugement de la direction à l'égard de la substance de l'accord, appuyé par d'autres indicateurs dans le contrat de location;
- Provisions et éventualités – le jugement de la direction est nécessaire pour évaluer si des provisions ou des éventualités doivent être comptabilisées ou présentées, et à quelle valeur. La direction fonde ses décisions sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents au cas par cas;
- Impôts sur le résultat – la comptabilisation des impôts sur le résultat exige la formulation d'estimations. Lorsque les provisions pour impôt estimatives et les passifs d'impôt finaux sont différents, un ajustement est effectué dès que l'écart est relevé.
- Créances clients – l'établissement de provisions pour créances douteuses fait appel au jugement. Les estimations de la direction reposent sur l'expérience historique et d'autres facteurs pertinents.

## 2. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers ainsi que pour l'établissement du bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour les besoins de la transition aux IFRS, sauf indication contraire.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe TMX.

### a) Méthode de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe TMX et elles sont consolidées à compter de la date où le contrôle est transféré au Groupe TMX jusqu'à la date où prend fin ce contrôle. Les soldes et opérations entre les entités du Groupe TMX ont été éliminés lors de la consolidation.

Les entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités ayant des politiques financières ou opérationnelles sur lesquelles le Groupe TMX exerce une influence notable, mais non le contrôle. Les placements dans ces entités sont initialement constatés au coût, puis comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Les soldes et opérations entre les entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont éliminés dans la mesure de la participation du Groupe TMX dans l'entité lors de la consolidation.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## **b) Comptabilisation des produits**

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou le produit est fourni, lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront au Groupe TMX et lorsque les produits ainsi que les coûts engagés ou à engager relativement à l'opération peuvent être évalués de façon fiable.

### ***Services aux émetteurs***

Les produits tirés des services aux émetteurs comprennent des produits tirés des droits d'inscription initiale et additionnelle, des droits de maintien de l'inscription annuels et d'autres services aux émetteurs. Les droits d'inscription initiale et additionnelle sont comptabilisés lorsque l'inscription est terminée. Les droits de maintien de l'inscription des émetteurs existants sont facturés au cours du premier trimestre de l'exercice et le montant y afférent est constaté à titre de produits reportés et il est amorti sur le reste de l'exercice selon le mode linéaire. Les produits tirés des autres services aux émetteurs sont comptabilisés à mesure que les services sont fournis.

### ***Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes***

Les produits tirés des droits de négociation et droits connexes relatifs aux marchés au comptant de même que la négociation de produits dérivés sont comptabilisés dans le mois au cours duquel les opérations sont effectuées ou les services connexes sont fournis.

Les produits tirés des droits de compensation liés aux produits dérivés sont constatés à la date de règlement de l'opération à laquelle ils se rapportent.

Les produits tirés des droits de négociation, de compensation et de règlement et des droits connexes relatifs à la négociation et à la compensation de NGX sont constatés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis. Les produits et les charges liés à la valeur des produits énergétiques négociés ou les versements différentiels effectués aux termes des swaps au cours de l'exercice, de même que les profits et pertes latents sur les contrats de produits énergétiques ouverts, ne sont pas constatés dans les présents états financiers puisque NGX n'agit pas à titre de mandant dans le cadre de ces activités de négociation.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## ***Services d'information***

Les produits tirés des services d'information boursière en temps réel sont constatés en fonction de l'utilisation, telle qu'elle est déclarée par les clients et les fournisseurs, déduction faite d'une provision pour tenir compte des retours sur ventes de ces mêmes clients. Le Groupe TMX procède à des vérifications périodiques des renseignements qui lui sont fournis et il inscrit des ajustements aux produits, le cas échéant, au moment où la recouvrabilité des produits est raisonnablement assurée. Les produits tirés des indices de titres à revenu fixe sont constatés sur la période au cours de laquelle le service est fourni. Les produits de Boston Options Exchange Group, LLC (« BOX ») tirés de Options Price Reporting Authority (« OPRA ») sont reçus tous les trimestres et ils sont établis en fonction de sa quote-part du volume des échanges du secteur (et non en fonction des contrats). Les produits trimestriels tirés de OPRA font l'objet d'une estimation mensuelle et sont comptabilisés tous les mois à titre de produits à recevoir. Les autres produits tirés des services d'information sont inscrits et constatés à titre de produits dans le mois au cours duquel les services sont fournis.

## ***Services technologiques et autres services***

Les produits tirés des services technologiques et autres produits sont inscrits et constatés à titre de produits dans le mois au cours duquel les services sont fournis.

## **c) Monnaie étrangère**

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe TMX sont évalués à l'aide de la devise du principal contexte économique dans lequel l'entité évolue (la « monnaie fonctionnelle »). Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation du Groupe TMX.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger du Groupe TMX dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, y compris BOX, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change mensuel moyen approprié. Le profit ou la perte de change latent en découlant est imputé au cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les produits gagnés, les charges engagées et les immobilisations achetées en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la fin de la période. Les profits et les pertes de change en découlant sont inclus au poste « Services technologiques et autres » à l'état des résultats pour la période.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## d) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et de toute perte de valeur.

Les obligations légales liées aux coûts de remise en état découlant de la mise hors service de locaux et de matériel sont constatées à mesure qu'elles sont engagées. Les obligations sont initialement évaluées selon la juste valeur estimative des coûts futurs actualisés, et un montant correspondant est capitalisé dans les actifs s'y rapportant et amorti sur la durée d'utilité pour l'actif en question.

Les actifs sont amortis à compter de la date d'acquisition ou, dans le cas d'actifs générés en interne, à compter du moment auquel l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé à l'état des résultats selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif, ou d'une composante majeure de l'actif. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont réexaminées chaque fin d'exercice et révisées au besoin.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité des actifs, comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Mode</b>	<b>Taux</b>
Ordinateurs et matériel de négociation électronique	Linéaire	3 à 5 ans
Ordinateurs et matériel de négociation électronique loués aux termes de contrats de location-financement	Linéaire	Sur la durée des divers baux
Mobilier, agencements et autres pièces de matériel	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Sur la durée des divers baux sans dépasser 15 ans

## e) Goodwill et autres immobilisations incorporelles

### *Goodwill*

Le goodwill est comptabilisé au coût à l'acquisition moins toute perte de valeur subséquente.

Le Groupe TMX évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition. Lorsque la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables repris excède la juste valeur de la contrepartie transférée, un profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement à l'état des résultats.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Le Groupe TMX choisit, transaction par transaction, d'évaluer, à la date d'acquisition, toute participation ne donnant pas le contrôle soit à la juste valeur, soit à la valeur correspondant à la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé.

Les coûts de transaction, autres que ceux liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que le Groupe TMX assume dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

## **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements, le cas échéant, et de toute perte de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs générés en interne comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, et tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée sont amorties à compter de la date d'acquisition ou, dans le cas d'actifs générés en interne, à compter du moment auquel l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé à l'état des résultats selon le mode dégressif ou linéaire sur la durée d'utilité estimative de l'actif. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations sont réexaminées à la clôture de chaque exercice et révisées au besoin.

Les immobilisations sont considérées à durée d'utilité indéterminée lorsque la direction est d'avis que la période pendant laquelle les immobilisations devraient générer des flux de trésorerie nets ne comporte pas de limite prévisible.

L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité des immobilisations incorporelles, comme suit :

<b>Actif</b>	<b>Mode</b>	<b>Taux</b>
<b>Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée – non amorties</b>		
Produits dérivés	S.O.	S.O.
Marques de commerce	S.O.	S.O.
Désignation réglementaire	S.O.	S.O.
Produits de pétrole brut	S.O.	S.O.
Licences relatives à l'indice boursier	S.O.	S.O.
<b>Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée – amorties</b>		
Clientèle	Dégressif	2 à 7 %
Clientèle	Linéaire	3 à 30 ans
Licences de données	Linéaire	10 ans
Logiciels et développement de logiciels capitalisés	Linéaire	5 ans

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## f) Dépréciation

Le Groupe TMX passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses actifs d'impôt différé chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, sont soumis à un test de dépréciation au moins annuellement et la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimative. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux unités, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne peuvent pas être reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## g) Contrats de location

Les contrats de location dans le cadre desquels le bailleur conserve une part considérable des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simples. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple, et tout avantage reçu au titre de la location, sont comptabilisés à l'état des résultats selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Le Groupe TMX a conclu quelques contrats de location de locaux et de matériel dans le cadre desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ont été transférés au Groupe TMX, et ces contrats sont classés comme des contrats de location-financement. Les actifs loués sont capitalisés au commencement du contrat de location, à un montant égal à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

## **h) Avantages du personnel**

### ***Régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies***

TSX, la Bourse de croissance TSX Inc. et NGX offrent des régimes de retraite agréés assortis d'un volet à prestations définies et d'un volet à cotisations définies qui couvrent la quasi-totalité des membres du personnel, de même qu'une convention de retraite (« CR ») à l'intention de ses cadres dirigeants, et MX offre un régime de retraite agréé à prestations définies à certains de ses anciens dirigeants. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et la rémunération des membres du personnel. Le coût de ces programmes est capitalisé à l'heure actuelle, à l'exception du régime de MX, dont une tranche est garantie par une lettre de crédit.

L'obligation nette du Groupe TMX au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs de tout régime doivent être déduits. Les taux d'actualisation utilisés sont fondés sur le rendement d'obligations de sociétés canadiennes cotées AA. Le calcul est effectué annuellement par un actuair qui utilise la méthode des prestations projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour le Groupe TMX, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non comptabilisés et de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Un avantage économique est disponible si le Groupe TMX peut le réaliser à un moment quelconque pendant la durée de vie des régimes ou au moment du règlement des passifs des régimes, et pour calculer la valeur actualisée de ces avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables au régime. Le coût des services, qui représente les avantages s'accumulant pour les membres du personnel, ainsi que les intérêts débiteurs et le rendement attendu des actifs du régime, sont comptabilisés à l'état des résultats.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Quand il y a modification des prestations de retraite, la quote-part des avantages complémentaires au titre des services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée à l'état des résultats, selon le mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si des droits à prestations sont acquis immédiatement, la charge correspondante est comptabilisée immédiatement à l'état des résultats.

Le Groupe TMX comptabilise les gains et pertes actuariels découlant de ses régimes à prestations définies immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Dans le cas des régimes à cotisations définies, les charges sont inscrites à l'état des résultats à mesure qu'elles sont engagées.

## ***Régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi***

Le Groupe TMX offre également d'autres avantages complémentaires de retraite et avantages postérieurs à l'emploi comme des prestations complémentaires pour soins médicaux et dentaires et un régime d'invalidité de longue durée, qui sont financés au moyen de liquidités par le Groupe TMX et de cotisations par des membres du régime dans certaines circonstances. L'obligation nette du Groupe TMX au titre de ces régimes correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures, actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies repose sur la méthode des prestations projetées. Dans le cas de régimes d'avantages complémentaires de retraite, tout gain ou perte actuariel est comptabilisé immédiatement dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ce gain ou cette perte survient. Pour le régime d'invalidité de longue durée, les gains ou les pertes actuariels sont portés à l'état des résultats.

## ***Indemnités de fin de contrat de travail***

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si le Groupe TMX est manifestement engagé, et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite.

## ***Avantages à court terme***

Les obligations au titre des avantages à court terme, notamment les salaires et les crédits de vacances annuels, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Un passif égal au montant que le Groupe TMX s'attend à payer aux termes de son plan d'attribution de primes annuelles est comptabilisé s'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

## ***Paiements fondés sur des actions***

Le Groupe TMX dispose de régimes de rémunération à base d'actions réglés en capitaux propres et en trésorerie.

Le Groupe TMX comptabilise tous les paiements à base d'actions attribués à des membres du personnel admissibles et prévoyant un règlement par l'émission d'instruments de capitaux propres selon la méthode de la juste valeur. Selon la méthode de la juste valeur, le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu et il est amorti sur le délai d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les droits soient acquis.

Selon la méthode de la juste valeur, le coût de rémunération attribuable aux options consenties à des membres du personnel qui prévoient un règlement en trésorerie est évalué à la juste valeur à chaque date de clôture au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu et il est amorti sur le délai d'acquisition des droits, avec une augmentation des passifs courants ou non courants qui en sont la contrepartie, en fonction de la période à laquelle l'attribution devrait être versée. Les variations de la juste valeur entre la date d'attribution et la date d'évaluation sont portées à l'état des résultats.

## **i) Impôt sur le résultat**

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée à l'état des résultats sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe TMX exerce ses activités et génère un bénéfice imposable, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre de certaines différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable futur auquel ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les positions fiscales incertaines seront comptabilisées dans les états financiers en utilisant l'estimation la plus probable du montant que la direction s'attend à payer.

Les actifs et passifs d'impôt exigible peuvent être compensés dans les états financiers si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et si les actifs et passifs d'impôt exigible concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais que le Groupe TMX a l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

## **j) Provisions**

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, le Groupe TMX a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières. Dans le cas de contrats de location déficitaires, le Groupe TMX constitue une provision équivalant au plus faible entre le coût pour s'acquitter de ses engagements de location d'immeubles excédentaires, déduction faite de tout produit tiré de la sous-location, et le coût ou les pénalités qu'entraînerait la résiliation de ses engagements de location.

## **k) Résultat par action**

Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société est divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, découlant des options sur actions attribuées aux membres du personnel.

Les résultats ajustés de base et dilué par action sont présentés lorsqu'ils peuvent servir à permettre une comparaison du rendement sous-jacent du Groupe TMX à celui de périodes précédentes.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## **l) Information sectorielle**

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe TMX qui se livre à des activités ordinaires dont il peut tirer des produits et pour lesquelles il peut engager des charges (y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes du Groupe TMX). Tous les résultats opérationnels des secteurs opérationnels sont régulièrement examinés par le conseil de direction aux fins de la prise de décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluation de sa performance, et ce, en fonction d'informations financières distinctes disponibles.

## **m) Instruments financiers**

### ***Actifs financiers non dérivés***

Le Groupe TMX comptabilise initialement les prêts et créances et les dépôts à la date à laquelle ils ont été générés. Tous les autres actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction à laquelle le Groupe TMX devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe TMX décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Groupe TMX transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans le bilan seulement si le Groupe TMX a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe TMX classe ses actifs financiers non dérivés dans les catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel ils ont été acquis :

### ***Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net***

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si l'actif est désigné comme tel par la direction et si le Groupe TMX le gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de sa juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement, ou si l'actif est classé comme étant détenu à des fins de transaction. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées à l'état des résultats. Les coûts de transaction connexes sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction supplémentaires directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

## Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente et qui ne sont classés dans aucune des catégories précédentes. Ces actifs sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci, à l'exception de pertes de valeur et de certains profits et pertes de change, sont inscrites aux autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état des résultats à mesure qu'elles surviennent, tout comme les profits et pertes de change découlant d'éléments monétaires. Les profits et pertes de change découlant d'éléments non monétaires, notamment un placement dans un instrument de capitaux propres, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassé à l'état des résultats.

## **Passifs financiers non dérivés**

Le Groupe TMX comptabilise initialement ses passifs financiers à la date de la transaction à laquelle le Groupe TMX devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Groupe TMX décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe TMX détient certains instruments financiers dérivés qui offrent une couverture économique partielle mais ne sont pas désignés comme des couvertures à des fins comptables. Ainsi, ces dérivés sont évalués à la juste valeur, initialement et par la suite, et les variations de celle-ci sont portées à l'état des résultats.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## **n) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois et ils sont comptabilisés à leur juste valeur estimative, les variations de cette juste valeur étant imputées à l'état des résultats de la période au cours de laquelle elles surviennent. La juste valeur estimative des placements est fondée sur les valeurs à la cote des placements.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent également les liquidités soumises à des restrictions. MX exploite une division distincte pour la réglementation qui est responsable de l'approbation des participants et de la réglementation du marché et qui est exploitée selon la méthode du recouvrement des coûts. Les liquidités soumises à des restrictions représentent les surplus de la division de la réglementation. Un montant équivalent et compensatoire est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs.

## **o) Créances clients**

Les modalités des créances clients sont généralement fixées à 30 jours. La recouvrabilité des créances clients est évaluée chaque date de clôture et une provision pour créances douteuses est déduite de la valeur comptable de l'actif si celui-ci n'est pas jugé entièrement recouvrable. Toute variation de la provision est comptabilisée au poste « Frais généraux et frais d'administration » de l'état des résultats.

## **p) Règlements quotidiens et dépôts en espèces**

Les montants à recevoir des membres de la chambre de compensation de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») ou à payer à ceux-ci, qui découlent de l'évaluation à la valeur de marché, chaque jour, des positions ouvertes sur contrats à terme normalisés ou du règlement quotidien des opérations sur options, doivent être recouverts ou payés avant l'ouverture des marchés boursiers le jour suivant. Les règlements quotidiens et les dépôts en espèces comprennent aussi les dépôts en espèces sur marge et les dépôts en espèces dans le fonds de compensation des membres de la chambre de compensation au nom de la CDCC. Les montants à recevoir de membres de la chambre de compensation sont présentés dans l'actif au bilan et ils ne sont pas portés en diminution des montants à payer à d'autres membres de la chambre de compensation, lesquels montants sont présentés dans le passif. Ce qui précède n'a aucune incidence sur l'état consolidé des résultats.

## **q) Montant à recevoir / à payer aux termes des contrats de produits énergétiques**

NGX constate des positions débitrices et créditrices sur ses contrats de produits énergétiques pour tous les contrats dont la livraison physique a été effectuée ou dont les montants du règlement financier ont été établis avant la fin de la période, mais dont les paiements n'ont pas encore été effectués. Ce qui précède n'a aucune incidence sur l'état consolidé des résultats.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

La juste valeur à la date du bilan des contrats d'échange dont le règlement est effectué en nature et qui ne sont pas encore livrés ainsi que des contrats d'échange à terme dont le règlement sera effectué en espèces est constatée dans les actifs et passifs consolidés à titre de juste valeur de contrats de produits énergétiques ouverts. Ce qui précède n'a aucune incidence sur l'état consolidé des résultats.

## **r) Produits financiers et charges financières**

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts et les dividendes reçus tirés de sommes investies et les variations de la juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres négociables.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts et les contrats de location-financement.

## **s) Modifications comptables futures**

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers. En particulier, les nouvelles normes et interprétations révisées qui suivent doivent être mises en œuvre pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- Améliorations annuelles 2011
- *IFRS 7, Instruments financiers – informations à fournir* – Modifications concernant les transferts d'actifs financiers
- *IFRS 9, Instruments financiers*
- *IAS 12, Impôts sur le résultat* : Modifications concernant l'impôt différé – Recouvrement d'actifs sous-jacents

La mise en œuvre des nouvelles normes et interprétations ci-dessus ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers du Groupe TMX à l'heure actuelle.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## 3. Informations sectorielles

Les activités du Groupe TMX sont divisées en trois secteurs isolables : le secteur Marchés au comptant, le secteur Marchés des dérivés et le secteur Marchés de l'énergie. Dans le secteur Marchés au comptant, le Groupe TMX détient et exploite les deux bourses canadiennes, soit la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX, ainsi que Shorcan, courtier interprofessionnel pour les titres à revenu fixe, et Equicom, fournisseur de services de relations avec les investisseurs et de services de communications d'entreprise. Ce secteur comprend également certains autres coûts centraux qui n'ont pas encore été répartis dans l'ensemble du Groupe. Le secteur Marchés des dérivés fournit des marchés pour la négociation des produits dérivés, la compensation des options et des contrats à terme normalisés ainsi que certains instruments hors cote, par l'intermédiaire de MX et de ses filiales, notamment CDCC et BOX. Le secteur Marchés de l'énergie fournit un marché pour la négociation et la compensation de contrats de gaz naturel, d'électricité et de pétrole brut par l'intermédiaire de NGX et comprend le courtage de contrats de pétrole brut par l'intermédiaire de Shorcan Energy Brokers Inc. (« Shorcan Energy »), une filiale en propriété exclusive de Shorcan.

Le comité de direction du Groupe TMX passe en revue régulièrement les rapports de gestion internes et le rendement est évalué en fonction des produits, du bénéfice d'exploitation et du bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société.

Les méthodes comptables des secteurs à présenter sont conformes à celles qui sont précisées à la note 2.

### Trimestre clos le 31 mars 2011

	Marchés au comptant	Marchés des dérivés	Marchés de l'énergie	Total
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	62,0 \$	- \$	- \$	62,0 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	33,6	26,3	11,4	71,3
Services d'information	36,0	3,9	0,1	40,0
Services technologiques et autres	0,3	1,2	(0,1)	1,4
<b>Total des produits</b>	<b>131,9</b>	<b>31,4</b>	<b>11,4</b>	<b>174,7</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2,9	2,9	0,8	6,6
Autres charges opérationnelles	47,2	17,1	6,2	70,5
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>81,8</b>	<b>11,4</b>	<b>4,4</b>	<b>97,6</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société</b>	<b>51,8</b>	<b>8,2</b>	<b>3,1</b>	<b>63,1</b>
<b>Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence</b>	<b>15,6 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>15,6 \$</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>565,5</b>	<b>1 434,5</b>	<b>976,2</b>	<b>2 976,2</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>586,8</b>	<b>402,2</b>	<b>857,8</b>	<b>1 846,8</b>
<b>Ajouts aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>2,8</b>

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010

(non audité)

## Trimestre clos le 31 mars 2010

	Marchés au comptant	Marchés des dérivés	Marchés de l'énergie	Total
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	49,4 \$	- \$	- \$	49,4 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	31,3	18,4	9,3	59,0
Services d'information	33,7	3,5	0,2	37,4
Services technologiques et autres	2,8	0,9	(0,1)	3,6
<b>Total des produits</b>	<b>117,2</b>	<b>22,8</b>	<b>9,4</b>	<b>149,4</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3,3	3,6	0,7	7,6
Autres charges opérationnelles	42,5	13,9	5,6	62,0
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>71,4</b>	<b>5,3</b>	<b>3,1</b>	<b>79,8</b>
<b>Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société</b>	<b>49,5</b>	<b>5,5</b>	<b>2,1</b>	<b>57,1</b>
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	13,1 \$	- \$	- \$	13,1 \$
Total des actifs	443,7	1 548,1	1 261,7	3 253,5
Total des passifs	564,1	543,6	1 148,7	2 256,4
Ajouts aux locaux et au matériel et aux immobilisations incorporelles	3,9	2,6	0,5	7,0

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## 4. Résultat par action

	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	63,1 \$	57,1 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	74 465 825	74 310 141
Incidence des options sur actions dilutives	229 063	86 710
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	74 694 888	74 396 851
<b>Résultat de base par action</b>	<b>0,85 \$</b>	<b>0,77 \$</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0,84 \$</b>	<b>0,77 \$</b>

## Résultat ajusté par action

	Trimestres clos les 31 mars	
	2011	2010
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	63,1 \$	57,1 \$
Ajustements		
- Coûts relatifs à la fusion (note 9)	8,3	-
- Incidence fiscale sur les coûts relatifs à la fusion	(2,1)	-
- Ajustement lié à la taxe à la consommation (note 10)	4,8	-
- Incidence fiscale sur l'ajustement lié à la taxe à la consommation	(1,3)	-
Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	72,8 \$	57,1 \$
<b>Résultat de base ajusté par action</b>	<b>0,98 \$</b>	<b>0,77 \$</b>
<b>Résultat dilué ajusté par action</b>	<b>0,97 \$</b>	<b>0,77 \$</b>

Le résultat ajusté par action exclut les coûts relatifs à la fusion et un ajustement lié à la taxe à la consommation se rapportant aux exercices antérieurs, ainsi que leur incidence fiscale. Cette mesure est présentée pour permettre une comparaison des activités sous-jacentes à celles de périodes précédentes.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## 5. Dividendes

Les dividendes comptabilisés et versés au cours de la période s'établissent comme suit :

	Trimestre clos le 31 mars 2011		Trimestre clos le 31 mars 2010	
	Dividende par action	Total versé	Dividende par action	Total versé
Dividende final de l'exercice précédent, versé en février	0,40 \$	29,8 \$	0,38 \$	28,0 \$

Le 12 mai 2011, le conseil a déclaré un dividende de 0,40 \$ par action pour le trimestre clos le 31 mars 2011. La société s'attend à verser ce dividende, dont le montant total est estimé à 29,8 \$, le 10 juin 2011.

## 6. Capital social

Les opérations suivantes ont été réalisées à l'égard des actions ordinaires de la société au cours de la période :

	Trimestre clos le 31 mars 2011	
	Nombre d'actions	\$
Solde au début de la période	74 370 462	959,4 \$
Options exercées	217 530	7,5
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>74 587 992</b>	<b>966,9 \$</b>

## 7. Régime d'options sur actions

Le nombre d'options sur actions attribuées à une même personne aux termes du régime du Groupe TMX ou de toute autre convention de rémunération à base d'actions ne peut en aucun cas dépasser 5 % du nombre d'actions ordinaires en circulation du Groupe TMX. Un nombre de 3 846 696 actions ordinaires du Groupe TMX demeurent réservées en vue de leur émission au moment de l'exercice des options sur actions attribuées dans le cadre du régime, soit environ 5 % des actions ordinaires en circulation du Groupe TMX.

La juste valeur de chaque attribution d'options sur actions est estimée à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et compte tenu des hypothèses suivantes pour les attributions consenties en 2011 : rendement de l'action de 3,9 % (4,1 % en 2010), volatilité prévue de 31,4 % (31,0 % en 2010), taux d'intérêt sans risque de 2,1 % (3,5 % en 2010), durée prévue de 4 ans (7 ans en 2010) et prix de l'action de 41,74 \$ (29,52 \$ en 2010). Les hypothèses sont fondées sur les variations historiques du prix des actions du Groupe TMX et la politique de dividende historique; la durée prévue est basée sur l'expérience passée. La juste valeur qui en découle calculée pour les options sur actions attribuées en 2011 s'élève à 7,86 \$ (6,74 \$ en 2010).

Les options en cours au 31 mars 2011 viendront à échéance en 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

Les variations du nombre d'options sur actions en cours sont comme suit :

	Trimestre clos le 31 mars 2011		Trimestre clos le 31 mars 2010	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours, au début de la période	1 678 731	34,23 \$	1 382 569	35,53 \$
Attribuées	476 394	41,74	457 782	29,52
Frappées d'extinction	(17 794)	34,42	(59 833)	39,45
Exercées	(217 530)	27,97	(6 000)	10,53
En cours, à la fin de la période	1 919 801	36,80 \$	1 774 518	33,93 \$
Acquises et exerçables, à la fin de la période	850 006	37,56 \$	780 973	35,76 \$

Pendant le trimestre clos le 31 mars 2011, le prix moyen pondéré des options exercées, à la date d'exercice, s'est élevé à 41,49 \$ (31,59 \$ pendant le trimestre clos le 31 mars 2010).

Les fourchettes de prix d'exercice et la durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante des options en cours s'établissent comme suit :

Fourchette de prix d'exercice	Trimestre clos le 31 mars 2011		Trimestre clos le 31 mars 2010	
	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante	Nombre d'options sur actions	Durée de vie contractuelle moyenne pondérée restante
10,53 \$ - 19,99 \$	70 800	2	101 800	3
20,00 \$ - 29,99 \$	452 090	5	611 429	5
30,00 \$ - 39,99 \$	513 235	5	627 650	6
40,00 \$ - 54,50 \$	883 676	5	433 639	4
	1 919 801	5	1 774 518	5

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2011, le Groupe TMX a comptabilisé des coûts de rémunération de 1,0 \$ (0,5 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2010) à l'égard de son régime d'options sur actions.

## 8. Facilités de crédit

Le 31 mars 2011, le Groupe TMX a prolongé et modifié sa facilité de crédit de 430,0 \$ qui venait à échéance le 18 avril 2011. La facilité de crédit modifiée s'élève toujours à 430,0 \$ et viendra à échéance le 31 mars 2012, ou 180 jours après la réalisation ou l'annulation de la fusion avec le London Stock Exchange Group plc (le « LSEG »), selon la première des deux éventualités. La facilité pourra être prolongée pour une période n'excédant pas 180 jours sous réserve de certaines restrictions et de certains frais. Jusqu'au 18 avril 2011, la facilité de crédit a porté intérêt au taux des acceptations bancaires plus 45 points de base. Après cette date, l'intérêt est calculé au taux des acceptations bancaires plus 85 points de base. Le 31 mars 2011, le Groupe TMX a payé par anticipation des frais de financement de 0,7 \$, qui seront amortis sur la durée de l'emprunt.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

La facilité demeure non garantie et continue d'inclure certaines clauses restrictives que le Groupe TMX doit maintenir. Au 31 mars 2011, le Groupe TMX respectait ces clauses restrictives.

En outre, en janvier 2011 CDCC a obtenu des facilités de crédit additionnelles, notamment une facilité de liquidité à 24 heures de 100,0 \$ et une facilité de prêt à vue de 50,0 \$, auprès d'une banque canadienne de l'annexe 1. CDCC n'a effectué aucun prélèvement sur ces deux facilités.

## 9. Coûts relatifs à la fusion

Le 9 février 2011, le Groupe TMX a annoncé la conclusion d'une entente visant le regroupement de ses activités avec celles de LSEG aux termes d'une fusion entièrement en actions. La conclusion de la fusion est assujettie aux approbations habituelles des autorités de réglementation et autres ainsi qu'à d'autres conditions. Il est prévu que les assemblées des actionnaires pertinentes seront tenues au cours du deuxième trimestre de 2011 et que l'approbation par la cour sera demandée dans les trois jours ouvrables suivant l'approbation de la fusion par les actionnaires du Groupe TMX. Sous réserve de l'obtention de l'approbation des actionnaires, de la cour et des autorités de réglementation, la fusion devrait prendre effet au troisième trimestre de 2011.

Au cours du clos terminé le 31 mars 2011, le Groupe TMX a engagé des coûts de 8,3 \$ relativement à la fusion, coûts comptabilisés à l'état des résultats.

Le Groupe TMX est également responsable du paiement d'honoraires de succès de 16,8 \$ qui dépendent de la réalisation de la fusion. Ces honoraires n'ont pas été enregistrés dans les présents états financiers.

## 10. Ajustement lié à la taxe à la consommation

Le Groupe TMX est en voie de déposer une demande de décision auprès de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») relativement à l'application des taxes (« taxe de vente harmonisée » ou « TVH ») exigée en vertu de l'article 165 de la *Loi sur la taxe d'accise* relativement à ses droits d'exécution des opérations portant sur des titres de participation et des produits dérivés. Depuis février 2011, le Groupe TMX a cessé de facturer la TVH sur ses droits d'exécution des opérations à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX. Le Groupe TMX croit que la demande de décision sera approuvée et n'a donc pas constitué de provision à l'égard de la TVH qui n'est pas facturée aux clients.

Si la demande de décision est approuvée, le Groupe TMX peut être tenu du rembourser à l'ARC les crédits de taxe sur les intrants (« CTI ») réclamés au cours des dernières années pour les activités de négociation. Le Groupe TMX est persuadé que le montant à payer relativement à ces CTI devrait s'établir à 0 \$. Toutefois, il se pourrait qu'il soit obligé de rembourser les CTI déjà réclamés pour une période allant jusqu'à quatre années. Par conséquent, le Groupe TMX estime que le remboursement éventuel pourrait se situer entre 0 \$ et 11,0 \$. Une provision de 5,5 \$ (4,8 \$ relativement aux exercices antérieurs) a été comptabilisée pour le trimestre clos le 31 mars 2011, dans les

# GRUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

frais généraux et frais d'administration à l'état des résultats. Les estimations futures peuvent différer et une modification de la provision peut s'avérer nécessaire.

## 11. Passage aux IFRS

Comme l'explique la note 1, les présents états financiers ont été établis conformément aux IFRS, tels qu'ils s'appliquent aux rapports intermédiaires. Les états financiers du Groupe TMX pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2011 constitueront ses premiers états financiers annuels conformes aux IFRS. Le Groupe TMX applique l'IFRS 1, du fait qu'il s'agit du premier exercice pour lequel il présente de l'information financière selon les IFRS.

Conformément à l'IFRS 1, le Groupe TMX a appliqué les IFRS à titre rétrospectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 (la « date de transition ») à des fins de comparaison. Aux fins de l'établissement de son bilan d'ouverture selon les IFRS, le Groupe TMX a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers établis conformément aux PCGR canadiens en vigueur avant la conversion. L'analyse qui suit présente l'incidence de la transition sur la situation financière et la performance financière du Groupe TMX. La transition a eu une incidence minimale sur le tableau des flux de trésorerie du Groupe TMX.

### A) Choix initiaux au moment de l'adoption

Conformément à la norme IFRS 1, le Groupe TMX a appliqué certaines exemptions facultatives et exceptions obligatoires à l'égard de l'application rétrospective complète des IFRS. Voici les exemptions facultatives que le Groupe TMX a choisi d'appliquer pour la conversion aux IFRS et les exceptions obligatoires qui s'appliquent au Groupe TMX, provenant toutes de l'IFRS 1.

### Exemptions facultatives de l'IFRS 1

1. Regroupements d'entreprises – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants d'appliquer l'IFRS 3 (révisée), *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), à titre prospectif à compter de la date de transition ou à titre rétrospectif seulement aux acquisitions après une date déterminée qui précède la date de transition. Si cette exemption n'est pas appliquée, il faudra procéder à un retraitement à titre rétrospectif de l'ensemble des regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. Le Groupe TMX a décidé de ne pas appliquer l'IFRS 3 à tous les regroupements d'entreprises survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Par conséquent, seuls les regroupements d'entreprises survenus le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ou après, soit les acquisitions de MX, BOX et NTP, ont été retraités dans le but de prendre en compte les exigences de l'IFRS 3 au moment de l'adoption des IFRS. À la suite de l'application de cette exemption, le goodwill découlant de ces trois acquisitions a été ajusté en conséquence à la date de transition. L'application de cette exemption entraîne certaines exigences additionnelles relativement aux acquisitions qui ne sont pas retraitées selon les IFRS. Ces exigences, telles qu'elles se rapportent au Groupe TMX, ont été analysées et n'entraînent aucune conséquence. Le goodwill relatif aux regroupements d'entreprises survenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 n'a donc pas été ajusté par rapport à sa valeur comptable selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

2. Avantages du personnel – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de comptabiliser les gains ou les pertes actuariels non amortis cumulés directement dans les résultats non distribués à la date de transition, ramenant ainsi les gains et pertes actuariels non amortis à zéro. En ne profitant pas de cette exemption, il faudrait appliquer l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), à titre rétrospectif, depuis la création des régimes d'avantages. Le Groupe TMX a décidé de bénéficier de cette exemption et de constater dans les résultats non distribués l'ensemble des gains et pertes actuariels non amortis selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion à la date de transition.
3. Écarts de conversion cumulés – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de constater tous les écarts de conversion cumulés des établissements à l'étranger directement dans les résultats non distribués à la date de transition. Les écarts de conversion cumulés sont ainsi ramenés à zéro. Ne pas opter pour cette exemption signifierait qu'il faudrait appliquer à titre rétrospectif l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères* (« IAS 21 »), depuis la date de création ou d'acquisition des établissements à l'étranger. Le Groupe TMX a choisi d'appliquer cette exemption et de ramener à zéro les écarts de conversion cumulés par le biais des résultats non distribués à la date de transition.
4. Paiement fondé sur des actions – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de limiter leur application de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (« IFRS 2 »), seulement à certaines transactions historiques. L'IFRS 1 incite les nouveaux adoptants, sans les obliger, à appliquer l'IFRS 2 aux instruments de capitaux propres octroyés le 7 novembre 2002 ou avant cette date ou aux instruments de capitaux propres attribués après cette date mais pour lesquels les droits étaient acquis à la date de transition. De plus, l'IFRS 1 encourage les nouveaux adoptants, encore une fois sans les y obliger, à appliquer l'IFRS 2 aux obligations découlant des paiements fondés sur des actions qui ont été effectués avant la date de transition aux IFRS. Le Groupe TMX a choisi de n'appliquer l'IFRS 2 qu'aux instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits d'acquisition n'étaient pas acquis à la date de transition, de même qu'aux obligations découlant des paiements fondés sur des actions réglées en trésorerie qui étaient non réglées au moment de la transition.
5. Passifs relatifs au démantèlement inclus dans le coût d'une immobilisation corporelle – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de choisir d'appliquer prospectivement, à la date de transition, plutôt que rétrospectivement, les dispositions de l'IFRIC 1, *Variation des passifs existants relatifs au démantèlement et à la remise en état, et des passifs similaires* (« IFRIC 1 »). L'IFRIC 1 impose que des changements dans les estimations d'un passif soient ajoutés ou déduits du coût de l'actif auquel ils correspondent; le montant amortissable ajusté de l'actif est ensuite amorti de manière prospective sur sa durée d'utilité restant à courir. Le Groupe TMX a décidé d'adopter cette exemption; de ce fait, il appliquera les exigences de l'IFRIC 1 de manière prospective aux passifs relatifs au démantèlement qui existaient à la date de transition. Donc, le Groupe TMX a comptabilisé ces passifs à la date de transition conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et a ajusté le coût des actifs connexes en conséquence.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

6. Contrats de location – Cette exemption permet aux nouveaux adoptants de choisir d'appliquer l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location* (« IFRIC 4 »), seulement aux accords en vigueur à la date de transition. Il existe une autre exemption qui permet à un nouvel adoptant de ne pas effectuer le réexamen de ses accords aux termes de l'IFRIC 4 s'il a déjà déterminé qu'un accord contient un contrat de location conformément au CPN-150, *Comment déterminer si un accord est assorti d'un contrat de location* (« CPN-150 »), qui s'inscrit dans les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion. Le Groupe TMX a choisi d'appliquer les deux exemptions, limitant ainsi son réexamen, selon l'IFRIC 4, aux accords en vigueur à la date de transition qui ne sont pas assujettis au champ d'application du CPN-150 aux termes des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion.

## Exceptions obligatoires de l'IFRS 1

L'IFRS 1 interdit l'application rétrospective de certains éléments des IFRS. Les exceptions obligatoires s'appliquant au Groupe TMX dans le cadre de la conversion aux IFRS sont les suivantes :

1. Estimations – Les connaissances a posteriori ne doivent pas être utilisées pour la création ou la révision d'estimations. Les estimations formulées auparavant par le Groupe TMX selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion n'ont pas été révisées pour l'application des IFRS sauf là où cela s'est avéré nécessaire pour refléter toute différence entre les méthodes comptables.
2. Participations ne donnant pas le contrôle – Selon cette exception, les entités doivent comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle conformément à l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (« IAS 27 »), de manière prospective à compter de la date de transition aux IFRS. Toutefois, si une entité décide d'appliquer à titre rétrospectif l'IFRS 3 à des regroupements d'entreprises passés à compter d'une date déterminée, elle doit également appliquer à titre rétrospectif l'IAS 27 à compter de cette même date. Comme le Groupe TMX a décidé d'appliquer l'IFRS 3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, il a également mis en application l'IAS 27 à partir de la même date.

## B) Rapprochement entre les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion et les IFRS

Conformément à l'IFRS 1, les tableaux et les notes qui suivent présentent des rapprochements et des explications sur l'incidence du passage aux IFRS sur les états financiers comparatifs du Groupe TMX.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement des capitaux propres\*

	Note	1 <sup>er</sup> janvier 2010	31 mars 2010	31 décembre 2010
Capitaux propres selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion		770,6 \$	789,7 \$	853,1 \$
Différences augmentant (diminuant) les capitaux propres présentés				
Regroupements d'entreprises	a	(163,0)	(163,0)	(163,0)
Avantages du personnel	b	(3,4)	(3,4)	(8,3)
Rémunération fondée sur des actions	c	0,4	0,2	0,5
Produits	d	354,7	362,8	396,0
Dépréciation	f	(8,0)	(7,6)	(7,1)
Contrats de location	g	-	0,1	0,1
Impôt sur le résultat	h	(0,3)	(0,4)	(0,7)
Instruments financiers	i	-	(0,3)	-
Participations ne donnant pas le contrôle	a, f, j	20,1	19,0	18,8
<b>Capitaux propres selon les IFRS</b>		<b>971,1 \$</b>	<b>997,1 \$</b>	<b>1 089,4</b>

\* Les chiffres du tableau ci-dessus sont présentés après impôt, le cas échéant.

## Rapprochement du résultat global\*

	Note	Trimestre clos le 31 mars 2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat global selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion		46,4 \$	192,8 \$
Différences augmentant (diminuant) le résultat global présenté			
Avantages du personnel	b	-	(4,9)
Rémunération fondée sur des actions	c	(0,1)	0,2
Produits	d	8,1	41,3
Dépréciation	f	0,4	0,9
Contrats de location	g	0,1	0,1
Impôt sur le résultat	h	(0,1)	(0,4)
Instruments financiers	i	(0,3)	-
Participations ne donnant pas le contrôle	j	(1,1)	(1,3)
<b>Résultat global selon les IFRS</b>		<b>53,4 \$</b>	<b>228,7 \$</b>

\* Les chiffres du tableau ci-dessus sont présentés après impôt, le cas échéant.

# GRUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## Notes relatives aux rapprochements (quantification au 1<sup>er</sup> janvier 2010, à moins d'indication contraire)

### Modifications de méthodes comptables

Outre les exemptions et les exceptions dont il est question ci-dessus, les pages qui suivent décrivent les différences entre les méthodes comptables du Groupe TMX selon les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion et celles adoptées lors du passage aux IFRS qui ont eu une incidence sur la situation financière et la performance financière du Groupe TMX.

#### a) **REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Comme il a été mentionné auparavant, le Groupe TMX a décidé d'appliquer à titre rétrospectif l'IFRS 3 aux regroupements d'entreprises survenus après le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Plus particulièrement, les acquisitions de MX, BOX et NTP ont été retraités. Les différences importantes entre les normes s'appliquant à ces acquisitions sont expliquées ci-dessous.

##### **Évaluation du prix d'achat**

**PCGR canadiens** – Les actions émises comme contrepartie étaient évaluées selon leur juste valeur estimative à la date à laquelle les parties au regroupement d'entreprises étaient parvenues à un accord sur le prix d'achat et que l'annonce concernant l'opération envisagée avait été faite.

**IFRS** – Les actions émises comme contrepartie sont évaluées selon leur juste valeur à la date d'acquisition.

##### **Coûts d'acquisition**

**PCGR canadiens** – Les coûts directs et différentiels des regroupements d'entreprises étaient capitalisés à titre d'éléments du prix d'achat.

**IFRS** – Les coûts d'acquisition en regard des regroupements d'entreprises sont comptabilisés séparément et passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

##### **Provisions de restructuration**

**PCGR canadiens** – Les coûts de restructuration étaient inclus dans le prix d'achat, pourvu que certaines conditions soient réunies, même si une obligation actuelle n'existait pas à la date d'acquisition.

**IFRS** – Les coûts de restructuration sont inclus dans le regroupement d'entreprises seulement s'ils représentent une obligation actuelle à la date d'acquisition.

##### **Participations ne donnant pas le contrôle**

**PCGR canadiens** – Les participations ne donnant pas le contrôle étaient comptabilisées selon la quote-part de la valeur comptable existante de l'actif net acquis.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

**IFRS** – Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à leur juste valeur, soit selon la quote-part de la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise. Le Groupe TMX a choisi cette dernière méthode.

## **Augmentation de la participation dans une filiale**

**PCGR canadiens** – L'augmentation de la participation dans une filiale était comptabilisée selon la méthode de l'acquisition.

**IFRS** – Lorsqu'une entité augmente sa participation dans un placement, entraînant ainsi une prise de contrôle, la participation précédemment détenue est de nouveau évaluée à sa juste valeur par le biais du résultat net. Dans le cas où une entité augmente sa participation dans une filiale qu'elle contrôlait auparavant, les valeurs comptables des participations, qu'elles donnent ou non le contrôle, doivent être ajustées afin de refléter les changements de ses participations relatives dans la filiale.

## **Passifs éventuels**

**PCGR canadiens** – Les passifs éventuels repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises étaient comptabilisés lorsqu'il était probable qu'un passif avait été créé à la date d'acquisition et que le montant pouvait être évalué de manière raisonnable.

**IFRS** – Un passif éventuel est comptabilisé à sa juste valeur à la date d'acquisition s'il s'agit d'une obligation actuelle résultant d'événements passés et que sa juste valeur peut être évaluée de manière fiable.

***Incidence sur le Groupe TMX*** – Les acquisitions de MX, BOX et NTP ont fait l'objet d'un retraitement aux termes de l'IFRS 3 au moment de la conversion. Par conséquent, l'application de la méthode de l'acquisition a été modifiée. L'incidence du retraitement s'est traduit par une diminution de 155,5 \$ du goodwill associé à l'acquisition de MX, de 141,1 \$ du capital social et de 14,4 \$ des résultats non distribués de même que par une augmentation de 14,3 \$ des immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de BOX et de 16,0 \$ des participations ne donnant pas le contrôle, montant qui a été reclassé dans les capitaux propres, et par une baisse de 1,7 \$ des résultats non distribués. De plus, il y aura une diminution de 5,3 \$ du goodwill associé à l'acquisition de NTP, de 3,6 \$ de dollars du capital social et de 1,7 \$ des résultats non distribués. L'incidence fiscale des ajustements transitoires ci-dessus donne lieu à une diminution de 0,5 \$, et un montant équivalent est porté en réduction des résultats non distribués.

## **b) AVANTAGES DU PERSONNEL**

Comme il a été mentionné auparavant, le Groupe TMX a appliqué l'exemption de l'IFRS 1 et a décidé de comptabiliser tous les gains et les pertes actuariels non amortis cumulés qui existaient à la date de transition directement dans les résultats non distribués pour tous ses régimes d'avantages du personnel. De ce fait, le Groupe TMX applique l'IAS 19 à titre rétrospectif à compter de la date de transition. L'analyse qui suit présente les différences importantes entre l'IAS 19 et les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion s'appliquant au Groupe TMX.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## Gains et pertes actuariels

**PCGR canadiens** – Le Groupe TMX amortissait les gains et les pertes actuariels découlant d'un régime d'avantages sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs lorsque le gain ou la perte actuariel cumulé net était supérieur à 10 % des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs du régime, selon le plus élevé des deux montants, au début de l'exercice.

**IFRS** – Conformément à l'IAS 19, le Groupe TMX a décidé de comptabiliser immédiatement les gains et pertes actuariels liés aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages complémentaires de retraite à l'état du résultat global sans transférer de montant à l'état des résultats dans les périodes subséquentes.

## Date de mesure

**PCGR canadiens** – Le Groupe TMX avait fixé au 30 septembre la date de mesure des obligations au titre des prestations définies et des actifs de certains régimes.

**IFRS** – Une entité est tenue de déterminer la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs des régimes à la date de clôture. Par conséquent, au moment du passage aux IFRS, le Groupe TMX a changé la date de mesure de ses régimes au 31 décembre.

## Comptabilisation des coûts des services passés

**PCGR canadiens** – Les coûts des services passés découlant d'une modification ou de la mise en place d'un régime étaient amortis selon le mode linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs au moment de ladite modification.

**IFRS** – Les coûts des services passés découlant d'une modification ou de la mise en place d'un régime sont amortis selon le mode linéaire sur la durée moyenne prévue restant à courir jusqu'à l'acquisition des droits. Toutes prestations dont les droits sont déjà acquis sont comptabilisées immédiatement dans les résultats.

## Plafonnement de l'actif au titre des prestations constituées

**PCGR canadiens** – Lorsqu'un régime à prestations définies donnait lieu à un actif au titre des prestations constituées, une provision pour moins-value était alors constatée lorsqu'il y avait un excédent de l'actif au titre des prestations constituées sur les prestations futures prévues. L'actif au titre des prestations constituées était présenté déduction faite de la provision pour moins-value au bilan. Toute modification de cette provision était constatée en résultat net.

**IFRS** – Les normes fixent également un plafond en ce qui a trait à l'actif au titre des prestations constituées pouvant être constaté au bilan, bien que le calcul diffère de celui des PCGR canadiens existants. Toute variation du montant recouvrable est constatée immédiatement à l'état du résultat global.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

***Incidence sur le Groupe TMX** – Les actifs des régimes de retraite (inclus dans les autres actifs non courants au bilan) et les prestations constituées payables ont subi une diminution de 8,1 \$ et de 3,5 \$, respectivement, et un montant équivalent de 4,6 \$ a été imputé aux résultats non distribués. L'incidence fiscale de l'ajustement transitoire ci-dessus se traduit par une diminution de 0,7 \$ des actifs d'impôt différé et une diminution de 1,9 \$ des passifs d'impôt différé, et un montant équivalent est constaté dans les résultats non distribués.*

## c) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Comme il a été mentionné auparavant, le Groupe TMX a décidé d'appliquer l'IFRS 2 uniquement aux instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et pour lesquels les droits d'acquisition n'ont pas été obtenus à la date de transition, de même qu'aux obligations qui sont non réglées au moment de la transition. L'analyse qui suit présente les différences importantes entre l'IFRS 2 et les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion s'appliquant au Groupe TMX.

### **Comptabilisation des charges**

**PCGR canadiens** – Dans le cas des attributions d'actions assorties d'une acquisition graduelle de droits, le Groupe TMX constatait la juste valeur totale de l'attribution sur une base linéaire sur le délai d'acquisition des droits.

**IFRS** – Chaque tranche d'une attribution assortie d'une acquisition graduelle de droits constitue une attribution distincte comportant une date d'acquisition des droits et une juste valeur différentes. Chacune des tranches est donc comptabilisée de cette façon.

### **Extinctions**

**PCGR canadiens** – Les extinctions d'attributions étaient constatées lorsqu'elles se produisaient.

**IFRS** – Le coût de rémunération est constaté sur la base du nombre estimatif d'attributions pour lesquelles les droits finissent par être acquis et il est revu si l'information obtenue ultérieurement indique que les extinctions réelles diffèrent des estimations.

### **Paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie**

**PCGR canadiens** – L'obligation relative aux unités d'actions de négociation restreinte et aux unités d'actions à versement différé était comptabilisée sur la base de la valeur intrinsèque de l'attribution et les variations de la valeur intrinsèque qui surviennent à chaque période étaient portées à l'état des résultats.

**IFRS** – Le Groupe TMX est tenu d'évaluer l'obligation à sa juste valeur à la date d'attribution et à chaque date de clôture qui suit en appliquant un modèle d'évaluation d'options. Les variations de la juste valeur sont portées à l'état des résultats.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

**Incidence sur le Groupe TMX** – La composante capitaux propres du régime d'options sur actions a augmenté de 0,9 \$ par suite des modifications apportées au traitement comptable des options sur actions. Les fournisseurs et autres créiteurs ainsi que les autres passifs non courants ont diminué de 0,6 \$ en raison des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. La différence de 0,3 \$ a été portée en diminution des résultats non distribués. L'incidence fiscale de l'ajustement transitoire ci-dessus a donné lieu à une diminution de 0,1 \$ des actifs d'impôt différé, et un montant équivalent est imputé aux résultats non distribués.

## d) PRODUITS

**PCGR canadiens** – Les droits d'inscription initiale et additionnelle étaient été constatés à titre de produits différés et comptabilisés selon le mode linéaire sur une période de service estimative de dix ans conformément au CPN-141, *Constatation des produits*.

**IFRS** – Les droits d'inscription initiale et additionnelle sont constatés en totalité dans la période au cours de laquelle surviennent les inscriptions.

**Incidence sur le Groupe TMX** – À la date de transition, les produits différés à court terme (droits d'inscription initiale et additionnelle) et les produits différés à long terme (droits d'inscription initiale et additionnelle) ont été réduits de 78,0 \$ et de 405,1 \$, respectivement, un montant équivalent étant porté aux résultats non distribués. L'incidence fiscale de l'ajustement transitoire susmentionné s'est traduit par une diminution des actifs d'impôt différé de l'ordre de 128,4 \$, et un montant équivalent est porté aux résultats non distribués. Pour le trimestre clos le 31 mars 2010 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, les produits ont respectivement augmenté de 9,7 \$ et de 50,1 \$ tandis que la charge d'impôt s'est respectivement accrue de 1,6 \$ et de 8,9 \$ à la suite de cette modification de méthode comptable.

## e) ÉCARTS DE CONVERSION CUMULÉS

Comme il a été mentionné auparavant à la section portant sur les exemptions facultatives de l'IFRS 1, le Groupe TMX a appliqué l'exemption non récurrente lui permettant de ramener les écarts de conversion cumulés à zéro au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Incidence sur le Groupe TMX** – Le solde des écarts de conversion cumulés de 3,2 \$ à la date de transition a été comptabilisé comme un ajustement des résultats non distribués au moment de la transition aux IFRS. Cette exemption n'a pas eu de répercussion sur le montant net des capitaux propres.

## f) DÉPRÉCIATION

**PCGR canadiens** – Une perte de valeur était comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif à long terme excédait sa valeur recouvrable, évaluée par le Groupe TMX comme étant le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de son utilisation et de sa sortie éventuelle.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

**IFRS** – Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

**Incidence sur le Groupe TMX** – Une charge de dépréciation de 14,8 \$ a été constatée à la date de transition en ce qui a trait à l'immobilisation incorporelle associée aux participants de BOX, dont une tranche de 6,8 \$ se rapporte aux participations ne donnant pas le contrôle. La tranche résiduelle, soit 8,0 \$, se rapporte à la participation du Groupe TMX et elle a été par conséquent imputée aux résultats non distribués au moment de la conversion. La valeur d'utilité correspondait à la valeur recouvrable de l'immobilisation à un taux d'actualisation de 15 %. La dépréciation découle principalement de l'intensification de la concurrence et de l'amenuisement de la part du marché de la négociation des options sur actions aux États-Unis, qui ont entraîné un recul des produits actuels et prévus en 2009. Une charge de dépréciation a alors été comptabilisée en vertu des PCGR canadiens, et l'immobilisation incorporelle associée aux participants a également fait l'objet d'un test mais n'a pas subi de perte de valeur aux termes des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion.

## g) CONTRATS DE LOCATION

Comme il a été mentionné auparavant, le Groupe TMX a décidé de limiter son réexamen, selon l'IFRIC 4, aux accords en vigueur à la date de transition qui n'avaient pas fait l'objet auparavant d'un examen conformément au CPN-150. L'analyse qui suit présente les différences importantes entre l'IAS 17, *Contrats de location*, et les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion s'appliquant au Groupe TMX.

### Classement

**PCGR canadiens** – Le critère qui servait à déterminer si un contrat de location devait être classé comme un contrat de location-exploitation ou un contrat de location-financement (auparavant appelé contrat de location-acquisition aux termes des PCGR canadiens en vigueur avant la conversion) tenait compte d'un seuil de démarcation, notamment à savoir si la durée du contrat de location était supérieure à 75 % de la durée économique du bien loué ou si la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du contrat de location était supérieure à 90 % de la juste valeur du contrat de location.

**IFRS** – Le critère du classement repose pour une grande part sur la substance de l'accord et ne comporte aucun seuil de démarcation.

### Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location

**PCGR canadiens** – La valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location était calculée selon le moins élevé des montants suivants, soit i) le taux d'intérêt implicite du contrat de location et ii) le taux d'intérêt marginal du preneur.

**IFRS** – La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le taux d'intérêt marginal du preneur ne doit être appliqué que lorsque le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

***Incidence sur le Groupe TMX** – Un certain nombre de contrats de location ont été reclassés à la date de transition de la catégorie de contrats de location-financement vers celle des contrats de location simple. Par conséquent, une diminution de 7,1 \$ des obligations aux termes des contrats de location-financement et du matériel connexe a été inscrite au bilan. L'incidence sur les résultats non distribués a été négligeable.*

## h) **IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

### **Opérations intersociétés**

**PCGR canadiens** – La comptabilisation de l'impôt différé sur le résultat en ce qui a trait aux différences temporelles découlant d'opérations intersociétés était interdite.

**IFRS** – Il n'existe aucune interdiction de la sorte aux termes des IFRS.

***Incidence sur le Groupe TMX** – Les actifs d'impôt différé ont été réduits de 0,3 \$ à la date de transition, la différence étant comptabilisée à titre de résultats non distribués.*

### **Incidence fiscale des autres ajustements entre les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion et les IFRS :**

Les ajustements relatifs à l'impôt sur le résultat à l'égard de la transition aux IFRS comprennent l'effet de la comptabilisation, le cas échéant, de l'incidence fiscale différée des autres différences entre les PCGR canadiens en vigueur avant la conversion et les IFRS exposées ci-dessus. Ces incidences fiscales ont été incluses dans les notes précédentes.

## i) **INSTRUMENTS FINANCIERS**

**PCGR canadiens** – Les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs étaient comptabilisés au coût, moins toute perte de valeur.

**IFRS** – Les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière à la condition que la juste valeur puisse être évaluée de manière fiable. Les variations de la juste valeur, à l'exception de pertes de valeur et de certains profits ou pertes de change, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que les actifs soient vendus.

***Incidence sur le Groupe TMX** – Cette différence n'a eu aucune incidence sur le Groupe TMX à la date de transition.*

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## Présentation

L'analyse qui suit décrit les différences sur le plan de la présentation entre les états financiers selon les IFRS du Groupe TMX et ceux préparés conformément aux PCGR canadiens en vigueur avant la conversion.

### j) PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

**PCGR canadiens** – Les participations ne donnant pas le contrôle étaient présentées entre les passifs et les capitaux propres au bilan et comme une composante du bénéfice net à l'état des résultats.

**IFRS** – Les participations ne donnant pas le contrôle sont classées comme une composante des capitaux propres, mais sont séparées des capitaux propres de la société mère, au bilan et leur part des résultats est présentée à titre de répartition des bénéficiaires.

### k) LIQUIDITÉS SOUMISES À DES RESTRICTIONS

**PCGR canadiens** – La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions étaient présentés séparément au bilan.

**IFRS** – La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions n'ont pas à être présentés séparément au bilan.

### l) IMPÔT DIFFÉRÉ

**PCGR canadiens** – L'impôt différé (auparavant les impôts futurs) était divisé entre des composantes à court terme et à long terme selon i) l'actif ou le passif sous-jacent ou ii) le renversement attendu des éléments non liés à un actif ou à un passif en particulier.

**IFRS** – La totalité de l'impôt différé est classé à titre de composante non courante.

### m) IMPÔT EXIGIBLE

**PCGR canadiens** – L'impôt exigible était compensé seulement s'il concernait la même entité juridique et la même autorité fiscale.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

**IFRS** – L'impôt exigible est compensé seulement si l'entité possède un droit juridiquement exécutoire de compenser et qu'il s'agit des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes mais que le Groupe TMX a l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

## n) PROVISIONS

**PCGR canadiens** – Le Groupe TMX présentait les provisions comme faisant partie des fournisseurs et autres créiteurs ou des autres passifs non courants au bilan.

**IFRS** – Les provisions sont présentées séparément si elles sont importantes.

## o) RECLASSEMENT DES ACTIFS ET DES PASSIFS RELATIFS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

**PCGR canadiens** – Les actifs et les passifs au titre des prestations constituées relatifs aux régimes de retraite du Groupe TMX faisaient l'objet d'une compensation aux fins de leur présentation au bilan.

**IFRS** – Les actifs au titre des prestations constituées relatifs à un régime peuvent être compensés par les passifs au titre des prestations constituées relatifs à un autre régime si le Groupe TMX a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs, et a l'intention de régler les obligations sur la base de leur montant net ou simultanément.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010

(non audité)

## Rapprochement du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2010

	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Actifs</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88,0 \$	- \$	0,9 \$	88,9 \$
Titres négociables	103,2	-	-	103,2
Liquidités soumises à des restrictions	0,9	-	(0,9)	-
Clients et autres débiteurs	79,4	-	-	79,4
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	714,5	-	-	714,5
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	202,8	-	-	202,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	565,4	-	-	565,4
Charges payées d'avance	6,0	-	-	6,0
Actifs d'impôt exigible	4,6	-	7,7	12,3
Actifs d'impôt différé	26,7	(24,0)	(2,7)	-
	<b>1 791,5</b>	<b>(24,0)</b>	<b>5,0</b>	<b>1 772,5</b>
Locaux et matériel	31,5	(7,1)	-	24,4
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	12,8	-	-	12,8
Goodwill	583,8	(161,3)	-	422,5
Autres immobilisations incorporelles	932,4	(0,4)	-	932,0
Actifs d'impôt différé	144,6	(105,6)	2,7	41,7
Autres actifs non courants	27,8	(8,2)	1,6	21,2
	<b>3 524,4</b>			<b>3 227,1</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>\$</b>	<b>(306,6) \$</b>	<b>9,3 \$</b>	<b>\$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	44,9 \$	(0,1) \$	(0,9) \$	43,9 \$
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	714,5	-	-	714,5
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	202,8	-	-	202,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	565,4	-	-	565,4
Produits différés	15,1	-	-	15,1
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	78,0	(78,0)	-	-
Obligations aux termes des contrats de location-financement	3,4	(2,7)	(0,7)	-
Passifs d'impôt différé	0,1	-	(0,1)	-
Provisions	-	-	1,2	1,2
Passifs d'impôt exigible	3,2	-	7,7	10,9
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	2,1	-	-	2,1
	<b>1 629,5</b>	<b>(80,8)</b>	<b>7,2</b>	<b>1 555,9</b>
Avantages du personnel à payer	12,8	(3,5)	1,6	10,9
Obligations aux termes des contrats de location-financement	5,5	(4,4)	(1,1)	-
Passifs d'impôt différé	234,7	(1,9)	0,1	232,9
Autres passifs non courants	21,9	(0,6)	2,4	23,7
Produits différés	0,9	-	(0,9)	-
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	405,1	(405,1)	-	-
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	3,6	-	-	3,6
Prêt à terme	429,0	-	-	429,0
	<b>2 743,0</b>	<b>(496,3)</b>	<b>9,3</b>	<b>2 256,0</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	10,8	9,3	(20,1)	-
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	1 102,6	(144,7)	-	957,9
Déficit	(343,9)	327,4	-	(16,5)
Surplus d'apport	8,7	0,9	-	9,6
Cumul des autres éléments du résultat global	3,2	(3,2)	-	-
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société	770,6	180,4	-	951,0
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	20,1	20,1
	<b>770,6</b>	<b>180,4</b>	<b>20,1</b>	<b>971,1</b>
	<b>3 524,4</b>			<b>3 227,1</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>\$</b>	<b>(306,6) \$</b>	<b>9,3 \$</b>	<b>\$</b>

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010

(non audité)

## Rapprochement de l'état consolidé des résultats pour le trimestre clos le 31 mars 2010

	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	39,7 \$	9,7 \$	- \$	49,4 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	59,0	-	-	59,0
Droits tirés des services d'information boursière	37,4	-	-	37,4
Services technologiques et autres	3,6	-	-	3,6
	139,7	9,7	-	149,4
<b>Charges</b>				
Rémunération et avantages	32,2	0,1	-	32,3
Systèmes d'information et de négociation	12,1	0,7	-	12,8
Frais généraux et frais d'administration	16,9	-	-	16,9
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8,4	(0,8)	-	7,6
	69,6	-	-	69,6
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>70,1</b>	<b>9,7</b>	<b>-</b>	<b>79,8</b>
Quote-part du bénéfice net d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	0,3	-	-	0,3
Produits financiers (charges financières)				
Produits financiers	0,8	-	-	0,8
Charges financières	(1,3)	0,1	-	(1,2)
Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt, montant net	(0,1)	-	-	(0,1)
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>69,8</b>	<b>9,8</b>	<b>-</b>	<b>79,6</b>
Charge d'impôt sur le résultat	21,1	1,8	-	22,9
Participations ne donnant pas le contrôle	(0,4)	-	0,4	-
<b>Bénéfice net</b>	<b>49,1 \$</b>	<b>8,0 \$</b>	<b>(0,4) \$</b>	<b>56,7 \$</b>
<b>Attribuable</b>				
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	49,1 \$	8,0 \$	- \$	57,1 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(0,4)	(0,4)
<b>Résultat par action</b>				
De base	0,66 \$			0,77 \$
Dilué	0,66 \$			0,77 \$

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour le trimestre clos le 31 mars 2010

	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Bénéfice net</b>	49,1 \$	8,0 \$	(0,4) \$	56,7 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
(Perte latente) profit latent sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger (après l'impôt de néant)	(2,7)	0,4	(0,7)	(3,0)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente (après l'impôt de 85 \$)	-	(0,3)	-	(0,3)
<b>Résultat global</b>	<b>46,4 \$</b>	<b>8,1 \$</b>	<b>(1,1) \$</b>	<b>53,4 \$</b>
<b>Attribuable</b>				
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	46,4 \$	8,1 \$	- \$	54,5 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	(1,1)	(1,1)

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010

(non audité)

## Rapprochement du bilan consolidé au 31 mars 2010

Postes selon les PCGR canadiens	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Actifs</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66,5 \$	- \$	0,9 \$	67,4 \$
Titres négociables	159,5	-	-	159,5
Liquidités soumises à des restrictions	0,9	-	(0,9)	-
Clients et autres débiteurs	99,8	-	-	99,8
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	794,1	-	-	794,1
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	329,8	-	-	329,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	321,7	-	-	321,7
Charges payées d'avance	8,6	-	-	8,6
Actifs d'impôt exigible	9,4	-	7,7	17,1
Actifs d'impôt différé	28,1	(24,2)	(3,9)	-
	<b>1 818,4</b>	<b>(24,2)</b>	<b>3,8</b>	<b>1 798,0</b>
Locaux et matériel	34,5	(7,1)	-	27,4
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	13,1	-	-	13,1
Goodwill	583,1	(161,3)	-	421,8
Autres immobilisations incorporelles	927,7	(0,5)	-	927,2
Actifs d'impôt différé	147,6	(106,9)	3,9	44,6
Autres actifs non courants	28,2	(8,5)	1,7	21,4
	<b>3 552,6</b>	<b>(308,5)</b>	<b>9,4</b>	<b>3 253,5</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
Fournisseurs et autres créditeurs	32,9 \$	(0,1) \$	(0,8) \$	32,0 \$
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	794,1	-	-	794,1
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	329,8	-	-	329,8
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	321,7	-	-	321,7
Produits différés	66,6	-	-	66,6
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	80,4	(80,4)	-	-
Obligations aux termes des contrats de location-financement	3,8	(3,0)	(0,8)	-
Passifs d'impôt différé	0,1	-	(0,1)	-
Provisions	-	-	1,2	1,2
Passifs d'impôt exigible	0,1	-	7,7	7,8
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	1,3	-	-	1,3
	<b>1 630,8</b>	<b>(83,5)</b>	<b>7,2</b>	<b>1 554,5</b>
Avantages du personnel à payer	12,8	(3,5)	1,7	11,0
Obligations aux termes des contrats de location-financement	5,5	(4,1)	(1,4)	-
Passifs d'impôt différé	237,7	(1,9)	0,1	235,9
Autres passifs non courants	20,5	(0,3)	2,8	23,0
Produits différés	1,0	-	(1,0)	-
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	412,4	(412,4)	-	-
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	2,8	-	-	2,8
Prêt à terme	429,2	-	-	429,2
	<b>2 752,7</b>	<b>(505,7)</b>	<b>9,4</b>	<b>2 256,4</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>10,2</b>	<b>8,8</b>	<b>(19,0)</b>	<b>-</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	1 102,7	(144,7)	-	958,0
(Déficit) résultats non distribués	(322,9)	335,5	-	12,6
Surplus d'apport	9,3	0,8	-	10,1
Cumul des autres éléments du résultat global	0,6	(3,2)	-	(2,6)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société	789,7	188,4	-	978,1
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	19,0	19,0
	<b>789,7</b>	<b>188,4</b>	<b>19,0</b>	<b>997,1</b>
	<b>3 552,6</b>	<b>(308,5)</b>	<b>9,4</b>	<b>3 253,5</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2010

Postes selon les PCGR canadiens	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Actifs</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68,8 \$	- \$	1,1 \$	69,9 \$
Titres négociables	261,6	-	-	261,6
Liquidités soumises à des restrictions	1,1	-	(1,1)	-
Clients et autres débiteurs	89,7	-	-	89,7
Montant à recevoir aux termes des contrats de produits énergétiques	754,9	-	-	754,9
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	141,9	-	-	141,9
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	193,1	-	-	193,1
Charges payées d'avance	6,7	-	-	6,7
Actifs d'impôt exigible	3,1	-	1,2	4,3
Actifs d'impôt différé	29,6	(25,5)	(4,1)	-
	<b>1 550,5</b>	<b>(25,5)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>1 522,1</b>
Locaux et matériel	33,6	(5,2)	-	28,4
Participations dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	14,2	-	-	14,2
Autres immobilisations incorporelles	920,5	(0,4)	-	920,1
Goodwill	582,6	(161,3)	-	421,3
Actifs d'impôt différé	152,5	(113,2)	4,1	43,4
Autres actifs non courants	28,0	(13,6)	1,9	16,3
	<b>3 281,9</b>			<b>2 965,8</b>
	<b>\$</b>	<b>(319,2) \$</b>	<b>3,1 \$</b>	<b>\$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>				
Fournisseurs et autres créiteurs	59,1 \$	(0,7) \$	0,2 \$	58,6 \$
Montant à payer aux termes des contrats de produits énergétiques	754,9	-	-	754,9
Juste valeur des contrats de produits énergétiques ouverts	141,9	-	-	141,9
Règlements quotidiens et dépôts en espèces	193,1	-	-	193,1
Produits différés	18,7	-	-	18,7
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	88,9	(88,9)	-	-
Obligations aux termes des contrats de location-financement	3,3	(2,6)	(0,7)	-
Provisions	-	-	0,4	0,4
Passifs d'impôt exigible	6,1	-	1,2	7,3
Juste valeur des swaps de taux d'intérêt	0,7	-	-	0,7
Prêt à terme	429,8	-	-	429,8
	<b>1 696,5</b>	<b>(92,2)</b>	<b>1,1</b>	<b>1 605,4</b>
Avantages du personnel à payer	12,8	(2,6)	1,9	12,1
Obligations aux termes des contrats de location-financement	3,8	(2,7)	(1,1)	-
Passifs d'impôt différé	236,7	(3,2)	-	233,5
Autres passifs non courants	23,3	(0,1)	2,2	25,4
Produits différés	1,0	-	(1,0)	-
Produits différés – Droits d'inscription initiale et additionnelle	444,3	(444,3)	-	-
<b>Total des passifs</b>	<b>2 418,4</b>	<b>(545,1)</b>	<b>3,1</b>	<b>1 876,4</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	10,4	8,4	(18,8)	-
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	1 104,1	(144,7)	-	959,4
(Déficit) résultats non distribués	(261,7)	364,1	-	102,4
Surplus d'apport	11,2	0,8	-	12,0
Cumul des autres éléments du résultat global	(0,5)	(2,7)	-	(3,2)
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions de la société	853,1	217,5	-	1 070,6
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	18,8	18,8
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>853,1</b>	<b>217,5</b>	<b>18,8</b>	<b>1 089,4</b>
	<b>3 281,9</b>			<b>2 965,8</b>
	<b>\$</b>	<b>(319,2) \$</b>	<b>3,1 \$</b>	<b>\$</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>				

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement de l'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Produits</b>				
Services aux émetteurs	163,0 \$	50,1 \$	- \$	213,1 \$
Droits de négociation, droits de compensation et droits connexes	242,2	-	-	242,2
Droits tirés des services d'information boursière	154,4	-	-	154,4
Services technologiques et autres	15,9	-	-	15,9
	575,5	50,1	-	625,6
<b>Charges</b>				
Rémunération et avantages	133,5	-	-	133,5
Systèmes d'information et de négociation	47,8	2,9	-	50,7
Frais généraux et frais d'administration	73,0	-	-	73,0
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	32,3	(2,9)	-	29,4
	286,6	-	-	286,6
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>288,9</b>	<b>50,1</b>	<b>-</b>	<b>339,0</b>
Quote-part du bénéfice net d'une entreprise comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	1,3	-	-	1,3
Perte sur les placements comptabilisés au coût	(1,7)	-	-	(1,7)
Produits financiers (charges financières)				
Produits financiers	5,2	-	-	5,2
Charges financières	(6,2)	0,2	-	(6,0)
Évaluation à la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt, montant net	(0,2)	-	-	(0,2)
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>287,3</b>	<b>50,3</b>	<b>-</b>	<b>337,6</b>
Charge d'impôt sur le résultat	90,7	9,4	-	100,1
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	-	(0,1)	-
<b>Bénéfice net</b>	<b>196,5 \$</b>	<b>40,9 \$</b>	<b>0,1 \$</b>	<b>237,5 \$</b>
<b>Attribuable</b>				
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	196,5 \$	41,2 \$	- \$	237,7 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	-	(0,3)	0,1	(0,2)
<b>Résultat par action</b>				
De base	2,64 \$			3,20 \$
Dilué	2,64 \$			3,19 \$

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

	Solde selon les PCGR canadiens	Ajustements selon les IFRS	Reclassement selon les IFRS	Solde selon les IFRS
<b>Bénéfice net</b>	196,5 \$	40,9 \$	0,1 \$	237,5 \$
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
(Perte latente) profit latent sur la conversion des états financiers des établissements à l'étranger (après l'impôt de néant)	(3,7)	0,5	(1,1)	(4,3)
Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (après l'impôt de 1,5 \$)	-	(4,5)	-	(4,5)
<b>Résultat global</b>	<b>192,8 \$</b>	<b>36,9 \$</b>	<b>(1,0) \$</b>	<b>228,7 \$</b>
<b>Attribuable</b>				
Aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la société	192,8 \$	37,2 \$	- \$	230,0 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	-	(0,3)	(1,0)	(1,3)

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

## 12. Principales informations annuelles selon les IFRS

Certaines informations devant être présentées dans les états financiers annuels d'une société dressés selon les IFRS sont différentes de celles exigées conformément aux PCGR canadiens en vigueur avant la conversion ou s'y ajoutent. De telles informations n'auraient donc pas figuré dans les états financiers annuels de 2010 du Groupe TMX établis conformément aux PCGR canadiens en vigueur avant la conversion. Par conséquent, certaines informations qui sont habituellement exigées uniquement dans des états financiers annuels selon les IFRS ont été incluses, là où cela a été jugé important, dans ces états financiers intermédiaires, les premiers préparés par le Groupe TMX selon les IFRS.

### a) Goodwill et immobilisations incorporelles

#### i) Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée

Le tableau qui suit contient un résumé des variations du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée :

---

	<b>Goodwill</b>	<b>Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée créées à l'acquisition</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	422,5 \$	677,9 \$
Effet des variations des cours de change	(1,2)	-
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>421,3 \$</b>	<b>677,9 \$</b>

---

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## ii) Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée

Le tableau qui suit contient un résumé des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée du Groupe TMX :

	Logiciels capitalisés et développement de logiciels	Clientèle	Licences de données	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	40,4 \$	267,7 \$	6,5 \$	314,6 \$
Entrées	9,7	-	-	9,7
Sorties	(0,7)	-	-	(0,7)
Effet des variations des cours de change	(2,1)	(2,0)	-	(4,1)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>47,3 \$</b>	<b>265,7 \$</b>	<b>6,5 \$</b>	<b>319,5 \$</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	8,3 \$	50,2 \$	2,0 \$	60,5 \$
Charge pour l'exercice	9,0	9,6	0,7	19,3
Sorties	(0,7)	-	-	(0,7)
Effet des variations des cours de change	(0,8)	(1,0)	-	(1,8)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>15,8 \$</b>	<b>58,8 \$</b>	<b>2,7 \$</b>	<b>77,3 \$</b>
<b>Valeurs comptables nettes</b>				
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>31,5 \$</b>	<b>206,9 \$</b>	<b>3,8 \$</b>	<b>242,2 \$</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	32,1 \$	217,5 \$	4,5 \$	254,1 \$

Au 31 décembre 2010, environ 95 % des immobilisations correspondant aux logiciels capitalisés et développement de logiciels ont été développés en interne.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

## iii) Test de dépréciation

### Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ont été affectés aux UGT du Groupe TMX, qui représentent le niveau le plus bas auquel ces immobilisations font l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée affectées aux UGT s'établissent comme suit :

UGT	Goodwill	Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2010
MX	304,0 \$	661,1 \$
Autres	117,3	16,8
	421,3 \$	677,9 \$

Les valeurs recouvrables des UGT ci-dessus ont été déterminées en fonction de calculs de la valeur d'utilité, à l'aide des projections de la direction à l'égard des flux de trésorerie actualisés sur des périodes de cinq à huit ans, selon l'UGT et la valeur finale. En particulier, une période de projections de huit ans a été utilisée pour MX, conformément aux dimensions économiques de l'acquisition originale, et reflète le stade du cycle de vie de ses produits avec un important potentiel de croissance à long terme qui demeure au-delà d'une prévision sur cinq ans.

La valeur finale s'entend de la valeur attribuée aux activités de l'UGT au-delà de la période projetée. La valeur finale de MX a été déterminée à l'aide d'un taux de croissance à long terme de 4,5 %, fondé sur les estimations du Groupe TMX quant aux résultats opérationnels futurs attendus, aux plans d'affaires futurs, à la conjoncture économique et aux perspectives générales du secteur d'activité dans lequel évolue l'UGT.

Un taux d'actualisation avant impôt est utilisé pour calculer le montant recouvrable de ces UGT. Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à l'égard de MX est de 11,9 %, lequel taux a été établi en tenant compte du coût moyen pondéré du capital du Groupe TMX et de certaines primes de risque, en fonction de l'expérience passée de la direction.

Aucune dépréciation n'a été décelée pour 2010 à la suite des tests mentionnés précédemment.

# GROUPE TMX INC.

Notes afférentes aux états financiers résumés consolidés intermédiaires  
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)  
Trimestres clos les 31 mars 2011 et 2010  
(non audité)

---

Ces tests ont exigé du Groupe TMX qu'il pose diverses hypothèses à l'égard des flux de trésorerie attendus des différentes UGT, y compris en ce qui a trait aux taux de croissance à long terme et aux taux d'actualisation avant impôt. Ces hypothèses constituent des jugements subjectifs fondés sur les résultats passés du Groupe TMX, sa connaissance des activités et sa connaissance du contexte économique dans lequel il évolue. Si les hypothèses à l'égard des flux de trésorerie attendus, des projections à long terme ou des taux d'actualisation avant impôt qui seront formulées à l'avenir se trouvaient à différer considérablement de celles utilisées, les tests de dépréciation futurs pourraient donner lieu à des résultats différents et indiquer que des UGT, de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles correspondants, ont subi une perte de valeur.

Au 31 décembre 2010, la direction était d'avis qu'il était improbable que le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée affectés à l'UGT MX subissent une perte de valeur aux termes de tout changement raisonnable des principales hypothèses utilisées.

## Immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe TMX détermine s'il existe une indication de dépréciation pour ses immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée et effectue un test de dépréciation si de telles indications sont relevées.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Lorsque des tests de dépréciation se sont avérés nécessaires pour certaines immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, le Groupe TMX a établi les montants recouvrables en se fondant sur les calculs de la valeur d'utilité qui ont recours aux projections des flux de trésorerie actualisés à l'égard des immobilisations pour des périodes variant de 20 à 28 ans, selon l'UGT.

Les flux de trésorerie futurs ont été estimés au moyen de taux de croissance à long terme de 3,5 % à 3,8 % fondés sur les estimations du Groupe TMX quant aux résultats opérationnels futurs attendus, aux plans d'affaires futurs, à la conjoncture économique et aux perspectives générales du secteur d'activité dans lequel évolue l'UGT.

Des taux d'actualisation avant impôt allant de 18,3 % à 18,8 % ont été utilisés pour calculer le montant recouvrable de chaque UGT, qui a été établi en tenant compte du coût moyen pondéré du capital du Groupe TMX et de certaines primes de risque, en fonction de l'expérience passée de la direction.

Aucune dépréciation n'a été décelée pour 2010 à la suite des tests mentionnés précédemment.

# GROUPE TMX INC.

## Activité boursière

(non audité)

	Trimestre clos les 31 mars	
	2011	2010
<b>Bourse de Toronto :</b>		
Volume (en millions)	30 315,8	25 337,6
Valeur (en milliards de dollars)	418,8	318,3
Transactions (en milliers)	53 129,7	43 111,6
Émetteurs inscrits	1 516	1 465
Nouveaux émetteurs inscrits :		
Premiers appels publics à l'épargne	31	36
Émetteurs provenant de la Bourse de croissance TSX et du marché NEX	6	8
Nouvelles émissions de titres : (en millions de dollars)		
Premiers appels publics à l'épargne (en millions de dollars)	1 557,2	1 787,8
Placements secondaires <sup>1</sup> (en millions de dollars)	5 287,5	4 046,3
Financements supplémentaires (en millions de dollars)	4 099,5	3 464,6
Capitalisation boursière des émetteurs inscrits (en milliards de dollars)	2 318,8	1 845,5
Indice composé S&P/TSX <sup>2</sup> à la fermeture	14 116,1	12 037,7
<b>Bourse de croissance TSX :<sup>3</sup></b>		
Volume (en millions)	25 231,0	15 373,5
Valeur (en millions de dollars)	17 021,4	7 096,9
Transactions (en milliers)	4 613,3	2 012,8
Émetteurs inscrits	2 403	2 378
Nouveaux émetteurs inscrits		
Nouvelles émissions de titres : (en millions de dollars)	3 441,4	1 747,6
Premiers appels publics à l'épargne (en millions de dollars)	99,2	37,8
Placements secondaires <sup>1</sup> (en millions de dollars)	1 018,8	356,5
Financements supplémentaires (en millions de dollars)	2 323,4	1 353,3
Capitalisation boursière des émetteurs inscrits (en milliards de dollars)	77,5	40,3
Indice composé S&P/TSX de croissance <sup>2</sup> à la fermeture	2 296,0	1 576,6
<b>Bourse de Toronto et Bourse de croissance TSX :</b>		
Abonnements professionnels et autres aux services d'information boursière en temps réel	159 249	151 744
<b>NGX :</b>		
Volume total d'énergie (TJ) <sup>4</sup>	4 106,9	3 323,3

	Trimestre clos les 31 mars	
	2011	2010
<b>Bourse de Montréal :</b>		
Volume (contrats) (en milliers)	14 553,7	9 969,3
Position ouverte (contrats) (en milliers) au 31 mars	3 886,3	2 867,8
Abonnements aux services d'information boursière	23 722	22 898
<b>Boston Options Exchange :</b>		
Volume (contrats) (en milliers)	31 673,4	17 675,3

<sup>1</sup> Les placements secondaires comprennent les émissions d'actions sur le capital autorisé et les reclassements au moyen de prospectus.

<sup>2</sup> « S&P » est la marque de commerce de Standard & Poor's et « TSX » est la marque de commerce de TSX Inc.

<sup>3</sup> Les chiffres relatifs à la Bourse de croissance TSX ne comprennent pas les données sur les titres d'emprunt. Les statistiques relatives aux nouveaux émetteurs inscrits et à l'indice composé S&P/TSX de croissance à la fermeture ne comprennent pas les données des émetteurs du marché NEX. Toutes les autres statistiques de la Bourse de croissance TSX comprennent les données des émetteurs du marché NEX, établi le 18 août 2003 à l'intention des émetteurs qui ne satisfont plus aux normes d'inscription de la Bourse de croissance TSX (soit 204 émetteurs en date du 31 mars 2010 et 226 émetteurs en date du 31 mars 2011).

\* Certains chiffres correspondants ont été retraités.

\*\* Les données sur les abonnements à la Bourse de Toronto et à la Bourse de Montréal pour 2010 comprennent un nombre d'abonnements de base pour les clients ayant conclu des contrats d'entreprise.

\*\*\* Le volume total d'énergie à la NGX comprend la négociation et la compensation de contrats de gaz naturel, de pétrole brut et d'électricité.

#### Conversions :

Électricité :

MWH/100 = TJ

Pétrole brut :

Total – barils (Facteur de conversion du pétrole brut (6,29287 pour le pétrole brut léger; 6,28981 pour le pétrole brut lourd)/1 000) = TJ

# Service des relations avec les investisseurs

## Pour communiquer avec le service des relations avec les investisseurs :

Tél. : 416-947-4277 (région de Toronto)

1-888-873-8392 (Amérique du Nord)

Télééc. : 416-947-4444

Courriel : [shareholder@tmx.com](mailto:shareholder@tmx.com)

## Bureau principal et siège social du Groupe TMX

The Exchange Tower

130 King Street West

Toronto (Ontario) Canada

M5X 1J2

This Report is also available in English.

## Information sur le dividende

Le conseil d'administration de Groupe TMX Inc. a déclaré un dividende de 0,40 \$ par action ordinaire en circulation, payable le 10 juin 2011 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 27 mai 2011. Le Groupe TMX informe par les présentes les actionnaires que ce dividende constitue un « dividende déterminé » aux fins de l'impôt sur le revenu canadien. Les actionnaires qui ont des questions concernant le traitement fiscal des dividendes devraient consulter leur conseiller fiscal ou communiquer avec le bureau de l'Agence du revenu du Canada de leur région et, au besoin, avec l'autorité fiscale de leur province.

## Marques de commerce

CBBO, TMX Group, Natural Gas Exchange, NGX, TMX, Groupe TMX, TMX Select, Bourse de Toronto, Toronto Stock Exchange, TSX, TSX Quantum, Bourse de croissance TSX, TSX Venture Exchange et TSXV sont des marques de commerce de TSX Inc.

Equicom est une marque de commerce de Groupe Equicom Inc. qui est utilisée sous licence.

Shorcan, Shorcan Brokers et Shorcan Energy Brokers sont des marques de commerce de Shorcan Brokers Limited qui sont utilisées sous licence.

BAX, Montréal Exchange, CGB, Bourse de Montréal, MX et SOLA sont des marques de commerce de Bourse de Montréal Inc. qui sont utilisées sous licence.

NetThruPut est une marque de commerce de Natural Gas Exchange Inc. qui est utilisée sous licence.

Boston Options Exchange et BOX sont des marques de commerce de Boston Options Exchange Group, LLC qui sont utilisées sous licence.

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, Canadian Derivatives Clearing Corporation, CCCPD et CDCC sont des marques de commerce de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés qui sont utilisées sous licence.

ICE est une marque de commerce de IntercontinentalExchange Inc. qui est utilisée sous licence.

« S&P » est une marque de commerce de Standard & Poor's Financial Services LLC et « TSX » est une marque de commerce de TSX Inc.

« VIX », « VIXC » et « VIXCanada » sont des marques de commerce du Chicago Board Options Exchange (« CBOE »), qu'utilisent Standard & Poor's (« S&P »), TSX Inc. (« TSX ») et les sociétés du même groupe avec l'autorisation de CBOE. La méthodologie du VIX est la propriété de CBOE qui a octroyé à S&P une licence d'utilisation de cette méthodologie afin de créer l'indice S&P/TSX 60 VIX. CBOE a également convenu que S&P puisse accepter que des valeurs de l'indice S&P/TSX 60 VIX puissent être diffusées. S&P a accordé à TSX et à ses sociétés du même groupe une licence pour utiliser

l'indice S&P/TSX 60 VIX, avec l'autorisation de CBOE. CBOE, S&P, TSX ou leurs sociétés respectives du même groupe ne font pas des déclarations concernant ces indices ou l'utilité de se fier à ces indices à toutes fins. CBOE, S&P ou leurs sociétés respectives du même groupe ne commanditent, n'endossent, ne vendent ou ne font la promotion d'un produit de placement quelconque qui s'appuie ou qui peut s'appuyer sur l'indice S&P/TSX 60 VIX. TSX ni ses sociétés du même groupe ne commanditent, n'endossent ou ne font la promotion d'un produit de placement de tiers quelconque qui s'appuie ou qui peut s'appuyer sur l'indice S&P/TSX 60 VIX.

### **Information prospective**

Le présent rapport trimestriel contient des énoncés prospectifs qui, n'étant pas des faits historiques, sont fondés sur des hypothèses et reflètent les attentes actuelles du Groupe TMX. Ces énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles. Nous n'avons aucune intention de mettre à jour l'information prospective, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne nous y oblige.

On ne doit pas considérer que l'information prospective représente notre avis à toute date postérieure à celle du présent rapport trimestriel. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » du rapport de gestion du premier trimestre de 2011 pour la description de certains de ces facteurs de risque.



